



Quand l'école est finie

► *Premiers pas dans la vie active
de la génération 2010*

Enquête 2013

Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications

Céreq

Préface

Cette cinquième édition de « Quand l'école est finie » paraît alors que la crise, initiée en 2008 à la suite de l'effondrement boursier, semble s'approfondir encore. Comme dans toute période de conjoncture difficile, les jeunes débutant sur le marché du travail sont particulièrement impactés et exposés au chômage. Ceux de la génération 2010 ne font pas exception. Mais jusqu'où leurs trajectoires sont-elles bouleversées ?

Certains parlent de « génération sacrifiée », d'autres de « génération précaire », comme si à l'issue de leurs études, plus longues aujourd'hui qu'hier, les jeunes étaient massivement « en galère ». Face à ces représentations de la transition école-emploi en France, cet ouvrage présente et commente une réalité statistique plus nuancée et surtout plus contrastée. Car selon le niveau de diplôme atteint, selon la filière de formation, selon le sexe et les origines socioculturelles, cette transition ne prend pas la même allure.

Certes, rares sont les formations dont les diplômés n'ont pas été éprouvés par la crise, y compris dans l'enseignement supérieur, y compris dans des filières professionnalisées et y compris, même, dans la filière de l'apprentissage. Qui plus est, la situation économique semble limiter les dividendes qu'une génération tirée par le LMD aurait pu tirer de son investissement dans des études plus longues. Mais la comparaison d'insertion entre tous les niveaux révèle que le chômage prolongé comme les conditions d'emploi les plus défavorables continuent à se concentrer au bas de l'échelle des diplômes. La comparaison par filière montre pour sa part que les apprentis restent avantagés pour accéder et/ou se maintenir en emploi.

Les divers constats mis en lumière ici, même s'ils ne sont pas entièrement nouveaux, ne manqueront pas tantôt de conforter, tantôt d'interroger les orientations des politiques d'éducation, de formation ou d'emploi. À titre d'exemple, on peut penser aux efforts engagés pour réduire le « décrochage scolaire » ou pour faire en sorte que tous les jeunes accèdent à un premier niveau de qualification. De son côté, la question des sortants bacheliers généraux ou techniques, ayant pour une bonne part entamé des études supérieures sans succès, reste assez prégnante. Enfin, le poids récurrent des origines sociales pourrait également être noté.

Gageons que le bon usage de cet ouvrage contribuera à alimenter la réflexion des décideurs et des multiples acteurs aux prises avec la délicate question de la transition école-emploi, chacun à son niveau.

Cette préface me donne l'occasion de remercier chaleureusement les quelque 33 000 jeunes qui ont répondu assidument au questionnaire du Céreq et de féliciter les équipes qui ont œuvré pour la réalisation de cette enquête de la statistique publique et pour cette publication.

Alberto LOPEZ
Directeur du Céreq

Sommaire

▶ Introduction	7
▶ L'enquête Génération 2010	9
L'enquête 2013 auprès de la génération 2010	10
▶▶ Ils ont achevé leurs études en 2010	13
1 - Plus haut diplôme et profil démographique	14
2 - Parcours scolaire	16
3 - Origines socioculturelles	18
4 - Séjours à l'étranger en cours d'études	20
5 - Stages en cours d'études	22
6 - Expériences de travail en cours d'études	24
▶▶ Leurs premiers pas	27
1 - Premier emploi	28
2 - Secteur d'activité du premier employeur	30
3 - Premier emploi à durée indéterminée	32
▶▶ Éléments du parcours d'insertion	35
1 - Chômage et recherche d'emploi	36
2 - Temps d'inactivité	38
3 - Reprise d'études et formation hors emploi	40
4 - Emplois intérimaires	42
5 - Contrats aidés	44
▶▶ Trajectoires d'entrée dans la vie active	47
1 - Neuf trajectoires types d'insertion professionnelle	48
2 - Trajectoires et formation initiale	54
3 - Trajectoires, sexe et origine socioculturelle	56
4 - Insertion et région de formation	58
▶▶ Mobilités dans l'emploi	61
1 - Mobilités géographiques	62
2 - Mobilités professionnelles	64
3 - Débuts de carrière salariale	66
4 - Évolutions professionnelles	68
▶▶ Trois ans après	71
1 - Situation professionnelle	72
2 - Conditions d'emploi	74
3 - Satisfaction et conditions d'emploi	76
4 - Situation familiale	78
5 - Mobilité sociale	80
6 - Sentiment de discrimination	82
7 - Lieu de résidence et situation professionnelle	84
▶ Nomenclature des formations	87
▶ Glossaire	89

Introduction

En 2013, le Céreq a, pour la sixième fois, enquêté une nouvelle génération de jeunes dont le point commun est d'être sorti, la même année, du système éducatif. Cette cohorte s'est présentée sur le marché du travail en 2010 et a été interrogée sur sa situation au regard de l'emploi entre cette date et 2013. Ces trois années d'observation sont caractérisées par une conjoncture difficile, consécutive à la crise intervenue dès 2008. Au cours de cette période, la population active dans son ensemble a vu son taux de chômage croître fortement. Or, ce sont les jeunes débutants qui sont généralement les premiers touchés lorsque la conjoncture économique se détériore. De fait, les jeunes de la génération 2010 ont passé moins de temps en emploi et plus de temps au chômage au cours des trois premières années de leur vie active que ceux de la génération précédente. Ils sont également plus nombreux à connaître des trajectoires éloignées de l'emploi.

Si cette nouvelle enquête permet donc de mesurer l'impact de la crise sur les modalités d'insertion des jeunes, elle permet également de confirmer le poids persistant de certains grands facteurs explicatifs.

Ainsi, l'effet du diplôme ou de son absence est toujours aussi manifeste, et ce sur quasiment tous les indicateurs d'insertion. La crise pénalise de plus en plus fortement les jeunes les moins armés pour affronter le marché du travail, au premier rang desquels ceux qui sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Ces derniers, dont la proportion stagne depuis quelques années autour de 17 %, subissent des difficultés croissantes d'accès et de maintien dans l'emploi ; en témoigne leur taux de chômage trois ans après leur entrée sur le marché du travail qui atteint 50 %, alors qu'il était de 41 % pour ceux de la génération 2007 et de 30 % pour ceux de la génération 1998. Dans une moindre mesure, les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire rencontrent aussi des difficultés pour se stabiliser en emploi. Les diplômés de l'enseignement supérieur, notamment ceux du supérieur court, ne sont pas épargnés mais la détérioration de leurs modalités d'insertion reste cependant moindre. Si le diplôme n'est plus suffisant pour protéger du chômage et d'une insertion professionnelle chaotique, il est toujours et de plus en plus nécessaire.

Par ailleurs, cette nouvelle enquête montre à quel point, en dépit des différentes politiques publiques de lutte contre les discriminations, l'insertion professionnelle des jeunes reste fortement corrélée à l'origine sociale et/ou géographique.

L'origine sociale a un impact sur les trajectoires d'insertion des jeunes et pèse toujours sur leur devenir professionnel. Ainsi, les jeunes issus d'une famille de cadre ont des trajectoires nettement plus favorables : 71 % d'entre eux ont connu un accès rapide et durable à l'emploi (contre 55 % des jeunes issus d'une famille d'ouvrier ou d'employé). Trois ans après son entrée sur le marché du travail, un enfant de cadre a quatre fois plus de chances d'être cadre à son tour qu'un enfant d'ouvrier. Ces inégalités sont déjà à l'œuvre en amont, au travers d'importantes disparités de diplômes en fin de formation initiale. En d'autres termes, la reproduction sociale s'opère par le truchement du système éducatif, notamment via l'enseignement supérieur. Pour autant, selon le milieu d'appartenance, les diplômés ne sont pas « rentabilisés » de la même manière et à l'issue d'un même niveau de formation, les destins professionnels des enfants de cadre diffèrent encore sensiblement de ceux des jeunes d'origine populaire.

De même, accéder à un emploi s'avère toujours plus difficile pour les jeunes résidant en zone urbaine sensible (Zus) ou pour ceux issus de l'immigration, notamment maghrébine. Et si ces difficultés accrues traduisent pour partie des origines plus populaires et des parcours scolaires en moyenne plus courts, les disparités d'insertion sont présentes à niveau de diplôme équivalent.

Enfin, un autre facteur explicatif des différences d'insertion persistant est lié au sexe des individus. Globalement, on peut s'étonner que, contrairement à ce que l'on pouvait observer pour les générations précédentes, la situation des jeunes femmes sur le marché du travail semble meilleure que celle des jeunes hommes. On mesure en effet un taux de chômage féminin inférieur à celui de leurs confrères et ce, sur toute la période observée. De même, elles sont moins confrontées qu'eux au chômage de longue durée. Cependant, cet avantage relatif des femmes s'explique par leur meilleur niveau d'étude général et à niveau de diplôme comparable, les inégalités sur le marché du travail, en défaveur des femmes, subsistent. Dans ces conditions, non seulement le taux de chômage féminin reste supérieur à celui des hommes, mais à temps de travail identique, le salaire des femmes demeure inférieur. Quel que soit le niveau de diplôme, le temps partiel féminin est également toujours plus important et elles sont plus souvent embauchées sur les contrats à durée déterminée.

Les enquêtes Génération permettent ainsi de rendre compte de la pluralité des facteurs qui participent de l'explication de l'insertion professionnelle des jeunes. Elles constituent un matériau statistique incontournable, non seulement pour appréhender l'efficacité de certains diplômes et filières dans l'accès et dans les conditions et niveaux d'emplois obtenus, mais aussi pour analyser la diversité des situations en fonction de dimensions sociales et culturelles qui voient certain-e-s jeunes adultes cumuler les handicaps face au marché du travail.



***L'enquête
Génération 2010***



Au printemps 2013, le Céreq a interrogé un échantillon national de jeunes sortis de formation initiale en 2009-2010 sur leurs premiers pas dans la vie active. Les 33 500 jeunes qui ont répondu sont représentatifs des 708 000 qui, cette année-là, ont quitté pour la première fois le système éducatif, à tous les niveaux de formation. Pour la première fois, les jeunes sortants des établissements d'Outre-mer ont été interrogés. Cette enquête devient donc une enquête nationale France entière. Son objectif est d'étudier l'accès à l'emploi des jeunes et leur trajectoire professionnelle, en fonction de la formation suivie et d'autres caractéristiques individuelles (genre, origine sociale, etc.).

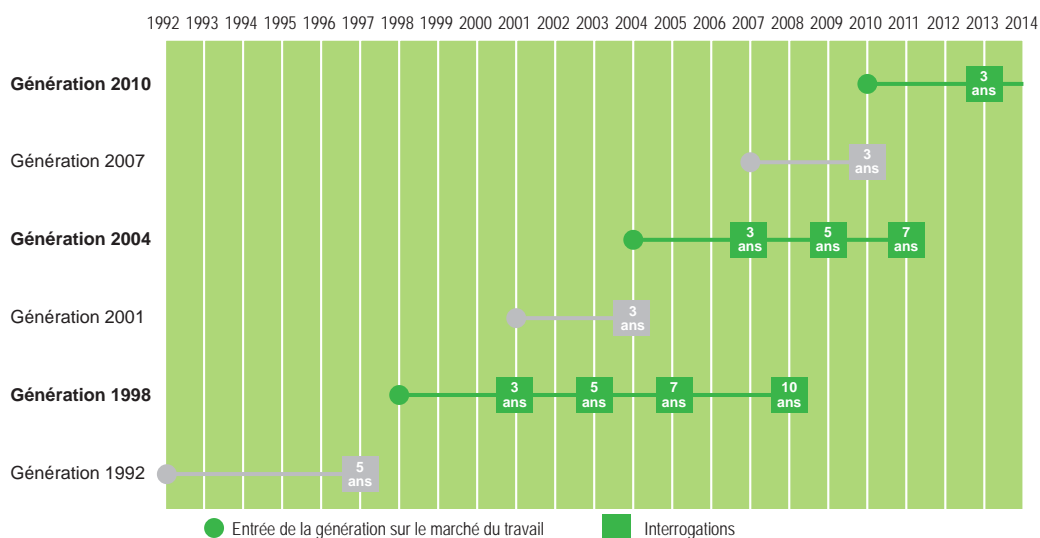
LE RÔLE DES ENQUÊTES GÉNÉRATION

Les enquêtes Génération permettent de mieux comprendre la diversité des parcours individuels en début de carrière. Les jeunes, quel que soit leur parcours scolaire, sont interrogés de manière homogène. Ils ont en commun d'être tous entrés sur le marché du travail la même année, ce qui permet d'évacuer les écarts liés aux variations de la conjoncture. Des indicateurs d'insertion (taux d'emploi, taux de chômage, taux d'emploi à durée indéterminée, etc.) comparables selon les niveaux de formation, les filières, les spécialités peuvent ainsi être produits.

UN DISPOSITIF D'OBSERVATION RÉGULIÈRE UNIQUE EN FRANCE

La première enquête Génération a été menée en 1997 auprès de jeunes sortis du système éducatif en 1992. Depuis 2001, un dispositif régulier d'interrogation a été mis en place : une génération nouvelle de sortants est interrogée tous les trois ans. L'interrogation porte sur les trois premières années qui suivent leur sortie de formation, recul nécessaire à l'étude des parcours d'entrée sur le marché du travail. Une génération sur deux est ensuite réinterrogée à intervalles réguliers : après cinq ans, sept ans, et jusqu'à dix ans de vie active (cf. calendrier ci-dessous).

LE CALENDRIER DES ENQUÊTES GÉNÉRATION DU CÉREQ



LE CHAMP DE L'ENQUÊTE GÉNÉRATION 2010

L'enquête concerne les « primo-sortants » de formation initiale sortis en cours ou en fin d'année scolaire 2009-2010. Plus précisément, elle porte sur les jeunes de moins de 35 ans inscrits dans un établissement de formation en France en 2009-2010, qui n'ont pas repris leurs études l'année suivante et qui n'avaient jamais interrompu leurs études une année ou plus avant cette date. Tous les niveaux et domaines de formation sont concernés. Seuls les jeunes localisés en France métropolitaine ou dans un DOM au moment de l'enquête ont été interrogés.

Inclure les sortants de DOM dans le champ de l'enquête apporte une connaissance sur leurs conditions d'insertion. Cela n'impacte pas les indicateurs nationaux de manière significative car les effectifs concernés sont très faibles au regard de l'ensemble.

LA RÉALISATION DE L'ENQUÊTE

► 1^{ère} étape : préparer le terrain d'enquête

Il n'existe pas de base centralisée de l'ensemble des élèves et des étudiants inscrits dans un établissement de formation en France. La réalisation de l'enquête n'est donc possible que grâce à la collaboration de l'ensemble des établissements de formation, ainsi qu'à l'appui des services du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La base de sondage est construite en collectant les informations nécessaires auprès de chacun des établissements des élèves concernés par l'enquête. Elle comprend 1,1 million d'individus présumés sortis du système éducatif en 2009-2010. *In fine*, seulement 708 000 jeunes se trouvaient dans le champ de l'enquête, les autres ayant en majorité poursuivi leurs études.

C'est à partir de cette base de sondage qu'un échantillon de jeunes a été tiré au hasard pour l'interrogation (sondage aléatoire). Chaque individu échantillonné a fait l'objet de recherches de coordonnées téléphoniques, afin de compléter ou de confirmer les coordonnées fournies par son dernier établissement de formation. Une lettre d'information sur l'enquête a également été adressée aux jeunes, par voie électronique ou postale.

► 2^{ème} étape : interroger les jeunes de l'échantillon

L'enquête a été réalisée par téléphone, avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur grâce au système CATI (Computer Assisted Telephone Interview). Elle a mobilisé 80 enquêteurs durant quatre mois. Les entretiens ont duré en moyenne 34 minutes. Le questionnaire porte sur le parcours scolaire, les séjours à l'étranger, les stages et autres expériences de travail en cours d'études ainsi que sur les caractéristiques individuelles, notamment l'âge, le sexe, l'origine sociale et la nationalité. Un calendrier d'activité permet de suivre mois par mois la situation des jeunes à l'issue de leur formation initiale : emploi, chômage, inactivité, formation. La totalité des emplois occupés après la sortie de formation initiale sont décrits de façon détaillée (profession, nature de l'employeur, secteur d'activité, type de contrat de travail, niveau de salaire, lieu de travail...).

DES PARTENARIATS D'EXTENSION

Les enquêtes Génération permettent aussi de répondre à des demandes d'extensions nationales ou régionales portant sur certains niveaux ou spécialités de formations. Ces extensions d'échantillon ou de questionnement permettent d'affiner les analyses pour répondre à des besoins spécifiques de connaissance.

Pour l'enquête 2013 des extensions nationales ont été réalisées pour les formations de l'enseignement supérieur, les formations relevant du secteur santé/social, du développement durable, de la jeunesse et des sports, les écoles de la fonction publique. Des extensions régionales ont été réalisées pour la Picardie, le Nord – Pas-de-Calais, et la région Provence – Alpes – Côte d'Azur. Enfin, une extension de questionnement a porté sur le handicap.

► Une analyse selon le plus haut diplôme obtenu

Le questionnaire permet d'identifier l'ensemble des diplômes obtenus durant le parcours scolaire. Dans les tableaux, l'entrée privilégiée est celle du plus haut niveau de diplôme obtenu, comme pour les générations précédentes.

► Une enquête de la statistique publique

Les enquêtes du dispositif Génération sont des enquêtes de la statistique publique, réalisées dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Leur opportunité est validée par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) et leur méthodologie par son comité du Label. Ce cadre protecteur pour les personnes enquêtées garantit la confidentialité des informations collectées et leur seule utilisation à des fins d'études et de recherche.

► Un volet expérimental

En parallèle de l'enquête téléphonique et pour la première fois, l'expérimentation d'une interrogation auto-administrée par Internet a été menée. Le questionnaire était exactement le même que celui de l'enquête téléphonique. Cette expérimentation a permis de recueillir 5 000 questionnaires, non exploités dans le cadre de cet ouvrage. Ils seront utilisés à des fins méthodologiques, pour étudier l'impact du mode de collecte sur la qualité des réponses recueillies.



***Ils ont achevé
leurs études en 2010***



Parmi les jeunes sortis de formation initiale en 2010, 40 % sont diplômés de l'enseignement supérieur, 17 % ont quitté le système éducatif sans aucun diplôme.

En 2010, 708 000 jeunes sont sortis du système éducatif : 685 000 en France métropolitaine et 23 000 dans les départements d'Outre-mer. Sur l'ensemble de cette cohorte, 17 % n'ont pas obtenu de diplôme, proportion stable depuis la précédente enquête portant sur les sortants de 2007. Les diplômés de CAP-BEP représentent 14 % de la génération, en recul au profit des bacheliers professionnels (14 %). La part de bacheliers généraux progresse également pour s'établir à 9 % des sortants. Les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 40 % de la cohorte. Les effets de la mise en oeuvre de l'architecture LMD (Licence, Master, Doctorat) dans l'enseignement supérieur perdurent : par rapport à la génération 2007, la part des diplômés de niveaux bac+2 et bac+4 diminue tandis que celle des bac+5 augmente pour s'établir à 14 %. La part des bac+3 est stable.

Les filles maintiennent leur avantage en termes de niveau d'étude : 45 % sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 35 % des garçons. Par ailleurs, seules 12 % d'entre elles ne possèdent aucun diplôme, contre 21 % des garçons.

À tous les niveaux de diplôme, les spécialités de formation restent très fortement liées au genre. À la sortie du secondaire, les filles sont massivement issues des filières tertiaires : parmi les diplômés d'un CAP-BEP ou d'un bac professionnel tertiaire, sept sur dix sont des filles. Au niveau supérieur, une même proportion est issue des formations universitaires en lettres, sciences humaines (LSH) et sociales, gestion, droit. Enfin, 86 % des diplômés d'un bac+2/3 dans le domaine de la santé sont des filles. Les garçons sont majoritaires dans les filières offrant traditionnellement les meilleures conditions d'accès à l'emploi, à l'exception du domaine de la santé. Parmi les diplômés des spécialités industrielles de CAP, BEP, bac professionnel ou BTS, plus de huit sur dix sont des garçons. Ils représentent encore sept diplômés d'école d'ingénieurs sur dix.

En moyenne, les jeunes sortis de formation initiale en 2010 ont arrêté leurs études à 21 ans. Les filles, plus nombreuses à faire des études longues, quittent le système éducatif un peu plus âgées que les garçons (6 mois en moyenne). L'âge moyen de sortie s'élève avec le niveau de diplôme, variant de 18 ans pour les non-diplômés à 29 ans pour les docteurs. Les diplômés de bac+4 ont 25 ans en moyenne, soit le même âge que les diplômés de bac+5.

Les principaux motifs d'arrêt d'études évoqués par les jeunes sont : l'intention d'entrer dans la vie active (73 %), l'atteinte du niveau de formation souhaité (48 %), la lassitude vis-à-vis des études (42 %) ou le fait d'avoir trouvé un emploi (40 %). À tous les niveaux de diplôme, le souhait d'entrer dans la vie active est partagé par plus de six jeunes sur dix. 75 % des diplômés du supérieur disent avoir atteint le niveau de formation souhaité tandis que les non-diplômés sont les plus nombreux à citer la lassitude (57 %). Cette raison est plus souvent avancée par les garçons, quel que soit le niveau de formation.

Les sortants d'instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) n'ont pas été interrogés en 2010 car leurs données n'ont pas pu être recueillies lors de la constitution de la base de sondage. Le champ de l'enquête Génération 2010 les exclut donc de fait.

Les débuts de vie active de la génération 2010 sont analysés au regard du plus haut diplôme obtenu par les jeunes durant leur cursus de formation initiale, scolaire ou universitaire (voir la nomenclature des diplômes, page 87).

Le plus haut diplôme a été déterminé à partir des informations suivantes :

► La classe suivie en 2009-2010, information recueillie auprès des établissements de formation et validée par le jeune au moment de l'enquête ► L'obtention du diplôme de la classe de sortie ► Les informations complémentaires concernant les autres diplômes acquis durant le parcours scolaire ► Les spécialités définies par le Céreq en s'appuyant sur la nomenclature des spécialités de formation (NSF) et la nomenclature SISE pour les formations universitaires.

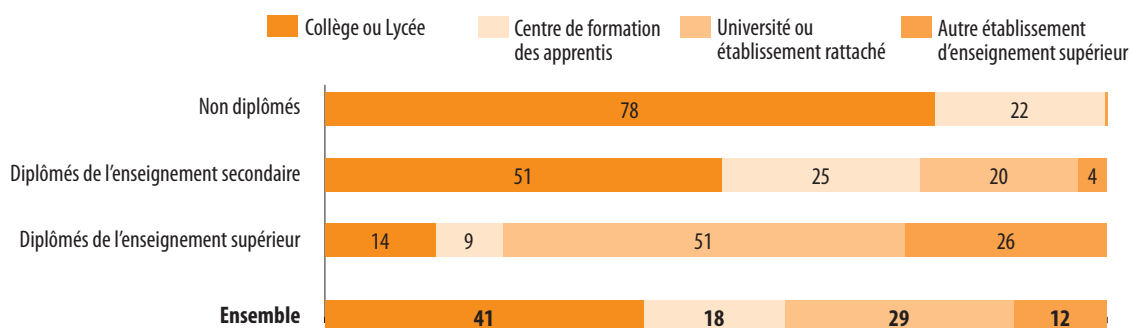
1 • Plus haut diplôme et profil démographique

► Plus haut diplôme obtenu à la sortie du système éducatif

	Effectifs	Répartition (en %)	Âge moyen en 2010 en année	Part de femmes (en %)
Aucun diplôme	119 000	17	18	35
CAP-BEP	102 000	14	19	45
CAP-BEP tertiaire	49 000	7	19	75
CAP-BEP industriel	53 000	7	19	16
Baccalauréat	204 000	29	21	52
Bac professionnel tertiaire	56 000	8	21	71
Bac professionnel industriel	39 000	6	21	15
Bac technologique tertiaire	38 000	5	20	60
Bac technologique industriel	6 000	1	20	21
Bac général	65 000	9	21	55
Bac+2 hors santé social	78 000	11	22	44
Bac+2 tertiaire	50 000	7	22	58
Bac+2 industriel	28 000	4	22	19
Bac+2/3 santé social	28 000	4	24	86
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	58 000	9	23	56
Licence professionnelle tertiaire	8 000	1	22	59
Licence professionnelle industrielle	14 000	2	22	36
Autre bac+3 LSH, gestion, droit	22 000	3	24	68
Autre bac+3 Maths, sciences et techniques, STAPS	5 000	1	24	46
Autre bac+4 LSH, gestion, droit	5 000	1	25	66
Autre bac+4 Maths, sciences et techniques, STAPS	4 000	1	25	58
Bac+5 (M2)	101 000	14	25	53
Bac+5 LSH gestion droit	51 000	7	25	66
Bac+5 Maths, sciences et techniques, STAPS	19 000	3	25	46
Écoles de commerce	10 000	1	24	52
Écoles d'ingénieurs	21 000	3	24	29
Doctorat (D)	18 000	2	29	60
Doctorat santé	8 000	1	29	71
Doctorat LSH, gestion, droit	3 000	<1	30	60
Doctorat Maths, sciences et techniques, STAPS	7 000	1	28	46
Ensemble	708 000	100	21	49

Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

► Dernier établissement scolaire fréquenté (%)



Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

Les parcours scolaires sont marqués par l'orientation en fin de troisième et le type de bac obtenu. L'apprentissage poursuit son développement, notamment dans les filières industrielles.

Sur les 119 000 jeunes sortants sans diplôme de la génération 2010, 18 000 n'ont pas dépassé la classe de troisième, les autres s'étant majoritairement engagés en CAP ou BEP. 47 % des jeunes n'ayant pas poursuivi après la troisième et 34 % des autres non-diplômés avaient redoublé une classe de primaire. Ces chiffres montrent que les redoublements peuvent être des signes annonciateurs du niveau atteint à la sortie du système éducatif.

L'apprentissage, en particulier dans les spécialités industrielles, conserve une place importante chez les sortants de l'enseignement secondaire. 13 % des bacheliers professionnels, 30 % des diplômés de CAP-BEP et 21 % des non-diplômés ayant poursuivi après la troisième sont ainsi passés par cette voie.

La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans, généralisée à la rentrée 2009, n'est pas encore visible sur la génération 2010 puisque seulement 5 % des bacheliers professionnels s'étaient engagés en seconde professionnelle après la classe de troisième.

353 000 jeunes de la génération 2010 ont poursuivi leurs études après le baccalauréat. 85 000 d'entre eux, soit un quart, ont connu un échec dans l'enseignement supérieur, à l'université (principalement des bacheliers généraux) ou en section de technicien supérieur (surtout des bacheliers professionnels ou technologiques).

La majorité des diplômés de bac+2 hors santé social sont titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel et se sont engagés en section de technicien supérieur après la terminale. En revanche, neuf diplômés de bac+5 sur dix sont titulaires d'un baccalauréat général. Les ingénieurs et les diplômés d'école de commerce ont le plus souvent suivi une classe préparatoire aux grandes écoles ou ont directement intégré une école recrutant au niveau du bac.

L'apprentissage poursuit son développement dans les formations au-delà du baccalauréat : 12 % des sortants du supérieur ont suivi leur dernière année de formation en apprentissage. Dans le domaine industriel, 25 % des diplômés de BTS et 34 % des diplômés de licences professionnelles sont dans ce cas (respectivement 20 % et 26 % dans les filières tertiaires). Au niveau bac+5, les écoles de commerce ont fait sortir l'apprentissage de la marginalité et le pratiquent aujourd'hui à un niveau proche de ce que l'on observe depuis déjà plusieurs années dans les écoles d'ingénieurs, avec près d'un diplômé sur cinq.

Finalement, les parcours scolaires des jeunes demeurent très linéaires et fortement marqués par l'orientation en fin de troisième pour les sortants du secondaire et par le type de baccalauréat obtenu pour les sortants du supérieur.

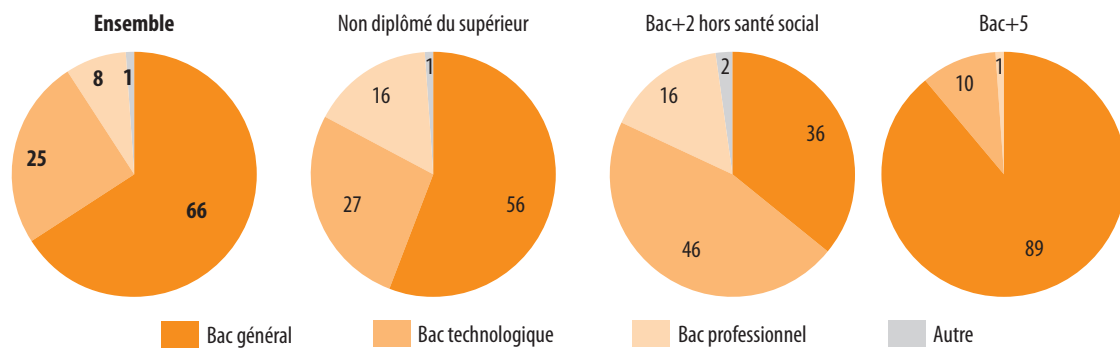
► Parcours scolaire des sortants de l'enseignement secondaire selon le plus diplôme obtenu

	Après la classe de troisième, ils ont suivi...				Total
	une seconde générale ou technologique	une seconde professionnelle	une première année de CAP ou BEP en apprentissage	une première année de CAP ou BEP voie scolaire	
(en %)					
Aucun diplôme	31	12	21	36	100
CAP-BEP	10	2	30	58	100
CAP-BEP tertiaire	13	2	20	65	100
CAP-BEP industriel	7	2	40	51	100
Baccalauréat	44	4	9	46	100
Bac professionnel tertiaire	23	6	8	63	100
Bac professionnel industriel	14	4	18	64	100
Bac technologique tertiaire	78	<1	1	21	100
Bac technologique industriel	86	<1	2	12	100
Bac général	100	<1	<1	<1	100
Ensemble	28	6	19	47	100

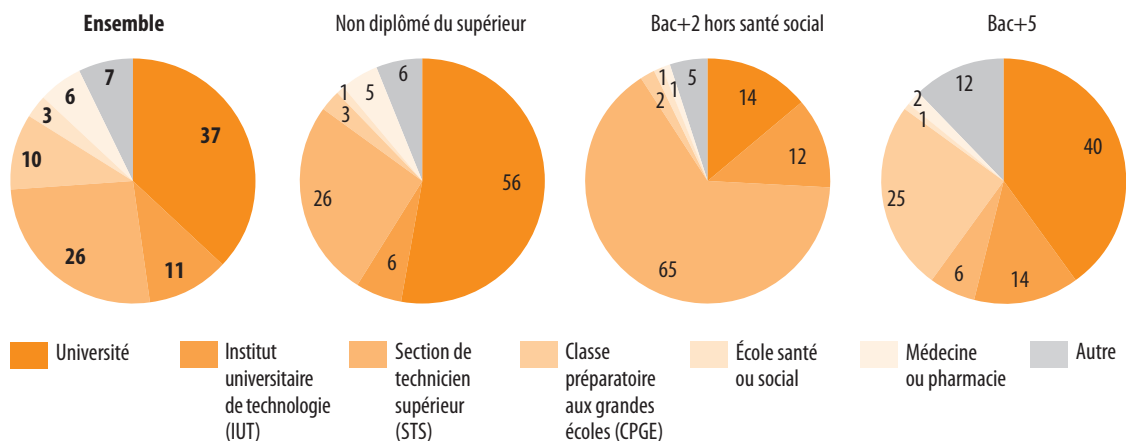
Champ : jeunes sortants de l'enseignement secondaire ayant poursuivi leurs études après la troisième (307 000 individus).

► Zoom sur quelques parcours scolaires de sortants de l'enseignement supérieur

► Baccalauréat obtenu



► Première orientation après la terminale selon le plus haut diplôme obtenu



Champ : jeunes sortants de l'enseignement supérieur et ayant le baccalauréat (353 000 individus).

40 % des jeunes de la génération 2010 sont diplômés de l'enseignement supérieur. C'est le cas de 22 % des enfants d'ouvriers et de 28 % des résidents de zones urbaines sensibles.

La catégorie socioprofessionnelle des parents correspond à celle de leur emploi – ou du dernier emploi qu'ils ont occupé s'ils étaient au chômage ou à la retraite – au moment où leur enfant sortait du système éducatif.

La proportion de jeunes dont le père est cadre augmente avec le niveau de diplôme, tandis que celle dont le père est ouvrier diminue. Ainsi, 57 % des docteurs ont un père cadre et 7 % un père ouvrier. De leur côté, 7 % des jeunes qui possèdent au mieux un CAP ou un BEP ont un père cadre et 30 % un père ouvrier.

Le niveau de diplôme est également lié au niveau d'éducation de la mère. Ainsi, 37 % des mères de docteurs possèdent un diplôme de niveau bac+3 ou supérieur contre 4 % des mères de jeunes sans diplôme.

Une commune est dite isolée lorsqu'elle est située hors de l'espace ou de l'influence des aires urbaines (selon la classification des communes de l'INSEE en 2010).

Le lieu de résidence en cours d'études joue aussi sur le parcours scolaire. 21 % des jeunes résidant dans une commune isolée au moment de leur sixième sont titulaires d'un diplôme au moins équivalent au bac+3, contre 29 % de ceux résidant dans une grande aire urbaine.

Avec un taux de redoublement avant la sixième plus élevé et un niveau de diplôme globalement inférieur à l'ensemble de la génération, les parcours scolaires des jeunes résidents en Zone urbaine sensible (Zus) ont été particulièrement difficiles. Au final, 29 % d'entre eux sont non diplômés, soit une proportion supérieure à celle observée pour les enfants d'ouvriers.

Sont considérés ici comme issus de l'immigration les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger, sans aucun critère de nationalité.

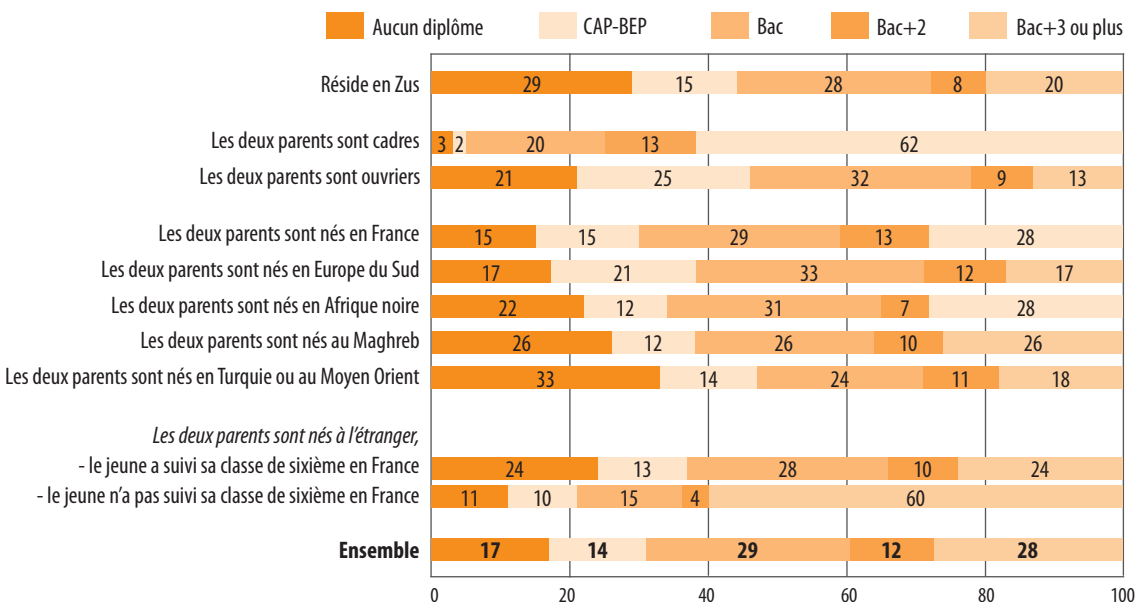
Les jeunes issus de l'immigration ont, dans l'ensemble, des parcours scolaires plus courts que les autres. Les situations sont cependant différentes selon le pays d'origine et le moment d'arrivée en France. Seuls 29 % des jeunes originaires de Turquie, du Moyen-Orient ou d'Europe du Sud possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 40 % pour l'ensemble de la génération. Enfin, 10 % des jeunes issus de l'immigration n'ont pas suivi de classe de sixième en France. Il s'agit principalement de jeunes originaires d'Afrique ou d'Europe de l'Est venus en France pour suivre des études universitaires. La majorité d'entre eux a donc obtenu un diplôme de niveau bac+3 ou supérieur.

► Origine socioculturelle selon le plus haut diplôme

	Lorsque le jeune a quitté le système éducatif					Ses deux parents sont nés en France	Ses deux parents sont nés à l'étranger
	son père était		sa mère		il résidait dans une zone urbaine sensible		
	ouvrier	cadre	ne possédait aucun diplôme	possédait un bac+3 ou plus			
(en %)							
Aucun diplôme	28	7	32	4	13	68	18
CAP-BEP	33	7	28	3	8	78	11
Baccalauréat	27	17	26	10	7	76	13
Bac professionnel tertiaire	31	10	32	4	9	75	16
Bac professionnel industriel	32	12	23	6	5	83	8
Bac technologique tertiaire	26	14	31	7	9	73	16
Bac technologique industriel	26	22	22	7	9	85	6
Bac général	20	28	21	19	6	74	11
Bac+2 hors santé social	23	22	24	12	5	78	11
Bac+2 tertiaire	24	22	26	12	6	75	13
Bac+2 industriel	21	22	21	12	3	84	7
Bac+2/3 santé social	18	30	19	21	5	84	6
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	17	30	21	20	6	76	11
Licence professionnelle	20	26	18	15	6	81	9
Autre bac+3/4	16	33	23	22	7	73	13
Bac+5 (M2)	10	43	16	31	5	72	14
Bac+5 hors écoles de commerce et ingénieurs	11	42	17	30	6	70	16
École de commerce	5	49	11	37	2	71	12
École d'ingénieurs	9	46	15	33	3	79	10
Doctorat (D)	7	57	19	37	6	69	18
Doctorat santé	5	65	18	42	6	73	10
Doctorat hors santé	9	50	20	33	5	66	23
Ensemble	23	21	25	13	8	75	13

Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

► Plus haut diplôme obtenu selon l'origine socioculturelle (%)



Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

La mobilité internationale est partie intégrante du cursus des écoles d'ingénieurs et de commerce : plus de 70 % des élèves qui en sont issus ont effectué au moins un séjour à l'étranger pendant leurs études.

13 % des jeunes de la génération 2010, soit 94 000 individus, ont séjourné à l'étranger pendant leurs études ; les chances d'être parti à l'étranger augmentent avec le niveau de diplôme. Parmi les non-diplômés et les diplômés d'un CAP ou d'un BEP, seul un jeune sur vingt a effectué un séjour à l'étranger alors que quatre diplômés de bac+5 sur dix sont dans ce cas. Les diplômés d'école de commerce et d'ingénieurs sont les plus concernés. Dans les formations universitaires, pour un niveau de diplôme donné, les étudiants en langues sont les plus mobiles.

Les caractéristiques du séjour à l'étranger sont décrites uniquement lorsque le séjour est motivé par un stage, un échange scolaire ou universitaire, une activité professionnelle.

Pour les jeunes ayant effectué plusieurs séjours à l'étranger pendant leurs études l'information porte sur le dernier.

Seuls les séjours à l'étranger réalisés durant la dernière formation suivie sont intégrés à l'analyse.

Les séjours à l'étranger peuvent combiner plusieurs motifs. Ils se déroulent principalement dans le cadre de stages (44 %) ou d'échanges scolaires ou universitaires (40 %) ; ils ont moins souvent pour origine une activité professionnelle (25 %). Au total, 72 000 jeunes sont concernés par un séjour pour l'un de ces trois motifs.

L'Europe constitue la principale destination ; les diplômés de bac+2/3 de la santé et du social, plus nombreux à se rendre en Afrique, font exception. Les pays anglophones (Royaume-Uni, États-Unis, Canada, Irlande) sont par ailleurs bien représentés.

La prise en charge du coût du séjour peut mobiliser différents modes de financement. Les familles sont mises à contribution dans 63 % des cas, 36 % des jeunes bénéficient d'une bourse ou d'une aide financière publique et 23 % d'une indemnité de stage. Un quart des jeunes ont par ailleurs été obligés de travailler pour financer leur séjour.

42 % des jeunes partis à l'étranger déclarent que le séjour était obligatoire dans le cadre de la scolarité. Les diplômés d'écoles de commerce et les ingénieurs sont les plus concernés par cette obligation (huit cas sur dix). Ce n'est pas le cas en revanche des docteurs ou des diplômés du secteur social ou de la santé.

La plupart des non-diplômés et des diplômés du secondaire effectuent des séjours de moins d'un mois. Les diplômés de bac+3/4 (hors santé et secteur social) et les diplômés d'école de commerce sont ceux qui partent le plus longtemps.

Parmi les jeunes partis à l'étranger, quatre sur dix affirment que leur dernier séjour leur a permis de nouer des contacts professionnels. C'est le cas de huit docteurs sur dix (hors docteurs en santé), de la moitié des ingénieurs, de quatre diplômés d'école de commerce sur dix et de seulement un non-diplômé sur dix. Logiquement, les séjours à visée professionnelle (qu'il s'agisse ou non d'un stage) sont les plus propices à ce type de contacts, tout comme les séjours les plus longs.

4 • Séjours à l'étranger en cours d'études

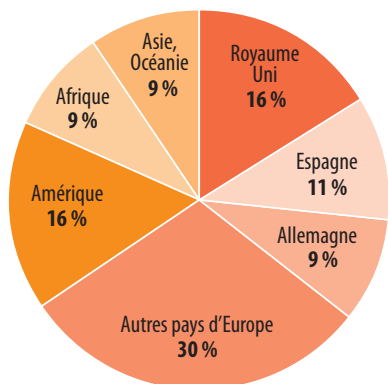
► Séjours à l'étranger durant les études

	Ils ont effectué au moins un séjour à l'étranger (en %)	Motif(s) du (des) séjours *			
		Échange scolaire ou universitaire	Stage	Pour travailler	Autre
Aucun diplôme	6	40	9	7	52
CAP-BEP	5	38	22	23	44
Baccalauréat	10	41	30	20	34
Bac professionnel	12	39	36	26	34
Bac technologique	7	33	29	15	41
Bac général	8	51	17	11	32
Bac+2 hors santé social	14	25	50	26	30
Bac+2/3 santé social	10	11	85	27	10
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	11	44	44	23	17
Licence professionnelle	6	28	52	18	27
Autre bac+3/4	14	48	42	24	15
Bac+5 (M2)	37	45	58	29	10
Bac+5 hors écoles de commerce et ingénieurs	21	52	48	20	13
École de commerce	72	64	49	27	6
École d'ingénieurs	71	29	72	39	9
Doctorat (D)	27	34	33	41	23
Doctorat santé	15	62	79	23	0
Doctorat hors santé	37	24	18	48	31
Ensemble	13	40	44	25	24

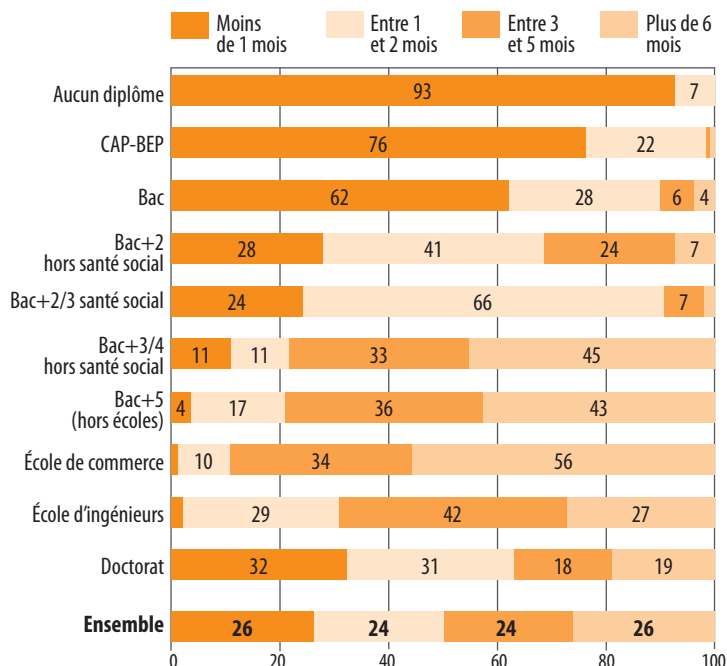
Champs : ensemble de la génération (708 000 individus).

*Uniquement ceux ayant effectué un séjour, plusieurs réponses possibles (94 000 individus).

► Destination du dernier séjour effectué à l'étranger durant les études



► Durée du dernier séjour effectué à l'étranger durant les études selon le niveau de diplôme (%)



Champ : jeunes ayant effectué au moins un séjour à l'étranger dans le cadre d'un stage, d'un échange scolaire ou universitaire ou pour travailler (72 000 individus).

61 % des jeunes de la génération 2010 ont réalisé au moins un stage pendant leurs études. 40 % de ces stages étaient indemnisés, principalement ceux suivis par les sortants du supérieur.

► Les jeunes sortant d'une formation par apprentissage n'ont pas été intégrés à cette analyse. Seuls les stages d'une durée minimale d'un mois ont été pris en compte. Pour les jeunes ayant effectué plusieurs stages pendant leurs études, l'information porte sur le dernier.

Près des deux tiers des jeunes de la génération 2010 ont effectué au moins un stage d'une durée d'un mois ou plus durant leur formation initiale. Selon le niveau d'études et le type de formation, la part de stagiaires connaît des écarts très importants. Seuls 36 % des non-diplômés et 45 % des bacheliers ont eu ce type d'expériences contre 87 % des diplômés de bac+5. Par ailleurs, les jeunes issus des formations professionnelles ont presque deux fois plus souvent accédé à un stage que ceux sortis des formations générales.

Ces expériences pré-professionnelles sont très fréquentes dans les parcours scolaires. En effet, dans le but de compléter des connaissances théoriques, nombre de formations s'accompagnent d'un volume important de semaines à réaliser en situation de travail. La plupart des jeunes effectuent même plusieurs stages. Parmi les stagiaires, la moitié ont entrepris au moins trois stages avant de quitter le système éducatif. Seuls 23 % n'ont réalisé qu'un seul stage d'une durée minimale d'un mois dans une entreprise, une administration ou une association.

87 % des stages décrits se déroulent au cours des deux années précédant la sortie de formation, 64 % la dernière année. Ils sont en grande majorité obligatoires et encadrés par une convention. Les jeunes de l'enseignement secondaire les obtiennent plutôt suite à une candidature spontanée quand leurs homologues plus diplômés bénéficient plus souvent de l'aide de leur établissement de formation.

La durée moyenne du dernier stage est de trois mois et augmente avec le niveau de diplôme : 75 % des stages suivis par les jeunes du secondaire durent un mois quand 79 % de ceux suivis par les sortants au niveau master et au-delà excèdent 4 mois. L'indemnisation dépendant de la durée du stage, ce sont les sortants de master ou au-delà qui en bénéficient largement (80 %) alors qu'elle demeure marginale pour ceux de l'enseignement secondaire (11 %).

Indépendamment du niveau de sortie, deux tiers des jeunes affirment que le stage leur a donné la possibilité d'appliquer totalement leurs connaissances. Véritable vecteur d'acquisition d'expérience, il est perçu comme un travail à part entière par 62 % d'entre eux. Enfin, dans huit cas sur dix, le stage est mentionné dans le CV et 30 % des jeunes considèrent qu'il leur a été utile pour obtenir leur premier emploi.

► Stages effectués durant les études

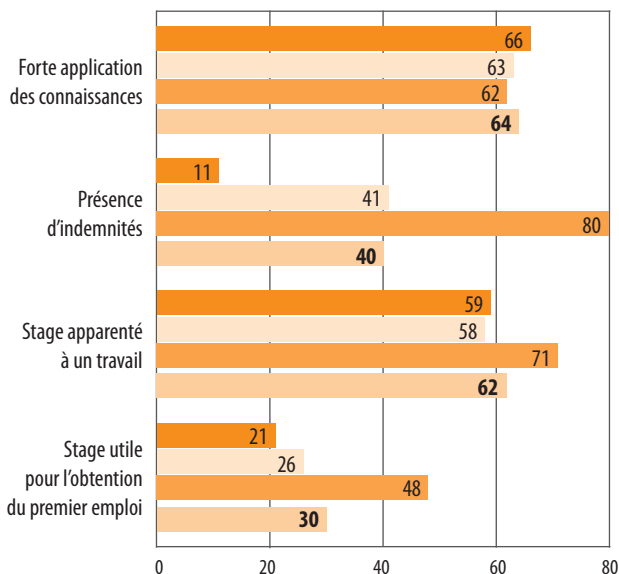
	Part des jeunes ayant réalisé un stage d'au moins un mois	Part des jeunes ayant réalisé un stage d'au moins un mois en 2010	Répartition du nombre de stages réalisés			
			Un stage	Deux stages	Trois stages ou plus	Ensemble
(en %)						
Ausun diplôme	36	21	42	29	29	100
CAP-BEP	67	44	23	26	51	100
Baccalauréat	45	28	21	27	52	100
Bac professionnel	80	56	12	26	62	100
Bac technologique	34	15	40	30	30	100
Bac général	16	7	44	28	28	100
Bac+2 hors santé social	79	43	35	40	25	100
Bac+2 ou 3 santé social	85	76	5	4	91	100
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	64	40	29	33	38	100
Licence professionnelle	86	70	21	38	41	100
Autre bac+3/4 hors santé social	55	27	34	29	37	100
Bac+5 (M2)	87	63	15	27	58	100
Bac+5 hors écoles de commerce et ingénieurs	84	60	19	29	52	100
École de commerce	95	57	6	23	71	100
École d'ingénieurs	96	79	6	22	72	100
Doctorat (D)	79	20	13	15	72	100
Doctorat santé	86	37	14	24	62	100
Doctorat hors santé	74	6	30	27	43	100
Ensemble	61	39	23	28	49	100

Champs : colonnes 1 et 2 ensemble des jeunes de la génération hors sortants de l'apprentissage (563 000 individus), colonnes 3 à 5 ensemble des jeunes ayant réalisé au moins un stage d'une durée minimale d'un mois (342 000 individus).

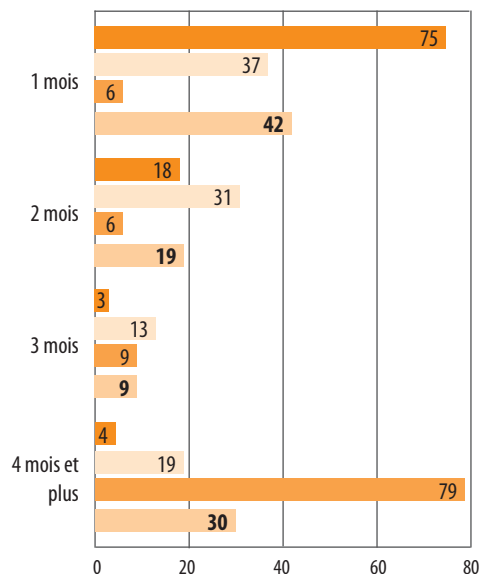
► Caractéristiques du dernier stage selon la classe de sortie (%)

- Sortants de l'enseignement secondaire** (formations de niveau inférieur ou égal au baccalauréat)
- Sortants du supérieur court** comprises entre bac+1 et bac+4
- Sortants du supérieur long** (formations de niveau bac+5 et plus)
- Ensemble**

Conditions et appréciation du stage



Durée du stage



Champ : ensemble des jeunes de la génération hors sortants de l'apprentissage ayant décrit leur dernier stage d'une durée minimale d'un mois (334 000 individus).

68 % des jeunes de la génération 2010 ont travaillé durant leurs études, 82 % lorsqu'ils sont sortis de l'enseignement supérieur. L'emploi régulier accroît la connaissance du milieu professionnel.

Les jeunes sortants d'apprentissage n'ont pas été intégrés à cette analyse de l'activité professionnelle en cours d'études.

Si l'on exclut les sortants d'une formation par apprentissage, 68 % des jeunes de la génération 2010 ont exercé une activité professionnelle au cours de leurs études. Celle-ci peut prendre la forme d'un emploi régulier (16 %) ou, plus souvent, d'emplois occasionnels exercés pendant les vacances ou durant l'année scolaire (52 %). En moyenne, le revenu salarial net mensuel de l'emploi régulier est de 690 €.

Dans l'ensemble, la part des jeunes ayant travaillé durant leurs études augmente avec l'âge et le niveau de formation : 82 % des sortants de l'enseignement supérieur sont dans ce cas, contre 49 % des jeunes issus de l'enseignement secondaire. Les premiers connaissent également la plus grande variété d'emplois en cours d'études (emplois réguliers ou occasionnels).

Un emploi régulier est une activité salariée qui occupe le jeune au moins huit heures par semaine tout au long de l'année scolaire. Les autres emplois sont considérés comme occasionnels.

Les diplômés de bac+3/4, bac+5 et doctorat, notamment ceux issus de lettres, sciences humaines et sociales, sont particulièrement nombreux à avoir occupé un emploi régulier, environ deux fois plus que la moyenne. Les diplômés d'écoles d'ingénieurs ou de commerce, ainsi que de bac+2 hors santé social occupent plus rarement un emploi régulier, et se reportent davantage sur des emplois occasionnels.

Environ 42 % des jeunes ayant travaillé régulièrement durant leurs études déclarent que leur emploi avait un lien avec leur formation. Parmi les sortants du supérieur, les diplômés de bac+2 hors santé social, licence, bac+5 sont les moins nombreux dans ce cas. Les emplois exercés par les docteurs ou les diplômés d'un bac+2/3 santé social sont en revanche plus fréquemment en lien direct avec leurs études.

Une très large majorité de jeunes concernés déclarent que l'emploi régulier en cours d'études a été l'occasion de développer leur connaissance du milieu professionnel (80 %) et d'accroître leur capacité à s'organiser (73 %). La plupart affirment que cette expérience leur a permis d'acquérir des compétences techniques utiles à la vie professionnelle. Quand l'emploi est en rapport avec le domaine d'études, les jeunes sont plus nombreux à déclarer de tels bénéfices. Enfin, l'emploi régulier en cours d'études est souvent signalé par la suite dans les CV : 72 % mentionnent cette expérience systématiquement, et 15 % en fonction de l'emploi recherché.

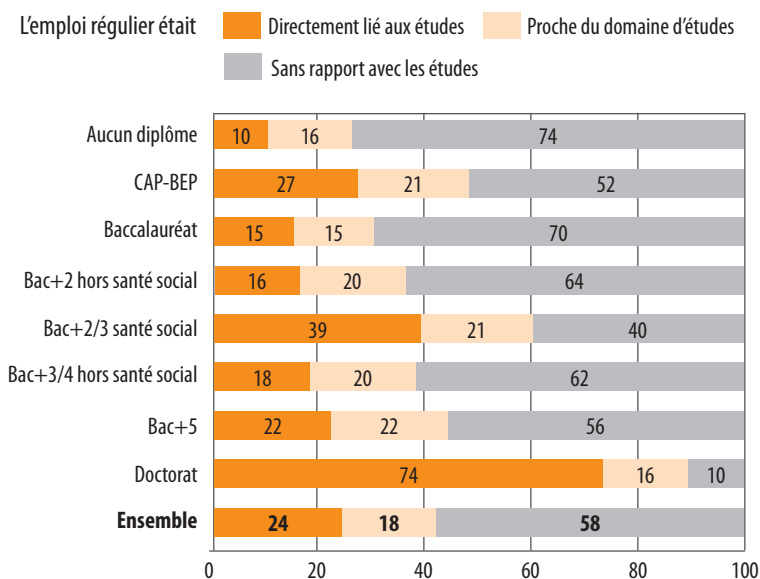
6 • Expériences de travail en cours d'études

► Types d'expériences de travail

	Ils ont occupé un ou plusieurs emplois réguliers		Ils n'ont occupé que des emplois occasionnels		Ils n'ont jamais travaillé	Ensemble
	Plusieurs	Un seul	Fréquemment	Parfois		
(en %)						
Aucun diplôme	<1	4	8	23	65	100
CAP-BEP	1	6	11	27	55	100
Baccalauréat	2	14	20	35	29	100
Bac+2 hors santé social	2	12	27	40	19	100
Bac+2 tertiaire	3	14	24	39	20	100
Bac+2 industriel	1	8	31	42	18	100
Bac+2/3 santé social	4	13	28	36	19	100
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	5	23	26	34	12	100
Licence professionnelle tertiaire	2	12	37	34	15	100
Licence professionnelle industrielle	1	11	28	45	15	100
Autre bac+3/4 LSH gestion droit	8	27	23	31	11	100
Autre bac+3/4 Maths, sciences et tech., STAPS	8	27	27	29	9	100
Bac+5 (M2)	4	19	24	38	15	100
Bac+5 LSH gestion droit	7	25	24	35	9	100
Bac+5 Maths, sciences et tech., STAPS	4	18	25	40	13	100
École de commerce	2	16	25	33	24	100
École d'ingénieurs	1	6	20	45	28	100
Docteurs (D)	9	34	15	28	14	100
Doctorat santé	10	32	16	30	12	100
Doctorat LSH gestion droit	20	44	10	18	8	100
Doctorat Maths, sciences et tech., STAPS	5	32	16	29	18	100
Ensemble	3	13	19	33	32	100

Champ : ensemble de la génération hors sortants d'apprentissage (563 000 individus).

► Caractéristiques de l'emploi régulier (%)



Appréciation

- L'emploi régulier a apporté une meilleure connaissance du milieu professionnel. **80 %**
- L'emploi régulier a apporté des compétences techniques utiles dans les fonctions actuelles. **56 %**
- L'emploi régulier a apporté une capacité plus importante à s'organiser. **73 %**
- L'emploi régulier a influencé le projet professionnel. **44 %**
- L'emploi régulier a été mentionné dans un CV (toujours ou selon l'emploi recherché). **87 %**

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi régulier (hors sortants d'apprentissage) au cours de leurs études (90 000 individus).



Leurs premiers pas



Les trois quarts des jeunes accèdent à leur premier emploi en moins de six mois. 67 % de ceux-ci sont à durée déterminée et 23 % des premiers emplois salariés sont à temps partiel.

Le premier emploi correspond au premier emploi occupé, hors emplois de vacances, après la sortie du système éducatif en 2010.

91 % des jeunes de la génération 2010 ont travaillé au cours des trois années qui ont suivi leur sortie du système éducatif. Près de la moitié d'entre eux sont en emploi un mois après la fin de leurs études (46 %). Après six mois de présence sur le marché du travail, 75 % ont occupé au moins un emploi.

Cette rapidité d'accès à l'emploi s'accompagne néanmoins d'une grande instabilité, les premiers emplois étant le plus souvent à durée déterminée. Ainsi, plus des deux tiers des jeunes occupent un emploi à durée déterminée lors de leur première embauche : 15 % sont en intérim, 11 % bénéficient d'un contrat aidé et 41 % d'un autre contrat à durée déterminée. D'autre part, 5 % seulement des premiers emplois sont non salariés.

Les emplois à durée indéterminée regroupent les emplois non salariés, les emplois sous contrat à durée indéterminée du secteur privé ou public et les emplois sous statut de fonctionnaire.

La part des emplois à durée indéterminée (EDI) croît avec le niveau de diplôme. Un quart des jeunes diplômés d'un CAP-BEP ou d'un baccalauréat occupent un EDI salarié au début de leur premier emploi, pour six diplômés d'écoles de commerce ou d'ingénieurs sur dix. Les débuts de carrière des docteurs hors santé sont nettement plus précaires que ceux des autres diplômés de l'enseignement supérieur puisque seulement 28 % d'entre eux occupent un EDI salarié. Les docteurs de la santé débudent quant à eux plus souvent à leur compte. Par ailleurs, indépendamment du niveau de diplôme, les jeunes formés dans les spécialités industrielles travaillent davantage en intérim, tandis que ceux issus des spécialités tertiaires sont plus souvent bénéficiaires de contrats aidés.

Les non-salariés regroupent les personnes travaillant à leur compte et les aides familiaux.

Près d'un jeune salarié sur quatre débute à temps partiel. Les femmes sont particulièrement concernées, leur taux d'emploi à temps partiel atteignant 30 % tous niveaux de formation confondus, contre 17 % seulement pour les hommes. Le temps partiel féminin est plus fréquent pour les non-diplômées ou titulaires d'un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat. À ces niveaux de qualification, la différence avec les hommes est maximale, aux environs de 20 points. Cet écart entre les sexes tend à se réduire au fur et à mesure que le niveau de diplôme augmente, l'importance globale du temps partiel reculant également. Quel que soit le niveau de diplôme, les jeunes issus des spécialités tertiaires sont plus souvent à temps partiel. Plus de la moitié des jeunes (59 %) travaillant à temps partiel auraient souhaité travailler à temps plein.

Les contrats aidés comprennent les contrats de professionnalisation, d'apprentissage, les contrats uniques d'insertion CUI-CAE et CUI-CIE, l'emploi d'avenir, le contrat d'adaptation, le contrat jeunes en entreprise.

Les diplômés de l'enseignement supérieur, notamment ceux issus d'une école d'ingénieurs, les docteurs de l'université et plus généralement les diplômés de niveau supérieur ou égal à bac+5 bénéficient des revenus les plus élevés. Les titulaires d'un bac+2/3 de la santé et du social sont mieux rémunérés que les licenciés, les titulaires d'un master 1 ou d'un autre diplôme de niveau bac+3/4. En revanche, les jeunes issus des spécialités tertiaires ont des niveaux de rémunération plus faibles, notamment parce qu'ils sont recrutés dans des domaines professionnels où le temps partiel est plus répandu.

Le revenu du travail correspond à la rémunération nette mensuelle, primes incluses pour des emplois à temps plein et à temps partiel.

► Le premier emploi en quelques indicateurs

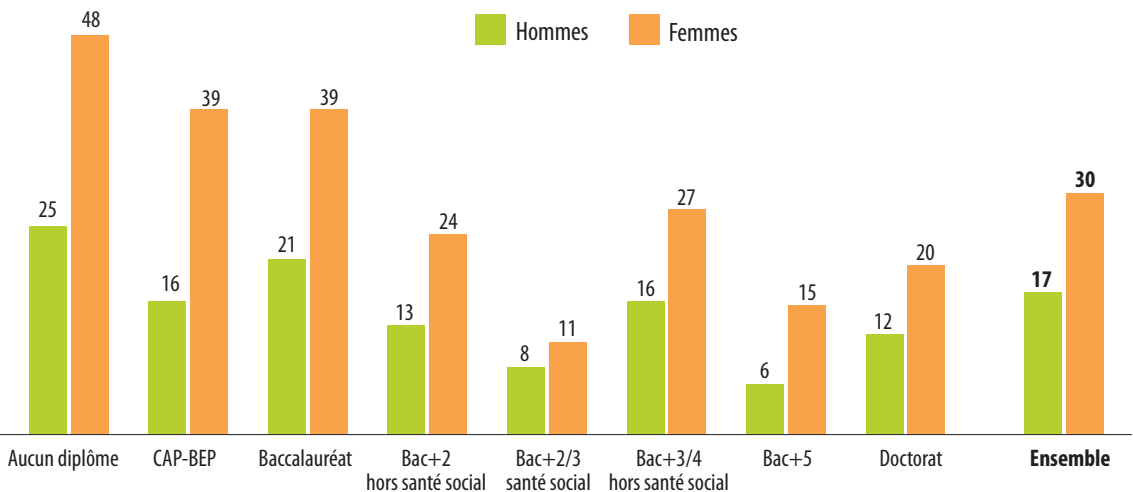
	Principaux contrats au début du premier emploi					Revenu mensuel net médian* à l'embauche	Temps partiel ¹
	Non salarié	Autre emploi à durée indéterminée	Intérim	Contrat aidé	Autre emploi à durée déterminée		
(en %)							
Aucun diplôme	7	15	19	19	40	1 070	32
CAP-BEP	4	24	17	14	41	1 110	26
CAP-BEP tertiaire	4	21	11	16	48	1 070	36
CAP-BEP industriel	4	27	22	13	34	1 200	16
Baccalauréat	5	24	17	14	40	1 090	30
Bac pro ou technologique tertiaire	4	22	14	17	43	1 070	33
Bac pro ou technologique industriel	5	28	25	11	31	1 210	14
Bac général	6	24	14	13	43	1 060	39
Bac+2 hors santé social	4	27	20	12	37	1 220	18
Bac+2 tertiaire	4	28	15	13	40	1 200	22
Bac+2 industriel	4	25	28	10	33	1 300	10
Bac+2/3 santé social	8	33	6	1	52	1 570	11
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	4	31	11	8	46	1 300	22
Bac+2/3 LSH, gestion, droit	5	31	8	8	48	1 210	28
Bac+2/3 Maths, sc. et techniques, STAPS	3	32	16	7	42	1 390	14
Bac+5 (M2)	5	46	6	3	40	1 700	11
Bac+5 LSH, gestion, droit	6	36	7	4	47	1 500	18
Bac+5 Maths, sc. et techniques, STAPS	4	46	7	3	40	1 700	8
Écoles de commerce ou d'ingénieurs	3	61	5	3	28	2 000	3
Doctorat (D)	15	28	1	1	55	2 030	17
Doctorat santé	27	23	2	1	47	2 450	18
Doctorat hors santé	4	32	<1	1	63	1 980	16
Ensemble	5	28	15	11	41	1 200	23

Champ : ensemble des jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (641 000 individus).

¹ Champ : jeunes salariés au début de leur premier emploi (607 000 individus)

* Le revenu médian est le revenu au-dessus duquel la moitié des jeunes sont rémunérés quel que soit le temps de travail.

► Proportion de jeunes embauchés à temps partiel pour leur premier emploi (%)



Champ : ensemble des jeunes salariés au début de leur premier emploi (607 000 individus).

40 % des jeunes qui débutent dans l'industrie sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 16 % de ceux qui débutent dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

Les activités spécialisées scientifiques et techniques regroupent notamment les activités d'architecture et d'ingénierie, de recherche-développement scientifique, les activités juridiques et comptables, de publicité et les études de marché.

Les autres activités de services regroupent notamment les activités sportives, récréatives et de loisirs, les activités des organisations associatives et les services personnels.

Pour les jeunes intérimaires, le secteur d'activité pris en compte est celui de l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur première mission d'intérim.

La moitié des jeunes ayant travaillé au cours de leurs trois premières années de vie active ont débuté dans les secteurs de l'industrie, de la santé et de l'action sociale, du commerce ou de l'hébergement-restauration, ces deux derniers secteurs étant traditionnellement ouverts à l'embauche des débutants. La répartition hommes/femmes est très variable selon les secteurs. Ainsi, les femmes sont largement majoritaires dans les activités de la santé, de l'action sociale, de l'enseignement et des autres activités de services tandis que les hommes sont surreprésentés dans les activités industrielles et de construction, le transport et l'agriculture. L'hébergement-restauration, le commerce, les activités spécialisées scientifiques et techniques et l'administration publique accueillent quant à eux autant de jeunes hommes que de jeunes femmes.

Les secteurs d'embauche varient également selon le niveau de diplôme et la spécialité de formation. Les non-diplômés et diplômés de CAP-BEP obtiennent plus souvent leur premier emploi dans l'industrie et la construction (pour les jeunes issus de spécialités industrielles), le commerce et l'hébergement-restauration. Les bacheliers professionnels tertiaires sont très présents dans le commerce. Les diplômés de bac+5 ou plus investissent massivement les activités spécialisées scientifiques et techniques ou l'information-communication (bac+5 scientifiques, ingénieurs), ainsi que l'enseignement (docteurs en lettres, sciences humaines, gestion ou droit).

Le secteur de l'hébergement-restauration, tout comme celui de la construction, privilégie les jeunes ayant au mieux un baccalauréat. En revanche, dans l'industrie, l'administration publique ou les autres activités de services, la répartition par niveau de diplôme est équilibrée. Enfin, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et celui de l'information-communication recrutent principalement des jeunes possédant au minimum un diplôme de niveau bac+5.

Près de sept premières embauches sur dix sont à durée déterminée. Dans l'administration publique, la proportion atteint 80 %. L'hébergement-restauration et l'information-communication font exception puisqu'environ la moitié des premières embauches salariées sont à durée indéterminée. Dans les secteurs de l'industrie et des transports, environ quatre premières embauches sur dix sont en intérim. La proportion de première embauche en emploi aidé – majoritairement en alternance – est particulièrement élevée dans la construction, les activités immobilières et les autres activités de service.

Une première embauche salariée sur quatre est à temps partiel, les femmes étant les plus concernées. Dans le secteur de l'hébergement-restauration, 43 % des jeunes hommes et 55 % des jeunes femmes débutent à temps partiel ; l'écart étant le plus marqué dans les secteurs de l'hébergement-restauration et de l'enseignement. *A contrario*, la construction, les activités financières et d'assurance sont les secteurs qui ont le moins recours au temps partiel.

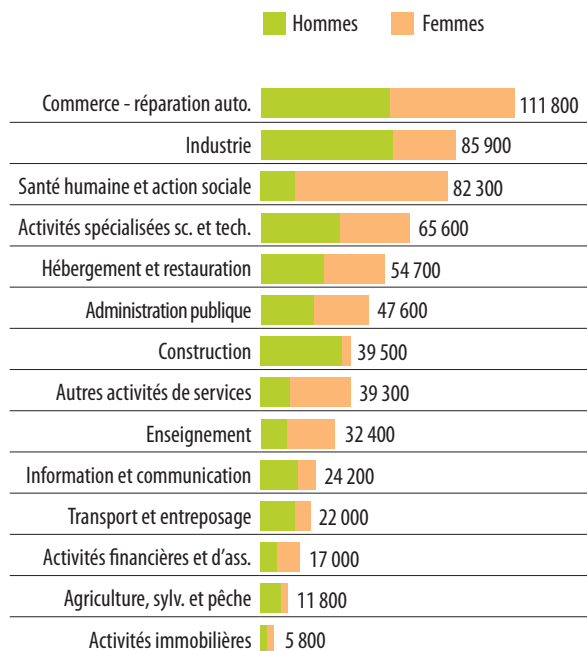
2 • Secteur d'activité du premier employeur

► Secteur d'activité du premier employeur

	Ensemble	Part de femmes	Part des embauches			
			Emploi à durée indéterminée	Interim	Autre emploi à durée déterminée	Temps partiel*
(en %)						
Agriculture, sylviculture et pêche	2	25	30	6	64	14
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	13	33	24	39	37	9
Construction	6	9	36	24	40	6
Commerce - réparation d'automobiles et de motos	17	49	32	16	52	27
Transports et entreposage	3	32	21	36	43	15
Hébergement et restauration	9	49	52	4	44	49
Information et communication	4	33	53	7	40	13
Activités financières et d'assurance	3	58	37	13	50	6
Activités immobilières	1	53	36	15	49	19
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6	49	48	7	45	11
Activités de services administratifs et de soutien	4	45	27	19	54	26
Administration publique	8	51	20	5	75	25
Enseignement	5	65	26	2	72	43
Santé humaine et action sociale	13	82	31	4	65	26
Autres activités de services	6	67	32	4	64	37
Ensemble	100	49	33	14	53	23

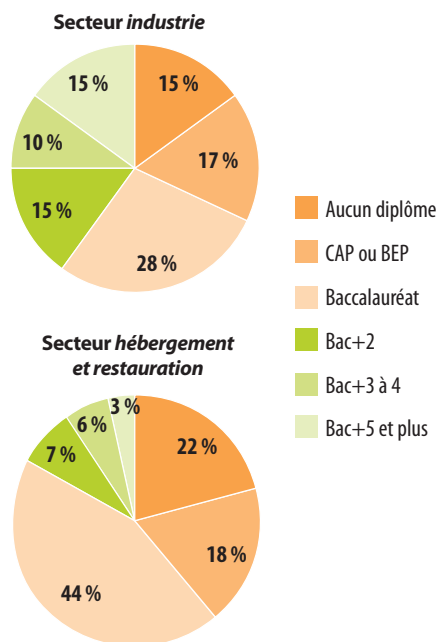
Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (641 000 individus).
* uniquement pour les emplois salariés (607 000 individus).

► Nombre de débutants par secteur d'activité



Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (641 000 individus).

► Répartition des jeunes par niveau de diplôme dans deux secteurs d'activité



Champ : jeunes ayant occupé leur premier emploi dans les secteurs de l'industrie (85 900 individus) ou de l'hébergement-restauration (54 700 individus).

62% des jeunes ont occupé au moins un emploi à durée indéterminée (EDI) au cours de leurs trois premières années de vie active. L'accès à ce type d'emploi est plus difficile pour les femmes et les moins diplômés.

Parmi les jeunes ayant travaillé durant les trois premières années de vie active, plus de six sur dix ont occupé au moins un emploi à durée indéterminée (EDI). L'accès à ce type d'emploi dépend du niveau de formation : il est plus difficile pour les non-diplômés, les bacheliers (bac général et technologique) ainsi que pour les diplômés de CAP-BEP.

Le temps d'accès au premier EDI est la durée en mois entre la sortie de formation initiale et le premier EDI occupé. ▶ Le temps d'accès au premier EDI varie selon le niveau de formation et le genre. La moitié des jeunes qui accèdent à ce statut l'obtiennent en moins de six mois. Pour autant, ce délai est plus long pour les jeunes ayant un niveau de diplôme inférieur ou égal à bac+2, il est même supérieur à un an pour un jeune non diplômé sur deux. Pour un tiers des diplômés de bac+2/3 santé/social, de master 2 et de grandes écoles qui accèdent à un EDI, l'accès est immédiat à la sortie du système éducatif. Cette proportion est de 48 % pour les docteurs.

Les emplois à durée indéterminée (EDI) regroupent les emplois non salariés (personnes à leur compte ou aides familiaux), les contrats à durée indéterminée (CDI) du secteur privé ou public et les emplois de fonctionnaire. ▶ À niveau de diplôme équivalent, les hommes obtiennent plus souvent, et un peu plus rapidement, un EDI que les femmes. Les non-diplômés font exception puisque parmi ceux ayant occupé un emploi, 42 % des femmes ont accédé à un EDI contre 37 % des hommes. Cette différence s'explique par le fait que les femmes non diplômées ont occupé plus fréquemment que leurs homologues masculins des emplois d'aide familial. La différence d'accès à l'EDI est très marquée pour les diplômés de bac+5, au détriment des femmes. Certaines filières sont également touchées par les disparités de genre, notamment les diplômés de CAP-BEP industriel (dix points d'écart).

Dans 80 % des cas, le premier EDI salarié est à temps plein. Cette proportion est plus faible pour les non-diplômés, les bacheliers généraux et les diplômés du secondaire dans les filières tertiaires (CAP-BEP, baccalauréat). Le temps partiel concerne deux fois plus souvent les femmes que les hommes. De manière générale, il est contraint dans 6 cas sur 10.

La rémunération correspond au salaire ou traitement mensuel net, primes incluses, à la fin du premier EDI (ou en fin de troisième année de vie active si le jeune n'a pas changé d'emploi). ▶ Lors du premier EDI, la rémunération augmente avec le niveau de diplôme et dépend du statut de cet emploi. Ainsi, à niveau de diplôme équivalent, les fonctionnaires sont mieux rémunérés que les jeunes embauchés en contrat à durée indéterminée (CDI). Les non-salariés perçoivent des revenus plus faibles à tous les niveaux de diplôme (800 euros en médiane), à l'exception notable des diplômés de bac+2/3 en santé social et des docteurs en santé.

Pour un même niveau de diplôme, et quel qu'il soit, les hommes en CDI sont mieux rémunérés que les femmes (150 euros d'écart environ). En revanche, ces inégalités sont largement atténuées pour les fonctionnaires.

La rémunération médiane est la rémunération au-dessus de laquelle la moitié des jeunes sont rémunérés, quel que soit leur temps de travail. ▶ Décrocher un EDI ne garantit pas pour autant la pérennité de l'emploi. En effet, dans 38 % des cas, les jeunes sortis en 2010 n'occupent plus cet emploi au printemps 2013. La démission est à l'origine de 60 % des ruptures, 16 % font suite à un licenciement ou à la fermeture de l'établissement employeur. À la date de l'enquête, 45 % des jeunes concernés occupent un autre EDI, 19 % un emploi à durée déterminée (EDD), 23 % sont au chômage et 13 % dans une autre situation.

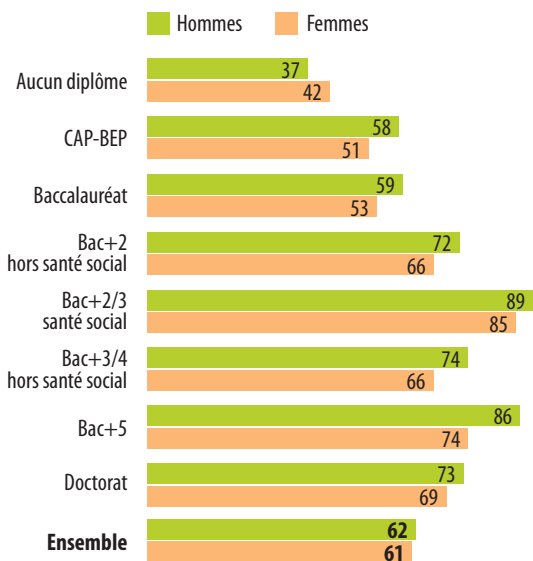
3 • Premier emploi à durée indéterminée

► Le premier emploi à durée indéterminée en quelques indicateurs

	Ils ont occupé au moins un EDI	Lors de leur premier EDI*					
		Ils étaient non salariés	Ils étaient en contrat à durée indéterminée	Ils avaient un emploi de fonctionnaire	Rémunération mensuelle nette médiane (€)	Leur EDI a pris fin	Ils travaillaient à temps partiel**
(en %)							
Aucun diplôme	39	24	71	5	1 140	56	37
CAP-BEP	55	11	85	4	1 250	44	25
CAP-BEP tertiaire	52	13	82	5	1 160	45	38
CAP-BEP industriel	57	10	88	2	1 300	42	14
Baccalauréat	56	12	84	4	1 240	43	31
Bac pro ou techno tertiaire	54	10	86	4	1 200	42	35
Bac pro ou techno industriel	65	12	86	2	1 400	32	11
Bac général	50	14	85	5	1 160	55	46
Bac+2 hors santé social	69	8	88	4	1 460	33	15
Bac+2 tertiaire	68	8	88	4	1 400	35	19
Bac+2 industriel	72	9	88	3	1 520	30	7
Bac+2/3 santé social	85	11	67	22	1 730	22	8
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	70	9	81	10	1 500	35	17
Licence professionnelle	75	5	93	2	1 600	31	8
Autre bac+3/4 LSH, gestion, droit	66	12	74	14	1 400	41	24
Autre bac+3/4 Maths, sc. et tech., STAPS	69	9	70	21	1 560	28	20
Bac+5 (M2)	80	8	85	7	2 000	32	6
Bac+5 LSH, gestion, droit	72	10	78	12	1 800	32	11
Bac+5 Maths, sc. et techniques, STAPS	79	8	82	10	2 000	32	4
École de commerce	91	7	93	<1	2 150	37	2
École d'ingénieurs	93	3	95	2	2 250	28	<1
Doctorat (D)	70	28	52	20	2 440	28	13
Ensemble	62	12	81	7	1 450	38	20

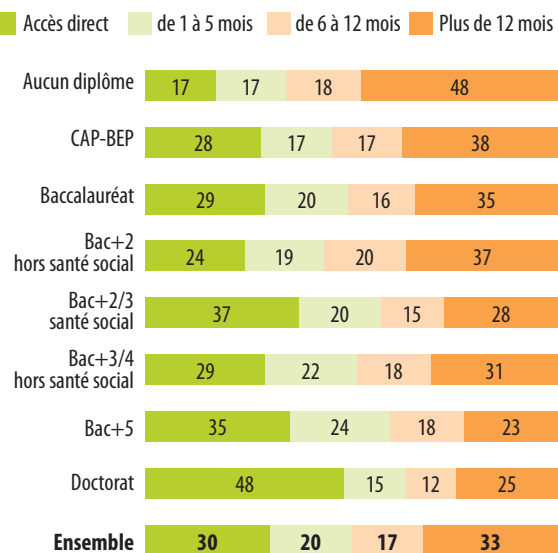
Champ : jeunes ayant occupé un emploi (641 000 individus), *ayant accédé à au moins un emploi à durée indéterminée au cours des trois premières années de vie active (394 000 individus), **ayant accédé à un EDI salarié (348 000 individus).

► Part de jeunes ayant accédé à un EDI (%)



Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours des trois premières années de vie active (641 000 individus).

► Temps d'accès au premier EDI (%)



Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi à durée indéterminée au cours des trois premières années de vie active (394 000 individus).



Éléments du parcours d'insertion



Si 42 % des jeunes n'ont pas connu le chômage au cours de leurs trois premières années de vie active, 28 % des non-diplômés ont passé au total plus de deux ans en recherche d'emploi sur la période.

Un épisode de recherche d'emploi correspond à une période continue d'une durée minimale d'un mois durant laquelle le jeune se déclare en situation de recherche d'emploi.

58 % des jeunes de la génération 2010 ont connu le chômage au cours de leurs trois premières années de vie active. Le premier épisode de recherche d'emploi intervient très souvent immédiatement après la sortie du système éducatif. Pour un jeune sur quatre ayant connu le chômage, cette situation précède l'accès au premier emploi et ne se reproduit plus au cours de la période observée. La moitié des ingénieurs, des diplômés d'école de commerce ou de l'enseignement supérieur court de la santé et du social ayant connu le chômage sont dans ce cas de figure.

Environ 23 % des jeunes de la génération 2010 alternent emplois et épisodes de chômage, cumulant en moyenne 15 mois de chômage sur les trois années d'observation.

Dans un cas sur dix (trois cas sur dix pour les non-diplômés), ils n'accèdent pas à l'emploi sur la période et ont passé en moyenne 29 mois au chômage.

38 % des jeunes de la génération 2010 ont passé au moins six mois au chômage. Si cette proportion diminue quand le niveau de diplôme augmente, les parcours des plus diplômés ne sont cependant pas exempts de tels épisodes. Plus d'un quart des diplômés de bac+2 à bac+4 (hors formations sanitaires et sociales) ont connu au moins six mois de chômage au cours de leurs trois premières années de vie active. Cette proportion s'élève à 62 % pour les non-diplômés et à 53 % pour les diplômés de CAP-BEP.

Les femmes et les hommes se trouvent à proportions égales en situation de chômage, ces derniers l'éprouvant, en moyenne, sur des durées un peu plus longues : 14 mois au total contre 12 pour les femmes. En revanche, pour un même niveau de diplôme, les écarts entre les sexes sont notables : 27 % des femmes diplômées de CAP-BEP n'ont jamais connu le chômage contre 33 % des hommes tandis que 47 % des femmes diplômées de bac+5 ont été dans cette situation contre 53 % des hommes. Ces écarts s'expliquent en partie par les spécialités de formation suivies par les unes et les autres.

Les données relatives aux recherches d'emploi (démarches, relations avec les intermédiaires de l'emploi) ne caractérisent que le premier épisode de chômage d'une durée de quatre mois ou plus.

Au cours de leur premier épisode de chômage d'au moins quatre mois, la plupart des jeunes ont effectué de nombreuses démarches de recherche d'emploi : huit sur dix ont envoyé des candidatures spontanées, six sur dix ont répondu à des annonces, un sur deux a mis son CV en ligne sur des sites spécialisés. Ces démarches sont surtout le fait des plus diplômés. La moitié se sont également inscrits dans une agence d'intérim. 17 % des jeunes non-diplômés se déclarant en situation de recherche d'emploi n'ont pourtant effectué aucune démarche (9 % pour l'ensemble).

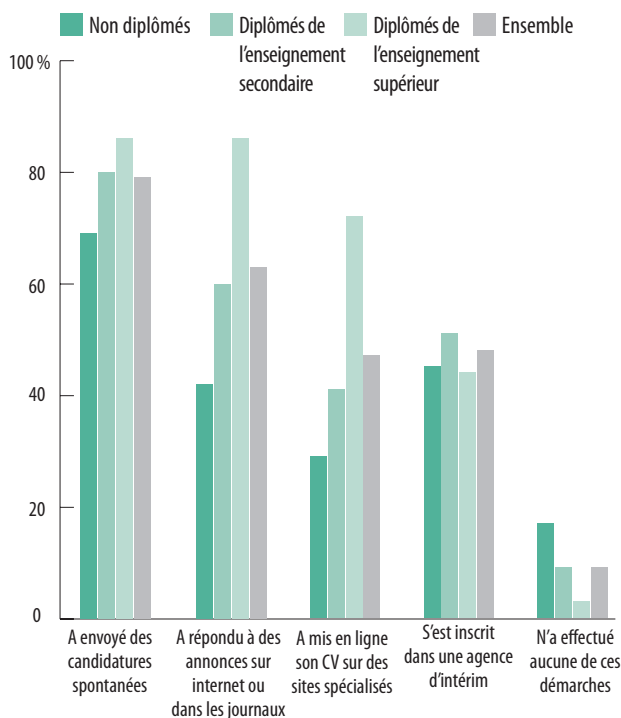
La majorité des jeunes se sont adressés aux intermédiaires du marché du travail. Si presque tous se sont inscrits à Pôle emploi (83 %), les non-diplômés sont beaucoup plus nombreux à avoir bénéficié du suivi et du conseil des missions locales : 67 % d'entre eux y ont été reçus au moins une fois en entretien pour 20 % des diplômés du supérieur. Ces derniers sont en revanche plus nombreux à s'inscrire à Pôle emploi et à être suivis par un de ses conseillers.

► Temps total passé au chômage durant les trois premières années de vie active

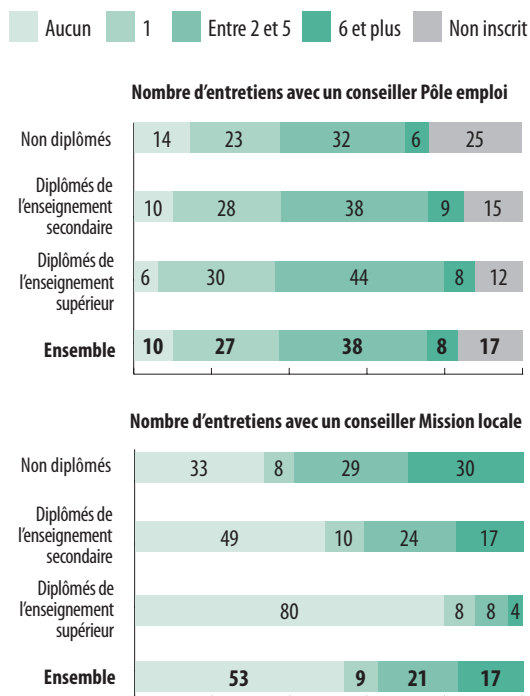
	0 mois	De 1 à 5 mois	De 6 à 12 mois	De 13 à 24 mois	Plus de 2 ans	Total
(en %)						
Aucun diplôme	27	11	13	21	28	100
CAP-BEP	31	16	18	19	16	100
Baccalauréat	43	22	16	13	6	100
Bac professionnel tertiaire	39	22	16	15	8	100
Bac professionnel industriel	45	21	17	12	5	100
Bac technologique	41	22	17	14	6	100
Bac général	48	23	14	10	5	100
Bac+2 hors santé social	43	23	18	12	4	100
Bac+2/3 santé social	78	17	4	1	<1	100
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	49	24	14	10	3	100
Licence professionnelle	45	27	17	9	2	100
Autre bac+3/4	51	22	13	10	4	100
Bac+5 (M2)	50	24	16	8	2	100
Bac+5 hors écoles de commerce et ingénieurs	48	22	17	10	3	100
École de commerce	47	27	19	7	<1	100
École d'ingénieurs	57	28	13	2	<1	100
Doctorat (D)	74	12	8	5	1	100
Doctorat santé	88	8	2	2	<1	100
Doctorat hors santé	62	15	13	8	2	100
Ensemble	42	20	15	13	10	100

Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

► Démarches de recherche d'emploi effectuées*



► Relations avec les intermédiaires du marché du travail (%)



*Lors du premier épisode de chômage de 4 mois ou plus. Plusieurs réponses possible.

Champ : jeunes de la génération ayant connu au moins un épisode de chômage de quatre mois ou plus (301 000 individus).

21% des jeunes de la génération 2010 ont connu au moins une période d'inactivité. Dans près d'un tiers de ces cas, l'épisode d'inactivité le plus important est d'une durée inférieure ou égale à trois mois.

Un épisode d'inactivité renvoie à une période où le jeune s'est décrit comme n'étant ni en emploi, ni en recherche d'emploi, ni en formation, ni en reprise d'études. Lorsque plusieurs épisodes d'inactivité sont recensés, l'analyse porte sur le plus long d'entre eux.

Selon leur durée, les périodes d'inactivité n'ont pas la même incidence. Les épisodes d'inactivité longue ou différée sont les plus préoccupants en termes d'insertion professionnelle. Ils affectent 11 % de la génération 2010. Les jeunes non-diplômés et les titulaires du seul baccalauréat général sont particulièrement concernés, puisque respectivement 22 % et 17 % d'entre eux relatent ce type d'épisode. 6 % des jeunes connaissent tout au plus une période de quelques mois sans travailler ni rechercher d'emploi, sans différence notable selon les niveaux de diplôme. Seuls les jeunes bacheliers jusqu'aux diplômés bac+4 (hors santé-social) sont un peu plus souvent concernés que les autres débutants par ces brefs épisodes d'inactivité.

Connaître un ou des épisodes d'inactivité n'est pas spécifiquement féminin. En effet, en l'absence d'enfant en 2013, hommes et femmes ont des chances équivalentes d'être passés par un temps d'inactivité – que ce soit de façon courte ou plus conséquente, précoce ou différée et ce quel que soit leur niveau de diplôme. Les choses changent lorsque l'enfant paraît – ou se prépare – puisque les comportements des jeunes pères et des jeunes mères de la génération 2010 divergent. Les premiers sont sensiblement moins concernés par les diverses formes d'inactivité que les hommes et femmes demeurés sans enfant en 2013, tandis que les secondes sont beaucoup plus affectées par des épisodes d'inactivité longue ou différée. Ainsi, 29 % des jeunes femmes mères en 2013 ont connu un tel épisode, contre 6 % des jeunes pères.

L'effet de la parentalité diffère selon les niveaux de diplôme. Il est majeur pour les jeunes sorti(e)s sans diplôme de leur formation initiale : à ce niveau, plus de la moitié des mères en 2013 ont connu un épisode d'inactivité important ou différé, contre moins d'un père sur cinq. Dans une moindre mesure, l'effet persiste pour ceux issus de l'enseignement supérieur. Ainsi, 14 % des jeunes mères diplômées au niveau bac+5 ont connu de tels épisodes d'inactivité, contre 2 % des jeunes pères de niveau de diplôme analogue.

Dans la plupart des cas, les épisodes d'inactivité ne sont pas synonymes d'éloignement total du marché du travail. Ainsi, et malgré le fait qu'ils se déclarent inactifs, 52 % des jeunes signalent avoir accompli une ou plusieurs démarches de recherche d'emploi au cours de leur plus long épisode d'inactivité. L'envoi de candidatures spontanées est la démarche la plus fréquemment évoquée (37 %).

► Épisodes d'inactivité après la sortie du système éducatif

(en %)	Pas d'épisode d'inactivité entre 2010 et 2013	Tout au plus un court épisode d'inactivité ¹	Au moins un épisode notable mais situé en tout début de parcours ²	Un épisode d'inactivité longue et/ou différée au sein du parcours ³	Total
Aucun diplôme	68	5	5	22	100
CAP-BEP	82	5	3	10	100
Baccalauréat	75	9	5	11	100
Bac professionnel	84	6	3	7	100
Bac technologique	73	10	4	13	100
Bac général	64	11	8	17	100
Bac+2 hors santé social	83	7	3	7	100
Bac+2/3 santé social	90	5	2	3	100
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	80	8	3	9	100
Bac+5 (M2)	87	5	3	5	100
Docteurat (D)	88	5	3	4	100
Docteurat santé	86	6	4	4	100
Docteurat hors santé	91	3	4	2	100
Ensemble	79	6	4	11	100

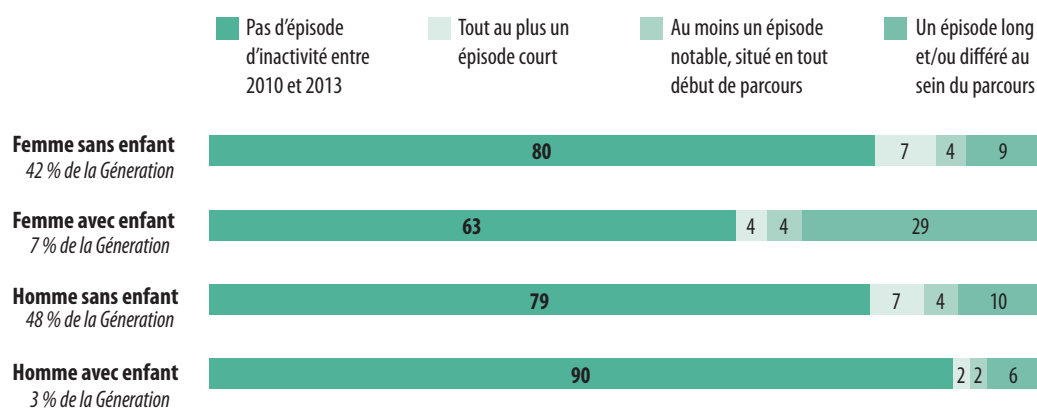
Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

1- On nomme inactivité de courte durée les épisodes qui durent au maximum trois mois, que ceux-ci interviennent en tout début de parcours ou de façon différée.

2- Les épisodes d'inactivité notables sont des périodes d'inactivité entre 3 mois et 1 an et qui débutent dans les trois mois suivant la fin de formation initiale.

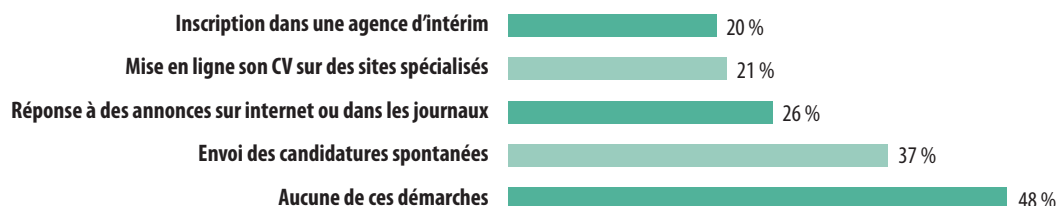
3- Les épisodes longs ou différés d'inactivité renvoient à une inactivité de plus d'un an, ou à ceux de plus de trois mois intervenus après d'autres événements du parcours (emploi, chômage, etc).

► Sexe, parentalité et inactivité en début de vie active (%)



Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

► Démarches de recherche d'emploi effectuées pendant le plus long épisode d'inactivité



Champ : jeunes de la génération ayant connu au moins un épisode d'inactivité de quatre mois ou plus (104 000 individus).

9 % des jeunes entrés sur le marché du travail en 2010 ont repris des études au cours des trois ans qui ont suivi. Les bacheliers généraux sont trois fois plus nombreux dans ce cas. Les formations hors emploi concernent quant à elles 13 % des jeunes.

Les reprises d'études correspondent à des études à temps plein (ce qui exclut les formations par alternance) dans un établissement scolaire ou universitaire, intervenant plus de douze mois après la fin de la formation initiale.

Au cours des trois années qui suivent leur première sortie du système éducatif, 9 % des jeunes reprennent des études à temps plein. Si repartir sur le chemin de l'école reste globalement peu fréquent, les bacheliers généraux font exception à cette règle puisque 27 % d'entre eux sont dans ce cas. La plupart du temps, ces reprises d'études se déroulent sur des durées assez longues (15 mois en moyenne) et ne sont pas achevées au printemps 2013.

Les bacheliers technologiques, ainsi que les licenciés hors filières professionnelles et les M1 sont également, bien que dans une moindre mesure, concernés par ce retour sur les bancs de l'école (respectivement 17 % et 15 %). En revanche, les non-diplômés ne sont que 8 % à retenter l'aventure scolaire.

On considère ici les formations déclarées par les jeunes, en dehors de leurs périodes d'emploi, et qui ne rentrent pas dans le cadre des reprises d'études.

Par ailleurs, 13 % de jeunes ont suivi une ou plusieurs formations d'un mois ou plus. La plupart du temps, la formation principale d'une durée de quatre mois ou plus s'est déroulée à temps plein (79 %) et en dehors d'une entreprise (71 %). Dans près de 32 % des cas, la formation visait l'obtention d'une certification professionnelle ou d'une habilitation et dans 47 % des cas celle d'un diplôme. Le plus souvent, l'objectif principal était « d'apprendre un nouveau métier », et ce quel que soit le niveau de diplôme.

La principale formation est la plus longue des formations suivies durant les périodes hors emploi.

Contrairement à la reprise d'études, le recours à la formation constitue une alternative plus fréquente pour les jeunes sortis de l'école sans diplôme et pour qui les difficultés d'accès à l'emploi ont été les plus prégnantes. Ainsi, 27 % d'entre eux ont suivi une formation (contre 5 % des diplômés de licence professionnelle ou 7 % des BTS-DUT). Les bacheliers technologiques et généraux sont également concernés par ces formations hors emploi. En effet, respectivement 16 % et 18 % d'entre eux y ont eu recours.

Les périodes hors emploi sont des périodes où le jeune n'occupait pas un emploi rémunéré dans une entreprise. Ces périodes peuvent être des temps de recherche d'emploi, de formation, ou d'inactivité apparente.

Globalement, les durées des reprises d'études sont nettement supérieures à celles des formations. Ainsi, neuf reprises d'études sur dix durent plus de six mois, pour seulement une formation sur deux. Comme pour les reprises d'études, les formations suivies par les bacheliers généraux sont plus longues que celles suivies par les non-diplômés.

3 • Reprise d'études et formation hors emploi

► Reprise d'études et formation hors emploi selon le plus haut diplôme

(en %)	Ils ont repris leurs études	Ils ont suivi une formation d'au moins un mois hors emploi
Aucun diplôme	8	27
CAP-BEP	4	14
Baccalauréat	15	14
Bac professionnel	6	10
Bac technologique	17	16
Bac général	27	18
Bac+2 hors santé social	8	7
Bac+2/3 santé social	1	1
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	12	6
Licence professionnelle	7	5
Autre bac+3/4	15	9
Bac+5 (M2)	3	6
Bac+5 hors écoles de commerce et ingénieurs	4	7
École de commerce	1	4
École d'ingénieurs	1	2
Doctorat (D)	1	3
Doctorat santé	<1	2
Doctorat hors santé	1	4
Ensemble	9	13

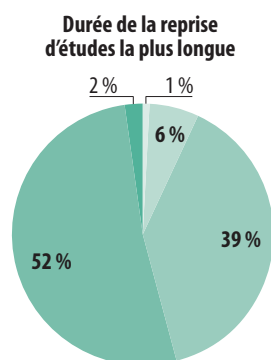
Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

► Finalité de la principale formation

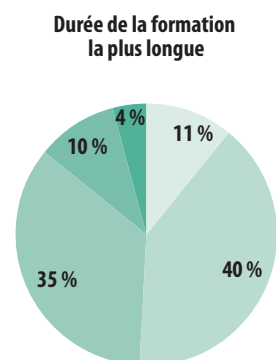
(en %)	Non diplômés	Diplômés du secondaire	Diplômés du supérieur	Ensemble
Apprendre un nouveau métier	40	50	39	45
Être mieux préparé à la recherche d'emploi	24	15	15	18
Se remettre à niveau dans une discipline générale	14	10	11	12
Se perfectionner dans son ancien métier	10	11	18	12
Créer ou reprendre une entreprise	2	2	3	2
Réaliser un objectif extraprofessionnel	2	4	4	3
Autres	8	8	10	8

Champ : jeunes ayant suivi une formation hors emploi d'une durée d'au moins quatre mois (61 000 individus).

► Durée des reprises d'études et des formations hors emploi



Champ : jeunes ayant repris leurs études (61 000 individus).



Champ : jeunes ayant suivi une formation hors emploi d'une durée d'au moins un mois (92 000 individus).

L'intérim a concerné 21% des jeunes ayant travaillé entre 2010 et 2013. Ce type de contrat intervient souvent en début de parcours d'insertion et est plus fréquent chez les jeunes sortis du système scolaire à un niveau inférieur ou égal au bac+2.

Parmi les jeunes de la génération 2010 ayant travaillé durant leurs trois premières années de vie active, 21 % ont effectué au moins une mission d'intérim. La plupart d'entre eux ont été embauchés sur ce contrat de travail dès leur premier emploi et un quart n'ont pas connu d'autre forme d'emploi. Pour autant, la majorité a combiné intérim, pour moins de la moitié du temps en emploi, et autres types de contrats. Si, en juillet 2010, 14 % des emplois occupés par les jeunes de la génération sont en intérim, cette part recule ensuite de manière continue, pour s'établir à 6 % en avril 2013.

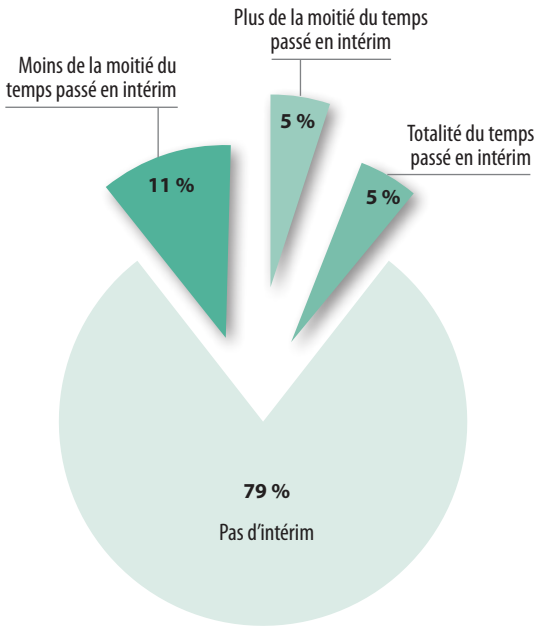
Le recours à l'intérim varie fortement en fonction du niveau de diplôme. Les sortants dont le diplôme est inférieur ou égal à bac+2 sont les plus concernés (26 %). Les proportions diminuent ensuite : 16 % pour les bac+3 (hors santé social), 9 % pour les bac+5, 3 % pour les docteurs. Les diplômés de bac+ 2/3 en santé social sont atypiques dans ce schéma : très peu concernés par l'intérim, ils bénéficient par ailleurs de conditions d'insertion particulièrement favorables.

Dans l'ensemble, ce type de contrat, plus fréquemment utilisé dans les secteurs d'activité où les hommes sont majoritaires, reste à dominante masculine. 27 % des hommes ont travaillé en intérim contre 15 % des femmes. L'écart est plus marqué pour les sortants du secondaire et pour les titulaires de BTS ou DUT dont les activités s'exercent davantage dans les secteurs de l'industrie et de la construction. Pour les diplômés de bac+3 ou au-delà, ces différences selon le sexe s'estompent. À ces niveaux, les missions d'intérim concernent davantage les secteurs des services administratifs ainsi que ceux des activités financières ou d'assurances où les femmes sont majoritaires.

Si dans certains cas l'intérim joue un rôle de transition vers l'emploi, le taux de chômage des jeunes passés par ce type de contrat s'élève à 25 % au printemps 2013, contre 23 % pour l'ensemble de la génération. Seuls 32 % des jeunes ayant été au moins une fois intérimaires occupent un emploi à durée indéterminée à cette date.

▶ Temps passé en intérim

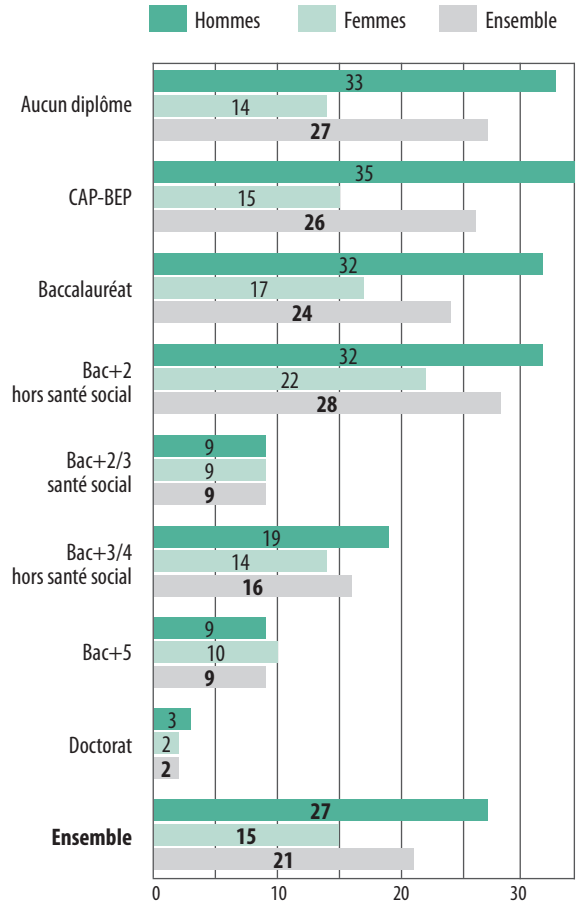
Répartition des jeunes selon la part du temps d'emploi qu'ils ont passé en intérim



Note de lecture : au total, 21 % des jeunes ayant eu un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active ont travaillé en intérim.

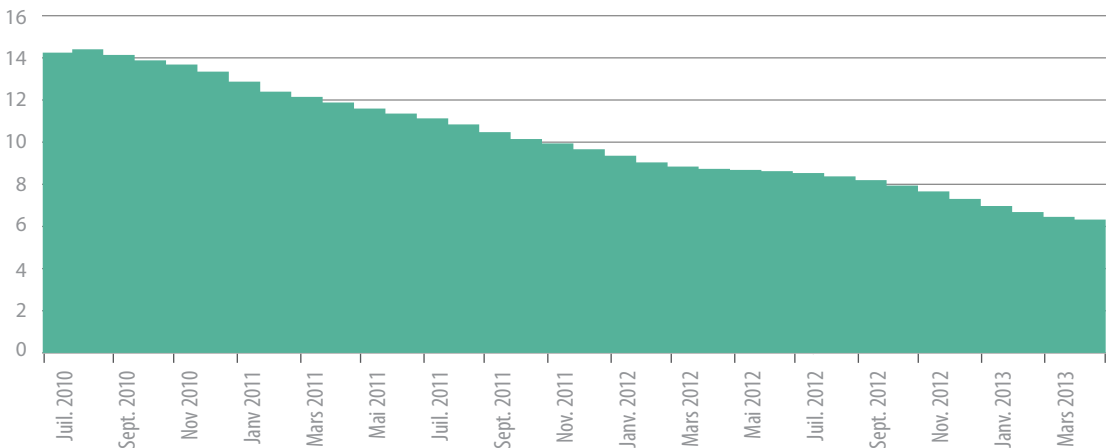
▶ Intérim et plus haut diplôme

Proportion de jeunes ayant travaillé en intérim durant leurs trois premières années de vie active (%)



Champ : jeunes ayant eu au moins un emploi au cours des trois premières années de vie active (641 000 individus).

▶ Évolution de la part de l'emploi intérimaire au cours des trois premières années de vie active (%)



Champ : jeunes ayant eu au moins un emploi au cours des trois premières années de vie active (641 000 individus).

16 % des jeunes de la génération 2010 ont occupé un emploi aidé entre 2010 et 2013. Les bénéficiaires, et leurs parcours d'insertion, diffèrent selon la finalité de ces contrats.

Principaux contrats aidés en vigueur entre 2010 et 2013 :

- ▶ *secteur marchand :*
le contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (CUI-CIE), les contrats en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) ;
- ▶ *secteur non marchand :*
le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

La catégorie autres contrats aidés regroupe l'emploi d'avenir, le contrat d'adaptation, le contrat jeunes en entreprise.

Durant leurs trois premières années sur le marché du travail, 122 000 jeunes de la génération 2010 ont occupé au moins un emploi aidé. Parmi ceux-ci, 81 000 ont signé un contrat en alternance, sous forme de contrat de professionnalisation dans la grande majorité des cas. Les contrats uniques d'insertion (CUI) ont concerné 26 500 jeunes, essentiellement dans le secteur public. Enfin, 9 000 jeunes ont bénéficié d'un autre type d'emploi aidé.

Les emplois aidés ne constituent pas un ensemble homogène dans la mesure où leurs finalités varient. Ainsi, les contrats en alternance visent à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification quand les CUI s'attachent plus particulièrement à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. De ce fait, les publics de ces mesures présentent des caractéristiques spécifiques.

Les contrats en alternance concernent surtout les diplômés du secondaire ou les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2. Dans 53 % des cas, la signature du premier contrat intervient dans les trois mois suivant la fin de la formation initiale, illustrant le fait que certains jeunes l'utilisent pour financer une poursuite d'études sous contrat de travail. Les bénéficiaires d'un contrat en alternance connaissent des débuts de parcours relativement favorables puisqu'en moyenne, ils ont passé 74 % de leur temps en emploi entre 2010 et 2013. Au printemps 2013, ils sont 76 % à occuper un emploi. En revanche, seuls 37 % d'entre eux occupent un emploi à durée indéterminée (EDI) à cette date, contre 72 % pour ceux n'ayant pas signé de contrat aidé entre 2010 et 2013.

Les principaux bénéficiaires des autres types d'emplois aidés (CUI et autres contrats) sont les non-diplômés et les diplômés d'un CAP-BEP. Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à y avoir recours. Ces contrats semblent être signés faute de mieux puisque 56 % des premiers CUI et 54 % des premiers autres contrats aidés surviennent directement après une période de chômage d'une durée moyenne de 14 mois. Seuls 30 % des CUI et 24 % des autres emplois aidés ont été signés moins de trois mois après la fin des études ; dans la moitié des cas ils sont intervenus plus d'un an après. Les jeunes qui ont occupé ces emplois aidés ont passé moins de 60 % de leur temps en emploi. Seuls 22 % de ceux en emploi au printemps 2013 sont en EDI.

► Contrats aidés selon le niveau de diplôme et le genre

	Tous contrats aidés confondus			Contrats en alternance		Contrats unique d'insertion		Autres contrats aidés	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
(en %)									
Aucun diplôme	19	19	19	14	12	3	6	2	2
CAP-BEP	17	22	19	12	12	3	9	2	3
Baccalauréat	18	24	21	15	17	2	6	1	1
Bac+2 hors santé social	16	19	17	14	14	1	4	1	1
Bac+2/3 santé social	2	1	1	1	<1	<1	<1	<1	<1
Autre bac+3/4 (L, M1)	10	11	11	8	6	2	4	1	1
Bac+5 (M2)	4	6	5	3	3	1	3	<1	1
Doctorat (D)	<1	1	1	<1	1	<1	<1	<1	<1
Ensemble	15	16	16	12	11	2	5	1	1

Champ : ensemble des jeunes de la génération (708 000 individus).

► Situation des jeunes avant le premier contrat aidé (en %)

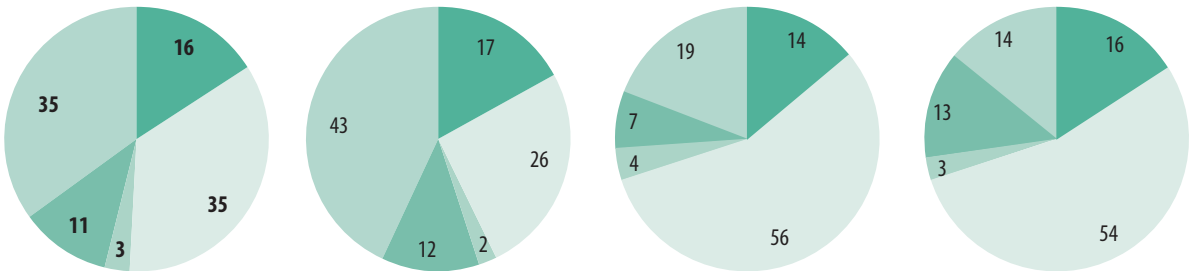
■ Emploi ■ Chômage ■ Formation, reprise d'études ■ Inactivité ■ Formation initiale

Ensemble

Contrats en alternance

Contrats unique d'insertion

Autres contrats aidés



Champ : ensemble des jeunes de la génération ayant eu un emploi aidé (111 000 individus).

► Situation professionnelle au printemps 2013 selon le passage en contrat aidé

	Taux d'emploi	Taux d'emploi à durée indéterminée (*)	Taux de chômage (**)	Part de temps passé en emploi	Part de temps passé au chômage
(en %)					
Ils ont signé un contrat aidé	73	33	21	70	20
Un contrat d'alternance	76	37	19	74	17
Un contrat unique d'insertion	66	23	26	60	29
Un autre contrat aidé	67	18	25	54	30
Ils n'ont pas signé de contrat aidé	67	72	23	65	21

Champ : ensemble des jeunes de la génération (708 000 individus)

* pour les jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus) ** pour les actifs au printemps 2013 (619 000 individus).

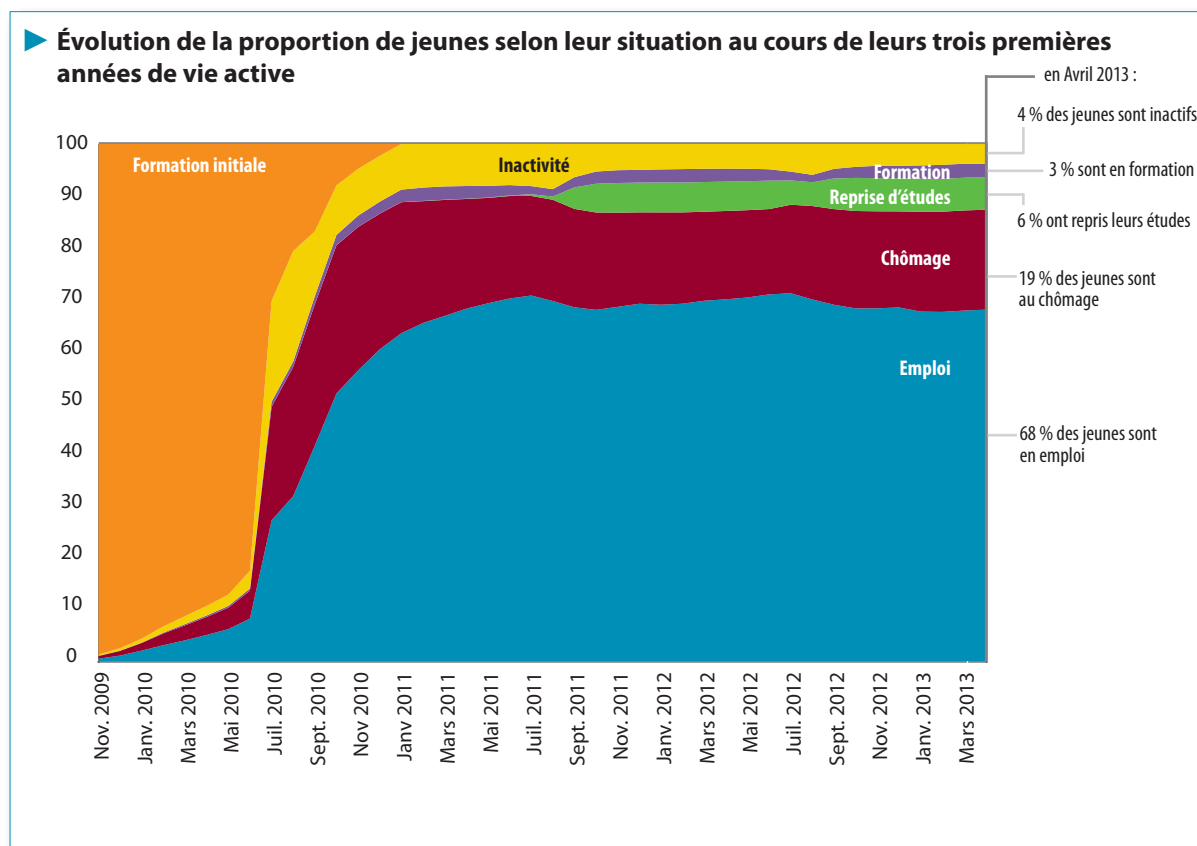


***Trajectoires d'entrée
dans la vie active***



- ▶ **L'enquête 2013 auprès de la génération 2010** permet d'étudier les parcours d'insertion professionnelle des débutants durant les trois premières années qui suivent leur formation initiale. Elle recense mois par mois la situation de chaque jeune, entre emploi, recherche d'emploi, reprise d'études, formation et inactivité.
- ▶ Le cheminement de la génération dans son ensemble peut être décrit à l'aide d'un chronogramme global, qui retrace pas à pas les situations de ces jeunes. Cette représentation permet de lire l'évolution, au fil des mois, de la part de jeunes en emploi, au chômage, en formation, etc.
- ▶ Afin de se faire une idée de la diversité des parcours individuels, des techniques statistiques permettent d'esquisser un certain nombre de trajectoires types. Celles-ci visent à la fois à décrire et à quantifier les principaux parcours d'insertion des nouveaux entrants. Sont ainsi regroupés au sein d'une même trajectoire les jeunes qui ont connu des parcours proches. Cette proximité se mesure au nombre de mois au cours desquels leurs situations sont identiques. La démarche permet de faire émerger neuf trajectoires types d'entrée dans la vie active.

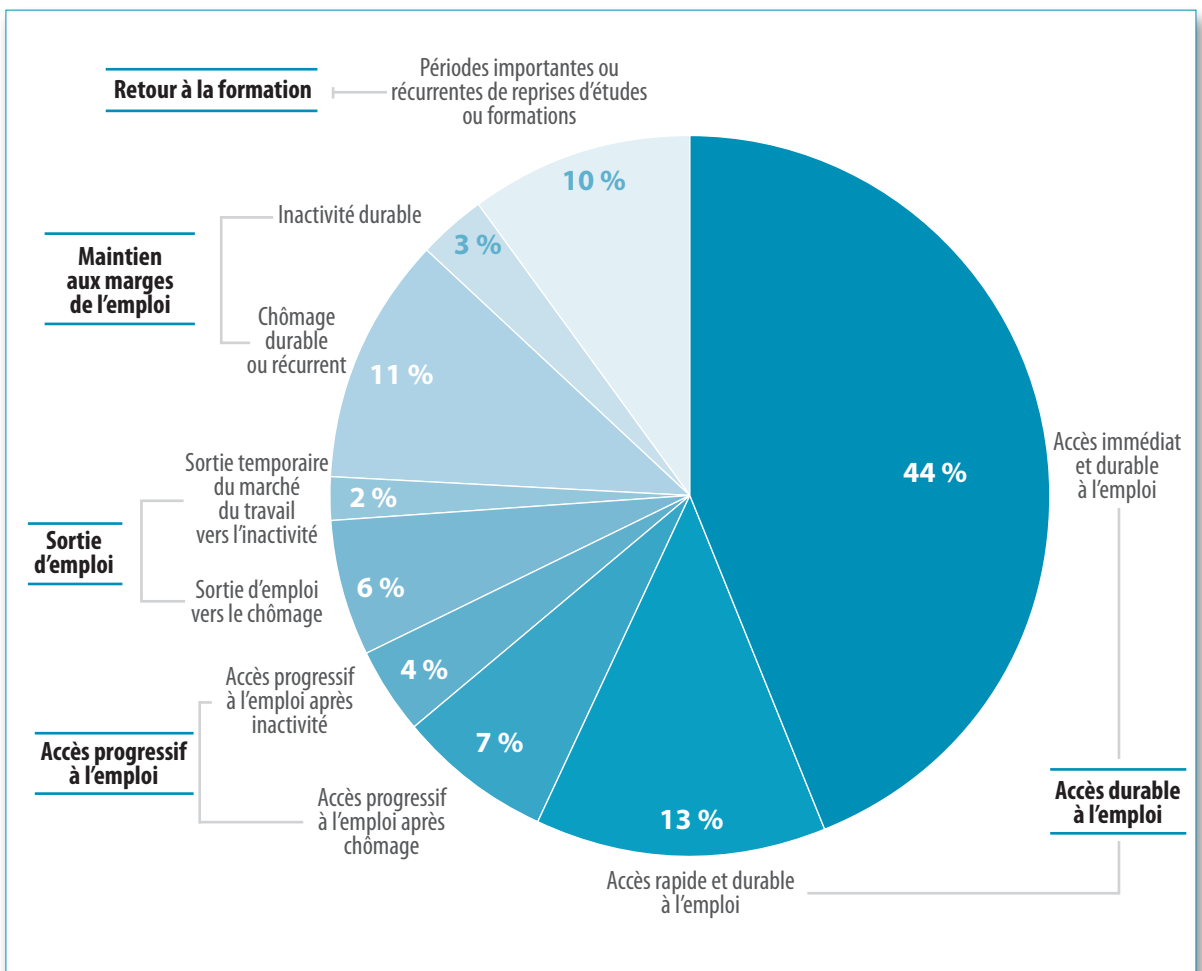
Dès l'été 2011, près de 70 % des jeunes occupent un emploi, proportion qui reste relativement stable par la suite. Elle s'élève à 68 % en avril 2013. Sur la même période, la part de jeunes en recherche d'emploi reste stable elle aussi, un peu en dessous de 20 % (19 % en avril 2013). Le processus d'insertion de ces nouveaux entrants ne s'achève pas pour autant à l'été 2011 : la qualité des emplois occupés évolue, elle, bien au-delà de la première année de vie active. Il atteint néanmoins un premier palier dès cette date, visible sur le graphique ci-dessous.



1 • Neuf trajectoires types d'insertion professionnelle

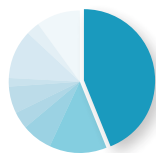
► Neuf trajectoires types ont été identifiées, regroupées en cinq catégories :

- **Accès durable à l'emploi.** Les deux premières, qui rassemblent à elles seules près de 6 jeunes sur 10, rendent compte des parcours d'insertion les plus simples : l'accès à l'emploi est rapide et même le plus souvent immédiat, les périodes de chômage sont rares. Toutefois, à partir de la mi-2012, ces parcours connaissent eux-mêmes quelques heurts.
- **Accès progressif à l'emploi.** Deux autres parcours types rendent compte de cheminements plus lents et progressifs vers l'emploi, celui-ci étant précédé pour les uns par une période de chômage (7 %), pour les autres par une phase d'inactivité (4 %).
- **Sortie d'emploi.** 8 % des jeunes suivent des trajectoires de sortie de l'emploi, vers le chômage dans la majorité des cas, plus rarement vers l'inactivité.
- **Maintien aux marges de l'emploi.** 14 % de la génération est concernée par des parcours où le chômage domine, que ce soit par une récurrence d'entrées-sorties de l'emploi ou par des épisodes durables de recherche d'emploi. Les parcours marqués par l'inactivité restent rares mais ils constituent eux aussi l'un des parcours types de cette génération.
- **Retour à la formation.** Un dixième des jeunes, qui avaient mis fin à leurs études en 2010, connaissent ensuite des épisodes de reprise d'études ou de formation durables, plus ou moins précoces.



ACCÈS DURABLE À L'EMPLOI

• Accès immédiat et durable à l'emploi

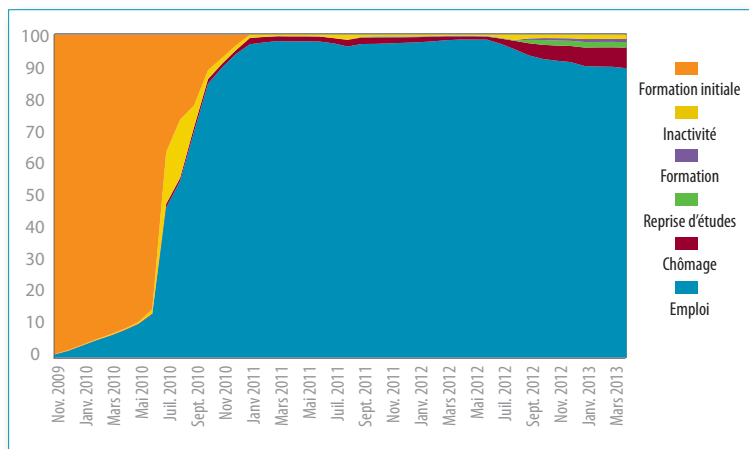


44 % des jeunes de la génération 2010 ont accédé immédiatement et durablement à l'emploi. Dès

janvier 2011, 97 % des jeunes concernés par cette trajectoire étaient en emploi. Le temps d'accès au premier emploi est en moyenne inférieur à un mois, et plus des trois quarts des jeunes n'ont jamais été au chômage. Cependant, une petite partie de ces parcours connaît des heurts en cours de troisième année de vie active, à partir de mi-2012.

Malgré tout, au printemps 2013,

89 % des jeunes occupent un emploi, à durée indéterminée dans trois cas sur quatre. Ces trajectoires ne sont pas exemptes de changements professionnels : si 48 % des jeunes n'ont occupé qu'un seul emploi, 32 % ont eu deux employeurs et 20 % au moins trois. Les jeunes les plus mobiles ont moins souvent accès aux emplois à durée indéterminée.



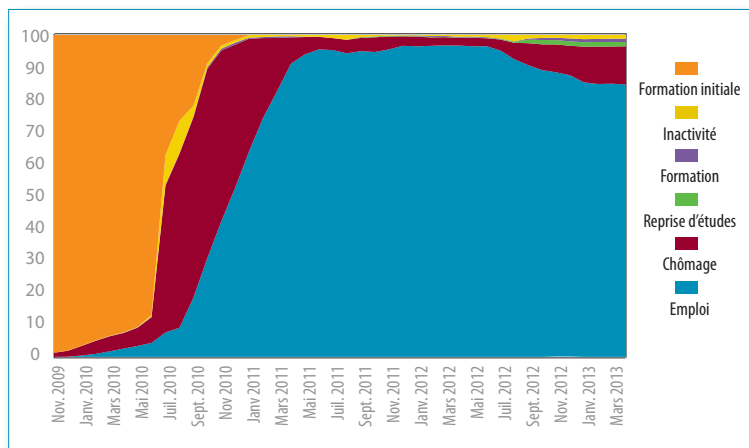
• Accès rapide et durable à l'emploi



13 % des jeunes de la génération 2010 ont accédé rapidement et durablement à l'emploi. Toutefois, en

janvier 2011, un tiers d'entre eux était encore en recherche d'emploi. Progressivement cette part se réduit, de sorte que début 2012, près de 96 % étaient en emploi. Le temps d'accès au premier emploi s'élève en moyenne à quatre mois et le temps moyen passé en recherche d'emploi entre la sortie du système éducatif et le printemps 2013 dépasse cinq mois.

Tous sont passés au moins une fois par la case "chômage". Pour autant, 44 % ont occupé un seul emploi, soit une proportion proche de celle de la trajectoire précédente. Au printemps 2013, plus des deux tiers des emplois sont à durée indéterminée.



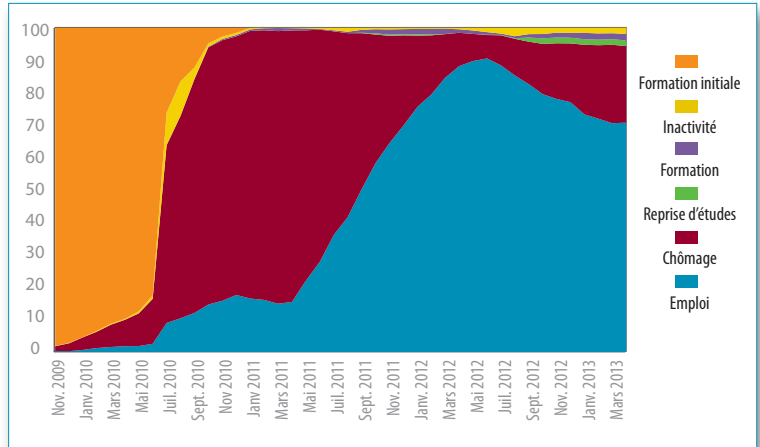
1 • Neuf trajectoires types d'insertion professionnelle

ACCÈS PROGRESSIF À L'EMPLOI

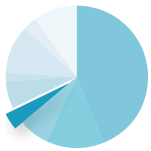
• Accès progressif à l'emploi après chômage



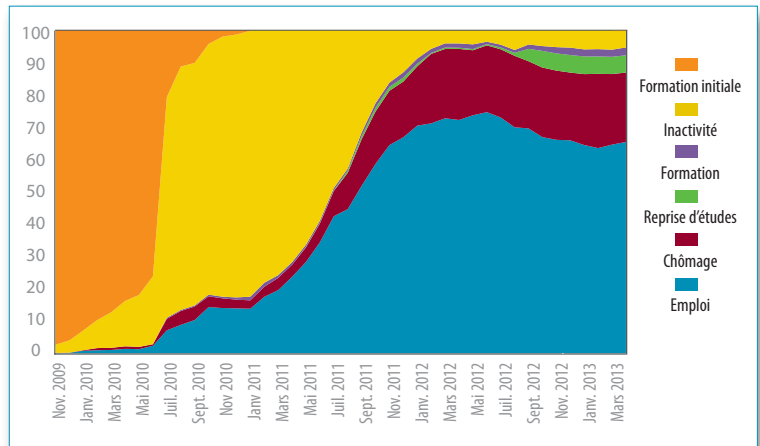
7 % des jeunes ont débuté leur parcours par une période de chômage notable avant d'accéder à l'emploi. En moyenne, ils ont passé 15 mois au chômage entre la fin de leur formation initiale et le printemps 2013. Progressivement, ils sont de plus en plus nombreux à travailler : 90 % du groupe se trouve en situation d'emploi en juillet 2012. Cette proportion s'érode toutefois pour se stabiliser aux alentours de 70 % au printemps 2013, témoignant de la fragilité de cette insertion professionnelle. 56 % des jeunes ont connu au moins une autre période de chômage après celle qui avait marqué leurs débuts. Trois ans après la fin de formation initiale, plus de la moitié des emplois occupés sont malgré tout à durée indéterminée.



• Accès progressif à l'emploi après inactivité

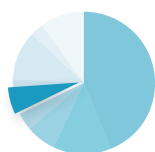


4 % des jeunes débutent leur parcours professionnel par un temps d'inactivité avant d'entrer sur le marché du travail. En janvier 2011, 82 % d'entre eux ne sont ainsi ni en emploi, ni en formation ou reprise d'études, ni en recherche d'emploi. Ces situations d'inactivité se réduisent peu à peu : début 2012, elles ne sont plus qu'anecdotiques, plus de 70 % des jeunes concernés occupant un emploi. Là encore, une érosion a lieu, de sorte qu'en avril 2013, cette proportion s'établit à 65 %, alors que plus de 20 % des jeunes sont au chômage. En moyenne, le temps d'inactivité cumulé atteint 12 mois sur ces trois premières années. Au printemps 2013, la moitié des emplois occupés par les jeunes ayant suivi cette trajectoire sont à durée indéterminée.

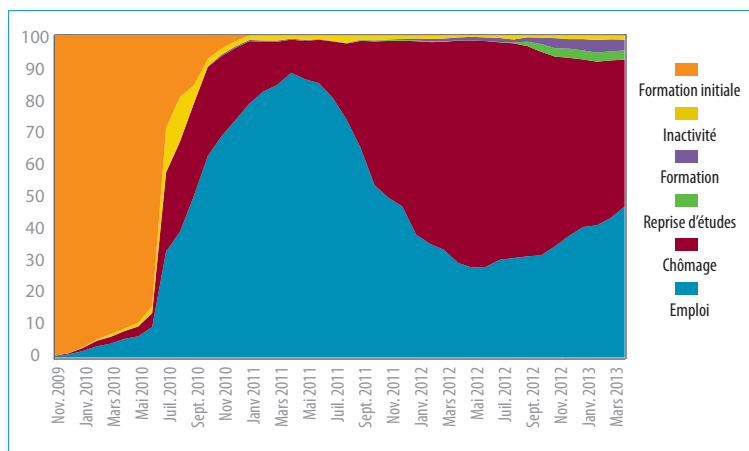


SORTIE D'EMPLOI

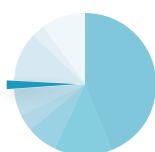
• Sortie d'emploi vers le chômage



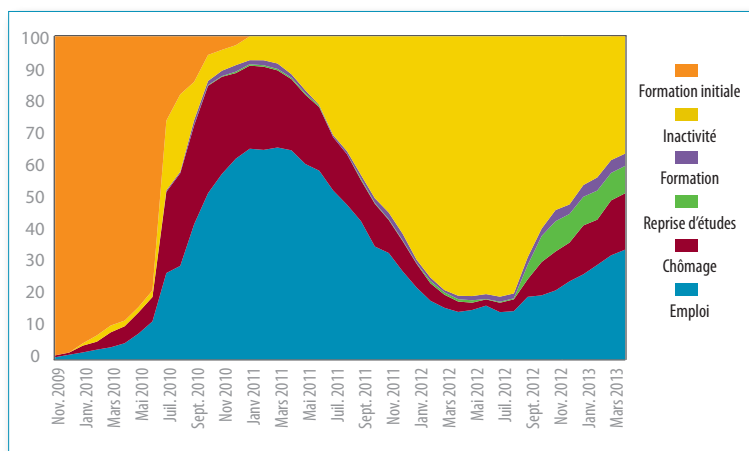
6% des jeunes de la génération 2010 se sont retrouvés au chômage après avoir accédé plutôt rapidement à l'emploi. En moyenne, ils ont cumulé un an et demi d'emploi durant leurs trois premières années de vie active. Seuls 21 % de ces jeunes travaillaient en emploi à durée indéterminée dès leur premier emploi. À partir de juillet 2011, la situation se dégrade pour un nombre croissant de jeunes de ce groupe, de sorte qu'en avril 2013, 47 % d'entre eux sont en emploi pour 46 % en recherche d'emploi. Si tous ont connu au moins une période de chômage, 35 % en ont connu deux et 36 % trois ou plus.



• Sortie temporaire du marché du travail vers l'inactivité



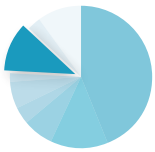
De façon presque symétrique, 2 % des jeunes de la génération 2010 ont connu des parcours débutant par un accès plutôt rapide à l'emploi suivi d'un épisode de retrait du marché du travail, parfois précédé d'un temps de recherche d'emploi. Ces retraits du marché du travail, croissant à partir de l'été 2011, peuvent en partie provenir d'un découragement dans la recherche d'emploi. Certains parcours comportent de courts épisodes de formation. En moyenne, ces parcours recèlent 13 mois d'emploi cumulés sur les trois premières années suivant la fin de formation initiale, pour 15 mois d'inactivité. Au printemps 2013, seuls 34 % des jeunes concernés par ce type de parcours occupent un emploi, une proportion équivalente étant inactive.



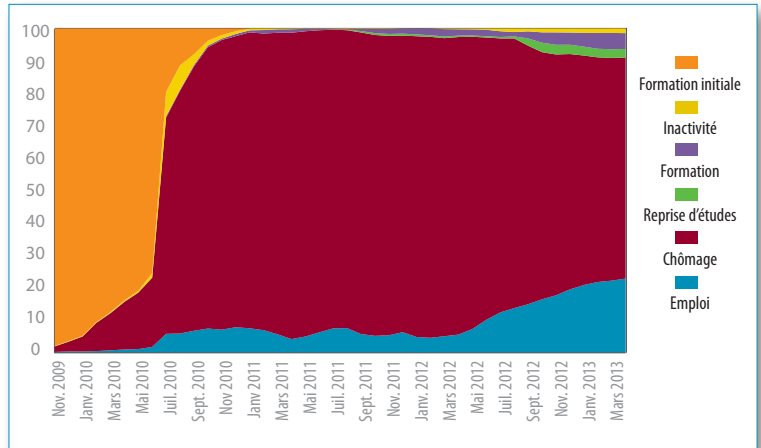
1 • Neuf trajectoires types d'insertion professionnelle

MAINTIEN AUX MARGES DE L'EMPLOI

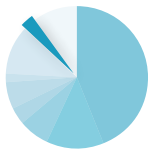
• Chômage durable ou récurrent



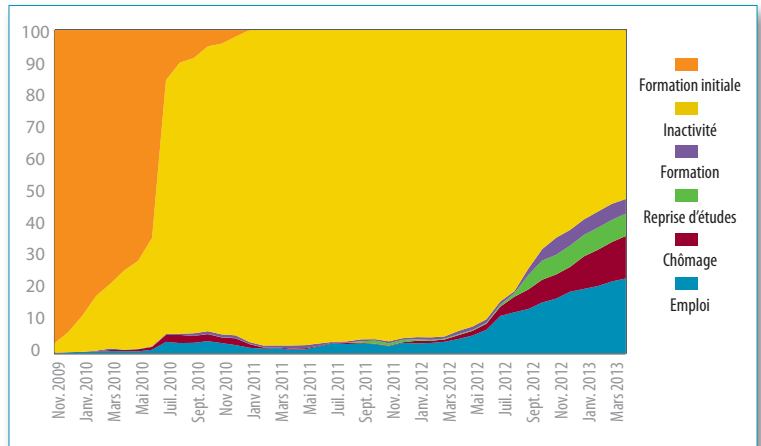
11 % des jeunes de la génération 2010 sont confrontés dans les trois premières années qui suivent leur formation initiale à un chômage persistant ou récurrent. En moyenne, ces jeunes ont connu plus de 30 mois de chômage sur la période. 46 % d'entre eux n'ont même jamais occupé d'emploi. Trois ans après la fin de leurs études, 68 % sont au chômage et seuls 22 % sont en emploi. En outre, celui-ci n'est à durée indéterminée que dans un tiers des cas.



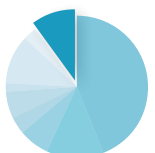
• Inactivité durable



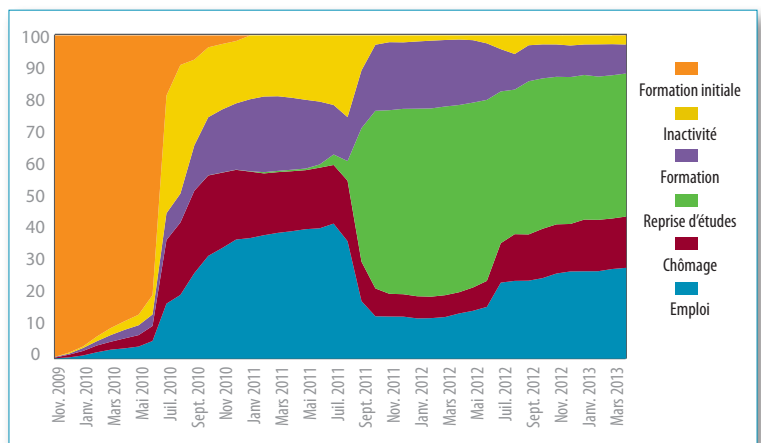
3 % des jeunes de la génération 2010 ont eu un parcours durablement dominé par l'inactivité, émaillé de quelques épisodes courts de formation, d'emploi ou de chômage. Près d'un dixième des jeunes ayant connu ce type de parcours ont été inactifs sur la totalité des trois années observées. 61 % n'ont jamais travaillé. Au printemps 2013, 23 % avaient trouvé un emploi, le plus souvent à durée déterminée.



RETOUR À LA FORMATION



10 % des jeunes de la génération 2010 ont repris soit des études, soit (un peu moins souvent) une formation durable, dès les premières années suivant l'arrêt de leur formation initiale. Ces épisodes ont été massivement longs puisqu'en moyenne on recense sur la période plus de 11 mois en reprise d'études et plus de cinq mois en formation. Un quart des jeunes de ce groupe a même passé plus de 21 mois en reprise d'études. Un quart n'a jamais travaillé mais dans l'ensemble, ils ont passé en moyenne 9 mois en emploi sur la période, illustrant le fait que tous les retours sur les bancs de l'école ne sont pas une réponse à des difficultés d'accès à l'emploi. Ces retours témoignent aussi pour partie des stratégies des jeunes qui parfois effectuent un détour par le marché du travail ou l'inactivité avant d'accéder à la filière qu'ils souhaitaient ou pour laquelle ils se sont peu à peu décidés.



40 % des jeunes non-diplômés et 20 % des titulaires de CAP et BEP connaissent des trajectoires aux marges de l'emploi. Les chances d'accéder rapidement et durablement à l'emploi augmentent avec le niveau de diplôme.

La trajectoire accès durable à l'emploi regroupe l'accès immédiat à l'emploi et l'accès rapide et durable à l'emploi.

La trajectoire maintien aux marges de l'emploi regroupe le chômage durable ou récurrent et l'inactivité durable.

La trajectoire accès progressif à l'emploi regroupe l'accès progressif à l'emploi après chômage et l'accès progressif à l'emploi après inactivité.

La trajectoire sortie d'emploi regroupe la sortie d'emploi vers le chômage et la sortie d'emploi vers l'inactivité.

Durant les trois premières années de vie active, l'effet du diplôme est manifeste sur les trajectoires. Les chances d'accéder durablement à l'emploi augmentent avec le niveau de diplôme. Seuls un quart des non-diplômés s'inscrivent dans une trajectoire d'accès durable à l'emploi alors que plus de la moitié des diplômés de l'enseignement secondaire et les trois quarts des diplômés du supérieur sont dans ce cas. À l'inverse, les moins diplômés connaissent plus fréquemment des trajectoires aux marges de l'emploi : trois non-diplômés sur dix sont dans une trajectoire de chômage durable et un sur dix en inactivité durable ; ces trajectoires sont rares chez les diplômés de l'enseignement supérieur. L'ensemble des sortants sont concernés par les trajectoires d'accès progressif à l'emploi et de sortie d'emploi, à des degrés divers. Enfin, les trajectoires de reprise d'études ou de formation sont plus fréquentes parmi les bacheliers, qui connaissent des conditions d'insertion mitigées.

Au sein du groupe des non-diplômés, la situation de ceux qui ont arrêté le plus précocement leurs études demeure très préoccupante. Parmi les jeunes non-diplômés, seulement quatre sur dix sont dans une trajectoire d'accès durable à l'emploi ou d'accès progressif à l'emploi. Un sur deux est éloigné de l'emploi, souvent en inactivité durable, témoignant d'un véritable retrait du marché du travail.

Au-delà du niveau de diplôme, la spécialité et la voie de formation influencent également les trajectoires d'entrée dans la vie active. Dans l'enseignement secondaire, la filière industrielle fournit un avantage sur les filières tertiaire et générale pour accéder durablement à l'emploi, même s'il est moins marqué que pour les générations précédentes. Les apprentis du secondaire sont également favorisés par rapport à leurs homologues ayant suivi la voie scolaire. Ainsi par exemple, 59 % des diplômés de CAP ou BEP par apprentissage sont dans une trajectoire d'accès durable à l'emploi contre 41 % des diplômés de la voie scolaire.

Parmi les bacheliers passés par l'enseignement supérieur sans obtenir de diplôme, ceux qui ont préparé un BTS ou un DUT ont des trajectoires plus favorables que ceux qui ont tenté d'obtenir une licence.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les formations du domaine de la santé et du social sont celles qui offrent les meilleures conditions d'insertion : 86 % des diplômés d'une formation de niveau bac+2 ou bac+3 et 90 % des docteurs accèdent immédiatement et durablement à l'emploi. Les titulaires d'un doctorat hors santé et les ingénieurs bénéficient eux aussi de conditions d'insertion satisfaisantes, avec respectivement 68 % et 64 % d'accès immédiat et durable à l'emploi. À l'université, les diplômés des formations scientifiques ont des trajectoires plus favorables que leurs homologues de lettres ou sciences humaines, surtout aux niveaux bac+3 ou bac+4. À ces niveaux, 58 % des diplômés scientifiques accèdent immédiatement et durablement à l'emploi contre 45 % de ceux issus de lettres, sciences humaines, gestion ou droit.

2 • Trajectoires et formation initiale

► Trajectoires d'entrée dans la vie active selon le niveau de diplôme

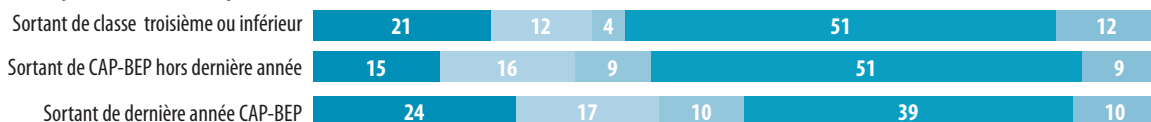
	Accès durable à l'emploi		Accès progressif à l'emploi		Sortie d'emploi	Maintien aux marges de l'emploi	Retour à la formation
	immédiat	rapide	après chômage	après inactivité			
(en %)							
Aucun diplôme	17	7	9	6	8	40	13
CAP-BEP	36	12	12	3	11	20	6
CAP-BEP tertiaire	32	11	14	3	11	21	8
CAP-BEP industriel	40	13	10	3	10	19	5
Baccalauréat	44	13	7	4	8	9	15
Bac professionnel tertiaire	46	15	8	4	9	11	7
Bac professionnel industriel	55	15	9	2	7	7	5
Bac technologique tertiaire	40	12	7	4	9	10	18
Bac technologique industriel	42	13	8	6	7	11	13
Bac général	38	11	5	6	6	8	26
Bac+2 hors santé social	51	17	8	3	8	6	7
Bac+2/3 santé social	86	9	1	1	3	<1	<1
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	51	16	6	3	7	5	12
Licence professionnelle	54	22	7	2	6	3	6
Autre bac+3/4 LSH, gestion, droit	45	14	6	4	8	8	15
Autre bac+3/4 Math, sc. et tech, santé, STAPS	58	11	5	5	5	4	12
Bac+5 (M2)	57	22	6	2	6	4	3
Bac+5 hors écoles de commerce ou ingénieurs	55	19	7	3	7	5	4
École de commerce	55	26	6	3	5	2	3
École d'ingénieurs	64	27	3	1	3	1	1
Docteurs (D)	78	8	4	1	4	4	1
Doctorat santé	90	2	1	1	3	2	1
Doctorat hors santé	68	13	7	1	6	4	1
Ensemble	44	13	7	4	8	14	10

Champ : ensemble de la génération (708 000 jeunes).

► Zoom sur certaines trajectoires (%)



Trajectoires des non-diplômés



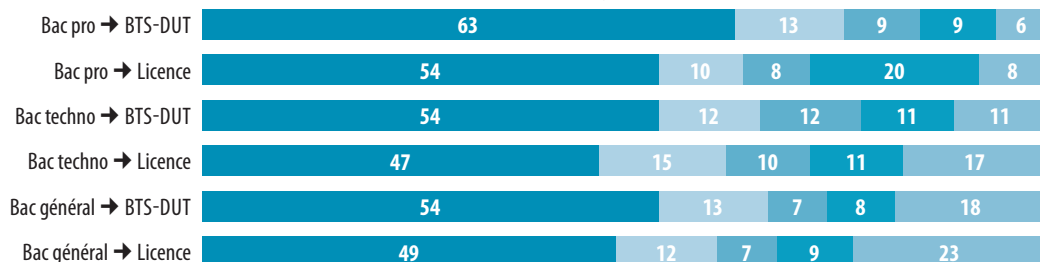
Champ : jeunes non-diplômés sortant du collège ou de CAP-BEP (73 000 individus).

Trajectoires des diplômés de CAP ou BEP



Champ : jeunes diplômés de CAP-BEP (102 000 individus).

Trajectoires des jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur selon le type de baccalauréat obtenu



Champ : jeunes non-diplômés de l'enseignement supérieur (83 000 individus).

71 % des jeunes issus d'une famille de cadres ont un accès durable à l'emploi, pour 57 % de l'ensemble de la génération. L'origine socioculturelle ne joue pas sur les conditions d'insertion des diplômés de bac+2/3 en santé social.

Tous niveaux confondus, les jeunes hommes et les jeunes femmes de la génération 2010 ont des trajectoires d'insertion professionnelle assez similaires : quel que soit le sexe, 57 % accèdent durablement à l'emploi. Cependant, à niveaux de diplômes comparables, des écarts apparaissent, au détriment des femmes. Ainsi, 26 % des hommes non diplômés et 58 % des hommes diplômés de l'enseignement secondaire s'inscrivent dans une trajectoire d'accès durable à l'emploi (contre 21 % des non-diplômées et 50 % des diplômées du secondaire). Toutefois, ces écarts s'amenuisent lorsque le niveau de diplôme augmente. Par ailleurs, les femmes ayant obtenu un diplôme de niveau IV et V sont légèrement plus nombreuses à reprendre des études ou à suivre une formation (14 % contre 10 % pour les hommes).

Est considéré comme issu d'une famille de cadres, un jeune dont les deux parents étaient cadres ou exerçaient une profession intellectuelle supérieure au moment où le jeune quittait le système éducatif.

Est considéré comme issu d'une famille d'ouvriers ou d'employés, un jeune dont les deux parents étaient ouvriers ou employés.

Est considéré comme issu de l'immigration un jeune dont les deux parents sont nés à l'étranger.

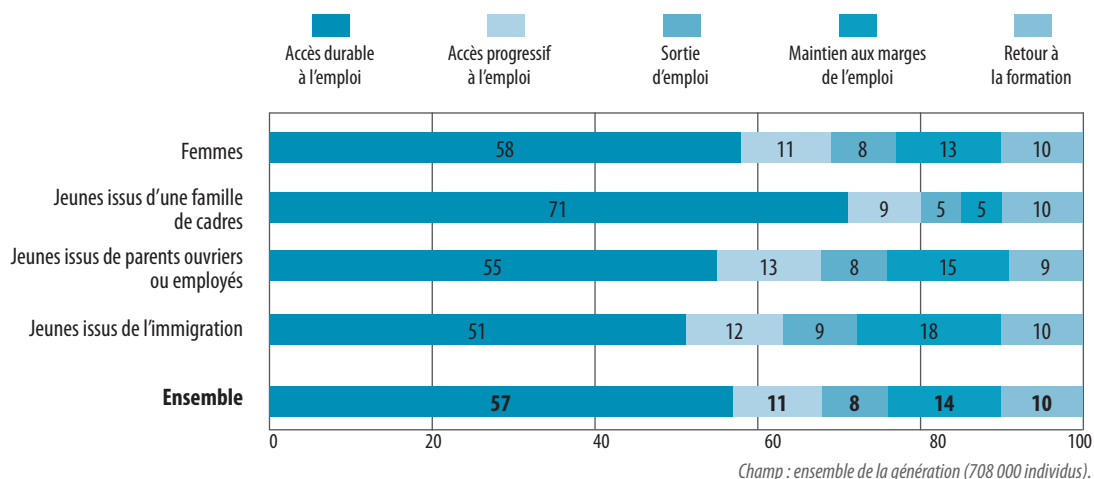
L'impact de l'origine sociale sur le diplôme se répercute ensuite sur les trajectoires d'insertion professionnelle. En effet, les jeunes issus d'une famille de cadres ont des trajectoires nettement plus avantageuses. 71 % d'entre eux ont accédé durablement à l'emploi et ils sont deux fois moins nombreux que les autres à s'inscrire dans une trajectoire aux marges de l'emploi. Cependant, parmi les diplômés d'un baccalauréat ou d'un bac+2 hors santé/social, les enfants de cadres sont moins nombreux que les autres à avoir accédé durablement à l'emploi, mais ont été plus souvent en formation ou en reprise d'études. Environ un quart des enfants de cadres titulaires d'un baccalauréat ont repris leurs études ou ont été en formation, alors que c'est le cas de seulement 9 % des enfants d'ouvriers ou d'employés (respectivement 12 % et 7 % pour les jeunes diplômés d'un BTS, DUT ou bac+2 hors santé/social).

À tous les niveaux de sortie, quel que soit leur sexe, les jeunes issus de l'immigration (13 % de la génération) connaissent des débuts de vie active plus chaotiques que les autres. Ils sont moins nombreux à accéder durablement à l'emploi et ont davantage suivi une trajectoire aux marges de l'emploi, marquée par un chômage durable ou une inactivité.

Qu'ils soient ou non issus de l'immigration et quelle que soit leur origine sociale, les titulaires d'un bac+2 ou d'un bac+3 de la santé ou du social connaissent des parcours d'insertion plus favorables : plus de 9 jeunes sur 10 s'inscrivent dans une trajectoire d'accès durable à l'emploi.

3 • Trajectoires, sexe et origine socioculturelle

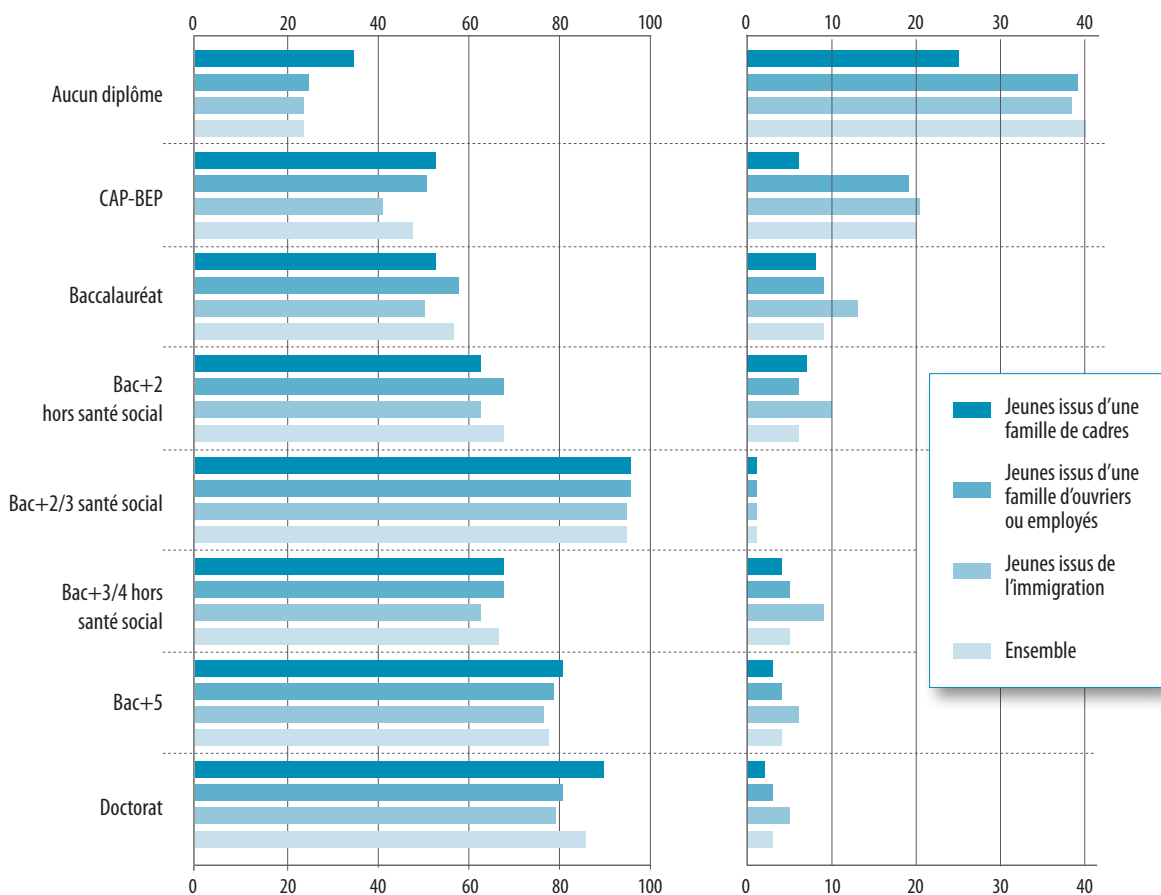
► Trajectoire selon le sexe et l'origine socioculturelle (%)



► Trajectoire selon l'origine socioculturelle et le niveau de diplôme

Proportion de jeunes ayant accédé durablement à l'emploi (%)

Proportion de jeunes ayant suivi une trajectoire aux marges de l'emploi (%)



Selon leur région de formation, les jeunes connaissent des conditions d'insertion variables. Les écarts proviennent en partie de la part des diplômés du supérieur parmi les sortants. En Picardie, où elle est faible, le taux de chômage après trois ans de vie active atteint presque 30 %.

La région de formation est celle dans laquelle est localisé le dernier établissement de formation que le jeune a fréquenté avant sa sortie du système éducatif, c'est-à-dire durant l'année scolaire 2009-2010.

En 2010, au niveau national, quatre jeunes sur dix ont quitté le système éducatif diplômés de l'enseignement supérieur. Ce taux connaît d'importantes variations selon la région de formation. Ainsi, la Picardie, les Basse et Haute-Normandie et Champagne-Ardenne comptent environ trois diplômés du supérieur pour dix sortants, pour presque un sur deux en Île-de-France ou en Midi-Pyrénées.

Au printemps 2013, le taux de chômage de la génération 2010 reste supérieur à 20 %. Si ce constat global traduit les difficultés d'insertion, celles-ci diffèrent aussi selon la région de formation. Avec un taux de chômage supérieur à 26 %, la situation est particulièrement défavorable pour les jeunes formés en Picardie, Nord – Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Lorraine, régions connaissant un faible dynamisme économique. La forte proportion de sortants de l'enseignement secondaire, catégorie la plus touchée par le chômage, explique en partie la mauvaise position de la Picardie ; en Champagne-Ardenne, le chômage concerne aussi une part élevée de sortants de l'enseignement supérieur.

57 % des jeunes de la génération ont connu un accès durable à l'emploi ; cependant, les jeunes formés dans les régions septentrionales et méridionales sont moins concernés par ce type de trajectoire. La part de temps passé en emploi sur la période pour les jeunes de Picardie, Champagne-Ardenne, Nord – Pas-de-Calais est ainsi inférieure d'au moins 4 points à celle de l'ensemble (66 %).

Le revenu médian est le revenu au-dessus duquel la moitié des jeunes sont rémunérés, quel que soit leur temps de travail. Il s'agit de la rémunération nette mensuelle, primes incluses.

La rémunération mensuelle nette médiane des jeunes en emploi au printemps 2013 s'élève à 1 410 euros et elle varie peu d'une région à l'autre. Les différences régionales sont en effet très faibles pour les jeunes possédant au mieux un diplôme de l'enseignement secondaire. Les rémunérations sont plus élevées dans les régions où la part de diplômés de l'enseignement supérieur est importante : Île-de-France bien sûr, mais également Alsace et Midi-Pyrénées.

Les jeunes formés dans les régions marquées par un marché du travail plus morose ne perçoivent pas des revenus sensiblement inférieurs à l'ensemble. Par exemple, la rémunération médiane avoisine les 1 340 euros pour les sortants de Picardie et de Poitou-Charentes, soit un montant un peu plus élevé qu'en Bourgogne.

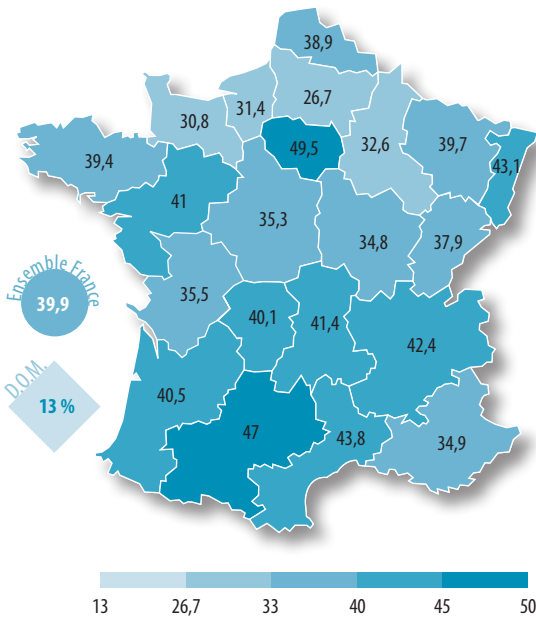
La variabilité régionale des rémunérations est plus visible pour les diplômés de l'enseignement supérieur : leur revenu médian net mensuel est supérieur à 1 710 euros pour ceux formés en Île-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Lorraine tandis qu'il ne dépasse pas 1 600 euros pour ceux formés en Champagne-Ardenne, Bretagne, Poitou-Charentes ou Limousin.

Les départements d'Outre-mer (DOM) se distinguent de l'ensemble des régions de France métropolitaine sur tous les indicateurs. La structure de l'offre de formation dans les DOM, avec une très faible proportion d'établissements de l'enseignement supérieur, explique en partie les différences observées. De nombreux jeunes des DOM quittent leur région d'origine pour suivre leurs études supérieures en métropole, de sorte que seuls 13 % des jeunes ayant effectué leur dernière année de formation dans un DOM sont diplômés de l'enseignement supérieur. Les conditions d'insertion sont tout particulièrement difficiles pour les sortants de DOM : seul un sur cinq connaît une trajectoire d'accès durable à l'emploi et au printemps 2013, leur taux de chômage s'élève encore à 54,9 %. Même quand ils sont en emploi à cette date, leur rémunération mensuelle nette est inférieure d'environ 200 euros à celle des sortants de métropole.

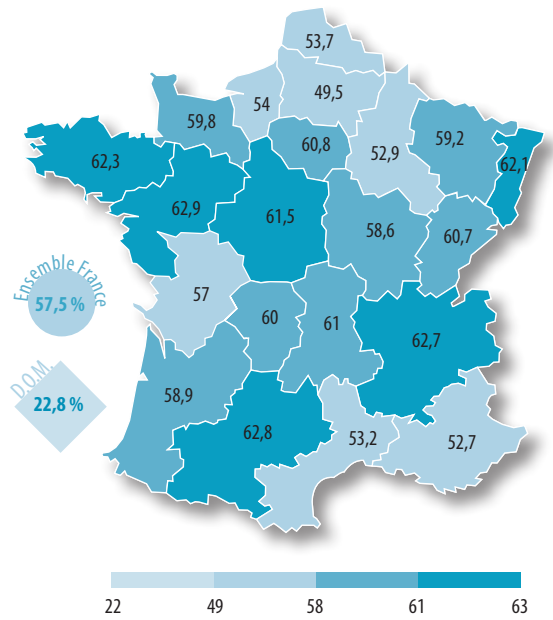
Le taux de chômage correspond à la part des chômeurs parmi les actifs, c'est-à-dire les jeunes en emploi ou au chômage.

4 • Insertion et région de formation

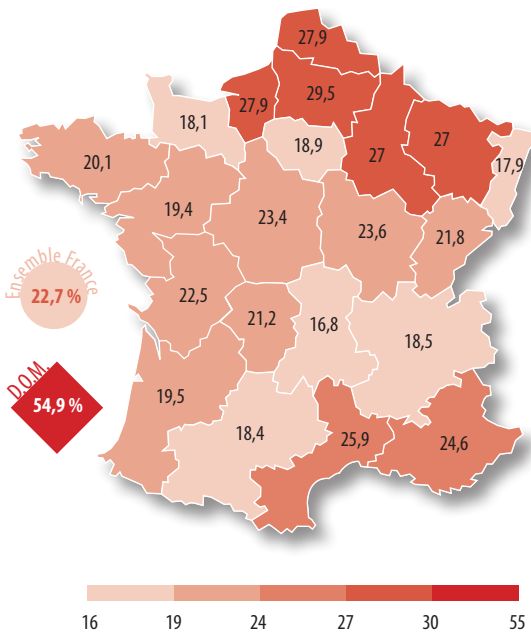
► Part de diplômés de l'enseignement supérieur selon la région de formation (%)



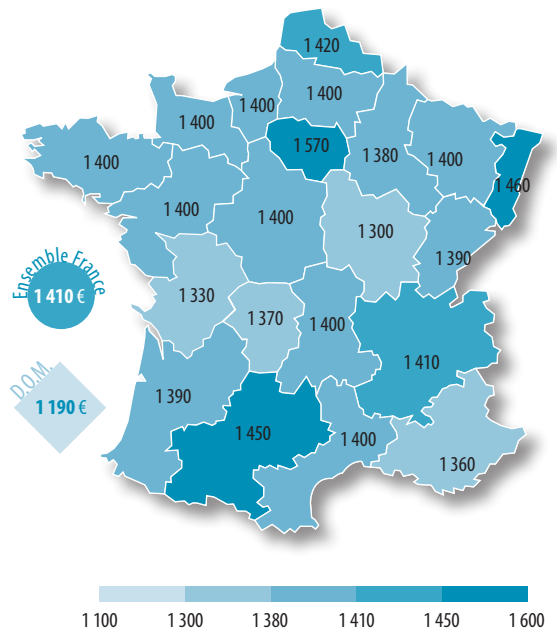
► Accès durable à l'emploi selon la région de formation (%)



► Taux de chômage au printemps 2013 selon la région de formation (%)



► Revenu net mensuel médian au printemps 2013 selon la région de formation (en €)



Champ : jeunes en emploi ou au chômage au printemps 2013 (619 000 individus).

Champ : jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus).



Mobilités dans l'emploi



Près d'un tiers des jeunes ayant occupé au moins un emploi ont travaillé en dehors de leur région de formation. Les effets de la mobilité géographique sur les indicateurs d'insertion diffèrent selon le niveau de diplôme.

23% des jeunes de la génération 2010 ont changé de région durant leurs études. Les diplômés de l'enseignement supérieur, dont les parcours scolaires sont les plus longs, sont logiquement davantage concernés.

La région d'origine ou de formation est celle dans laquelle est localisé l'établissement de formation fréquenté par le jeune avant sa sortie du système éducatif, c'est-à-dire durant l'année scolaire 2009-2010. ▶ Parmi les jeunes qui ont travaillé, trois sur dix ont occupé au moins un emploi hors de leur région de formation. La mobilité géographique pour motif professionnel intervient souvent au tout début du parcours d'insertion : 46 % des jeunes mobiles ont quitté leur région dans les trois mois suivant la fin de formation, 75 % au cours de la première année. 60 % des individus mobiles ont connu leur première expérience professionnelle dans une région non limitrophe. L'Île-de-France demeure très attractive, en particulier pour les diplômés de niveau master et au-delà. Les jeunes formés dans les régions Île-de-France, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les plus sédentaires. À l'opposé, ceux originaires de Franche-Comté, Bourgogne, Limousin et Centre ont des taux de mobilité qui dépassent 40 %.

La mobilité en cours de vie active est qualifiée de transitoire si l'individu a travaillé au moins une fois hors de sa région de formation mais y est retourné par la suite. Elle est dite durable si le dernier emploi occupé se situe hors de la région de formation de l'individu. ▶ Après trois années de vie active, la mobilité s'avère très majoritairement durable puisque seulement 16 % des jeunes qui avaient quitté leur région d'origine pour trouver un emploi ailleurs y sont retournés. D'autre part, 40 % des jeunes ayant occupé au moins un emploi se disent prêts à quitter leur région dans les cinq ans à venir ; ils sont 50 % parmi les mobiles.

Dans l'ensemble, la mobilité en début de vie active n'augmente pas les chances d'occuper un emploi à durée indéterminée au printemps 2013. En revanche, pour les diplômés du supérieur en emploi à cette date, la migration durable, souvent vers l'Île-de-France, permet de percevoir une rémunération plus élevée (1 800 euros net mensuels en médiane contre 1 670 pour les non-migrants).

Un jeune a changé de région en cours d'études si sa région de résidence en sixième est différente de celle de son dernier établissement de formation (pour les sortants de l'enseignement secondaire) ou si sa région de résidence en sixième, en terminale ou la région de son dernier établissement de formation ne sont pas identiques (pour les sortants de l'enseignement supérieur).

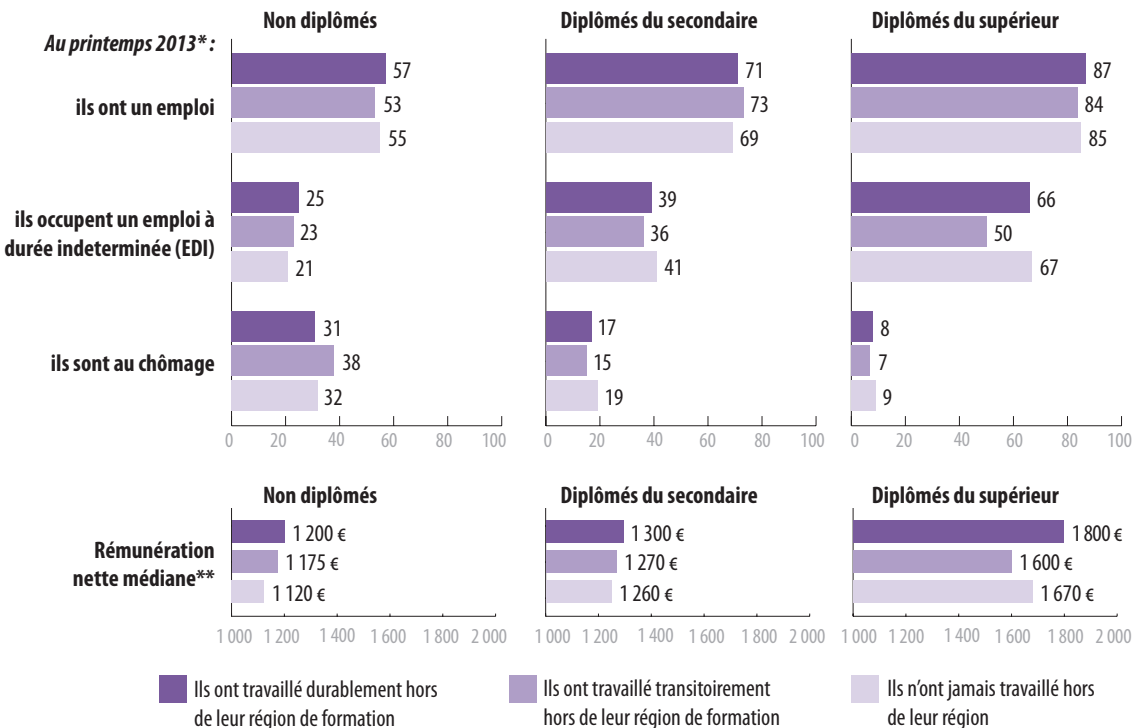
Les changements de région en cours de vie active ont été déterminés en comparant la région de formation et celles où se situent les entreprises dans lesquelles le jeune a travaillé par la suite. Ils concernent donc uniquement les individus ayant occupé au moins un emploi.

► Mobilités géographiques durant les trois premières années de vie active

(en %)	Durant leurs études, ils ont changé de région ¹	Ils ont travaillé hors de leur région de formation ²	Ils sont allés travailler en Île-de-France ³	Au printemps 2013, ils se disent prêts à quitter leur région dans les cinq ans à venir ²
Aucun diplôme	8	18	3	43
CAP-BEP	10	20	4	34
Baccalauréat	17	24	5	40
Bac professionnel	13	21	3	31
Bac technologique	17	25	7	43
Bac général	22	29	7	50
Bac+2 hors santé social	23	30	7	37
Bac+2/3 santé social	38	39	5	28
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	40	43	13	42
Licence professionnelle	42	46	11	37
Autre bac+3/4	38	41	15	44
Bac+5 (M2)	53	53	27	50
Bac+5 hors écoles de commerce et ingénieurs	47	47	23	49
École de commerce	67	65	51	52
École d'ingénieurs	66	62	29	52
Doctorat (D)	51	47	14	34
Doctorat santé	44	35	10	25
Doctorat hors santé	57	57	19	40
Ensemble	23	31	9	40

Champs : 1 - jeunes pour lesquels les régions des établissements de formation sont connues (686 000 individus) 2 - jeunes ayant occupé au moins un emploi pour la seconde et la dernière (641 000 individus), 3 - jeunes formés hors Île-de-France et ayant occupé au moins un emploi pour la troisième (518 000 individus).

► Mobilités géographiques et conditions d'insertion (%)



Champs : *jeunes ayant occupé au moins un emploi (641 000 individus), **jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus).

Plus les jeunes sont diplômés, moins ils changent d'employeurs au cours de leurs trois premières années de vie active. Au cours de cette période, le commerce et l'hôtellerie-restauration, secteurs d'insertion, perdent un peu de leurs effectifs.

Près d'un jeune sur dix n'a occupé aucun emploi entre la sortie du système éducatif et le printemps 2013. C'est le cas de 28 % des non-diplômés, de 12 % des diplômés de CAP-BEP et de 10 % des bacheliers généraux, pour seulement 2 % des diplômés de bac+5 ou plus.

Une séquence d'emploi est une période d'une durée minimale d'un mois et sans interruption passée par un individu chez un même employeur.

Sur la même période, 41 % des jeunes n'ont connu qu'un seul emploi. Le nombre de séquences d'emploi diminue quand le niveau de diplôme augmente. En revanche, la nature tertiaire ou industrielle des spécialités de formation influe peu (à l'exception des bacheliers professionnels industriels, un peu plus mobiles).

Les diplômés d'un bac+2/3 du champ sanitaire et social et les ingénieurs connaissent les situations les plus stables, tant en termes de nombre de séquences d'emploi que de temps moyen passé par séquence. Ce dernier indicateur montre bien le lien entre diplôme et durabilité de la relation d'emploi, puisque les jeunes sortants sans diplôme ont passé en moyenne deux fois moins de temps par séquence d'emploi que les diplômés d'un bac+2/3 du champ sanitaire et social par exemple. Les diplômés de l'enseignement secondaire et les diplômés de bac+2 à bac+4 hors santé-social sont les plus mobiles : à ces niveaux, un jeune sur quatre connaît au moins trois séquences d'emploi. À partir du niveau bac+5, les passages par des employeurs multiples se font plus rares.

Concernant la répartition des jeunes dans les différents secteurs d'activités, celui du commerce compte le plus grand nombre de débutants des deux sexes. Les jeunes hommes sont plus nombreux à débiter dans l'industrie et les jeunes femmes dans le secteur sanitaire et social. Au fil des trois premières années de vie active, cette structure sectorielle se déforme assez peu. Toutefois, la part de l'emploi public ou parapublic, c'est-à-dire l'administration et le secteur sanitaire et social, tend à croître. Cet accroissement concerne aussi bien les hommes que les femmes et se fait au détriment de secteurs traditionnels d'insertion tels que le commerce ou l'hôtellerie-restauration.

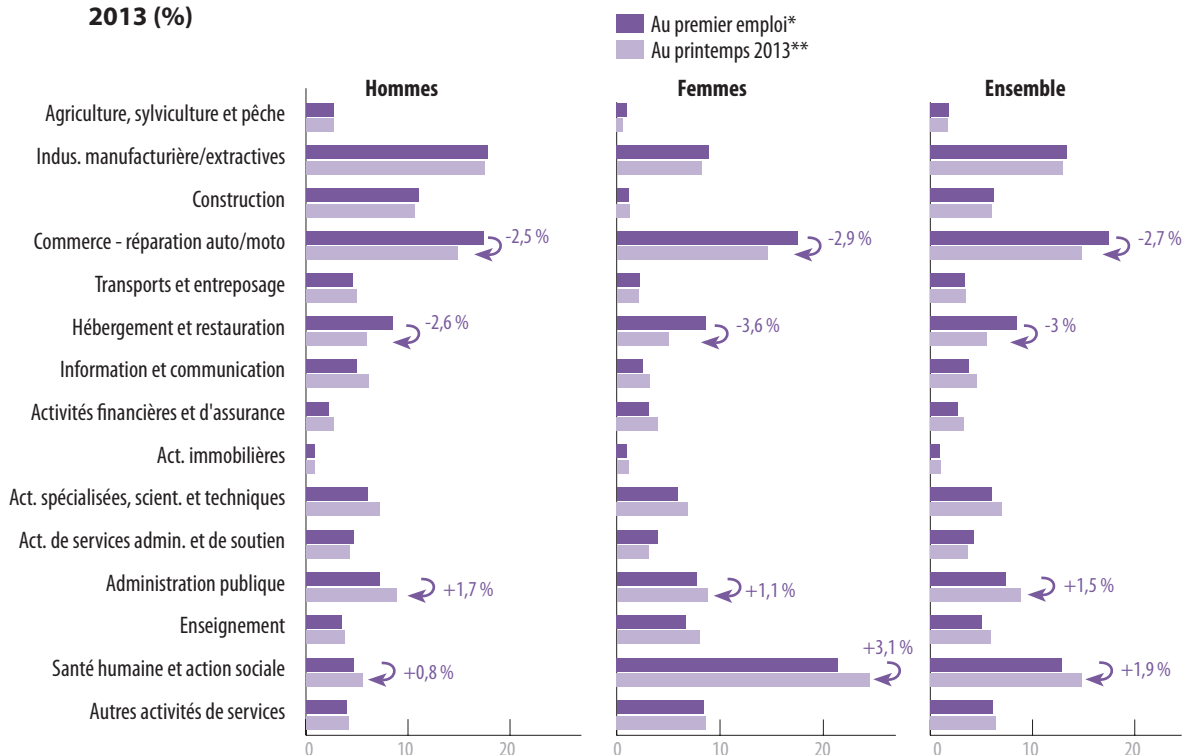
2 • Mobilités professionnelles

► Mobilités au cours des trois premières années de vie active

	Nombre de séquences d'emploi depuis la sortie du système éducatif*					Durée moyenne d'une séquence (en mois)**
	Aucune	1	2	3 ou plus	Total	
(en %)						
Aucun diplôme	28	35	21	16	100	12
CAP-BEP	12	37	26	25	100	16
Baccalauréat	7	39	29	25	100	17
Bac professionnel	5	41	29	25	100	18
Bac technologique	7	34	30	29	100	15
Bac général	10	40	26	24	100	16
Bac+2 hors santé social	4	37	32	27	100	18
Bac+2/3 santé social	<1	58	25	17	100	24
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	4	42	31	23	100	18
Licence professionnelle	2	42	32	24	100	19
Autre bac+3/4	6	41	30	23	100	18
Bac+5 (M2)	2	50	31	17	100	21
Bac+5 hors écoles de commerce et ingénieurs	3	48	30	19	100	20
École de commerce	<1	49	34	17	100	21
École d'ingénieurs	<1	58	32	10	100	24
Doctorat (D)	1	50	35	14	100	23
Doctorat santé	1	51	33	15	100	24
Doctorat hors santé	1	49	37	13	100	22
Ensemble	9	41	28	22	100	17

Champs : * ensemble de la génération pour le nombre de séquences (708 000 individus), ** jeunes ayant occupé au moins un emploi pour la durée moyenne d'une séquence (641 000 individus).

► Évolution de la répartition par secteur entre le premier emploi et celui occupé au printemps 2013 (%)



Les revenus du travail des jeunes de la génération 2010 augmentent en moyenne de 5,7 % par an entre le premier et le dernier emploi. La mobilité en début de vie active favorise les progressions salariales.

Les revenus des jeunes entrant sur le marché du travail demeurent fortement corrélés au niveau de diplôme. Lors de leur premier emploi, les diplômés de l'enseignement supérieur gagnent 33 % de plus que les diplômés du secondaire et 36 % de plus que les non-diplômés. Parmi les diplômés de l'enseignement secondaire, les bacheliers professionnels débutants sont les mieux rémunérés. Pour des niveaux de diplômes de 2 à 3 ans post-bac les professionnels de la santé et du social perçoivent des revenus supérieurs à ceux des diplômés de BTS/DUT ou titulaires d'une licence professionnelle. Au niveau bac+5 et au-delà (y compris les grandes écoles), les docteurs en santé apparaissent les mieux lotis. Au fil du temps les écarts s'accroissent, jusqu'à atteindre 48 % au printemps 2013 entre les diplômés du supérieur et les non-diplômés.

Changer d'employeur favorise la progression du revenu en début de vie active. Les jeunes qui ont connu au moins deux employeurs ont vu cette dernière augmenter entre le premier et le dernier emploi de 8 % en taux de croissance annuel moyen contre 4 % pour leurs homologues non mobiles. Pour les diplômés de niveau bac+2 et les titulaires d'un master ou d'un diplôme d'une grande école, les parcours comptant au moins trois mobilités se soldent par les progressions maximales.

Une mobilité professionnelle correspond à un changement d'entreprise ou d'établissement employeur, ou bien à une interruption d'activité suivie d'une reprise chez le même employeur.

Les niveaux de rémunération dépendent aussi des secteurs d'activités, certains emplois fournissant d'emblée de bonnes rémunérations. C'est le cas de ceux appartenant aux activités industrielles, mais aussi des métiers de l'information et communication ou de la finance et de l'assurance. Le secteur tertiaire offre les progressions les plus importantes, notamment dans les activités immobilières et l'information et communication.

Enfin, pour les jeunes qui ont passé plus d'un quart de leur temps en emploi entre la fin de formation et le printemps 2013, les progressions annuelles sont d'ampleur comparable quelle que soit la durée de l'expérience effective d'emploi (aux alentours de 6 % par an). Les jeunes femmes bénéficient de progressions plus fortes entre le premier et le dernier emploi (6,1% contre 5,3 %) réduisant ainsi très faiblement le désavantage salarial qu'elles subissent au premier emploi.

3 • Débuts de carrière salariale

Évolution du revenu médian net mensuel

(en €)	Hommes		Femmes	
	Premier revenu	Dernier revenu	Premier revenu	Dernier revenu
Aucun diplôme	1 120	1 190	900	950
CAP-BEP	1 200	1 300	1 060	1 120
Baccalauréat	1 150	1 300	1 060	1 160
Bac+2 hors santé social	1 300	1 480	1 150	1 300
Bac+2/3 santé social	1 630	1 800	1 550	1 700
Bac+3/4 (L, M1)	1 370	1 600	1 200	1 400
Bac+5 (M2)	1 860	2 150	1 580	1 820
Doctorat hors santé	2 000	2 280	1 950	2 180
Doctorat santé	2 490	3 000	2 400	2 700
Ensemble	1 270	1 400	1 170	1 300

Champ : ensemble des jeunes ayant occupé un emploi (641 000 individus).

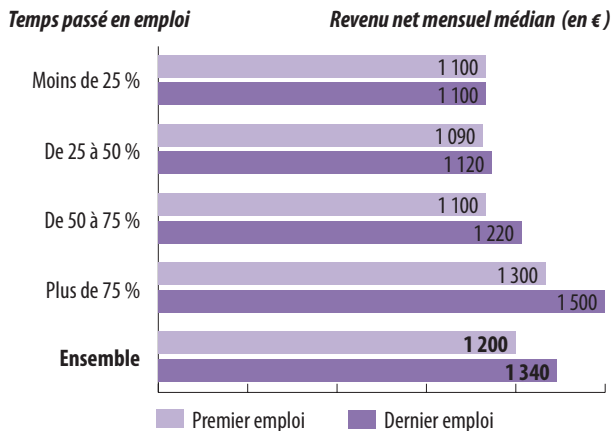
Évolution du revenu et secteur d'activité

	Premier revenu net mensuel médian (en €)	Taux de croissance annuel moyen* (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	1 060	2,6
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1 370	3,6
Construction	1 310	4,1
Commerce - réparation d'automobiles	1 100	5,7
Transports et entreposage	1 300	5,1
Hébergement et restauration	1 060	6
Information et communication	1 690	5,9
Activités financières et d'assurance	1 600	5,4
Activités immobilières	1 160	7,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 600	5,4
Activités de services administratifs et de soutien	1 140	3,8
Administration publique	1 250	5,5
Enseignement	1 200	5,7
Santé humaine et action sociale	1 400	3,7
Autres activités de services	1 070	3,1
Ensemble	1 270	4,7

Champ : ensemble des jeunes travaillant dans le même secteur d'activité au premier et au dernier emploi (435 000 individus).

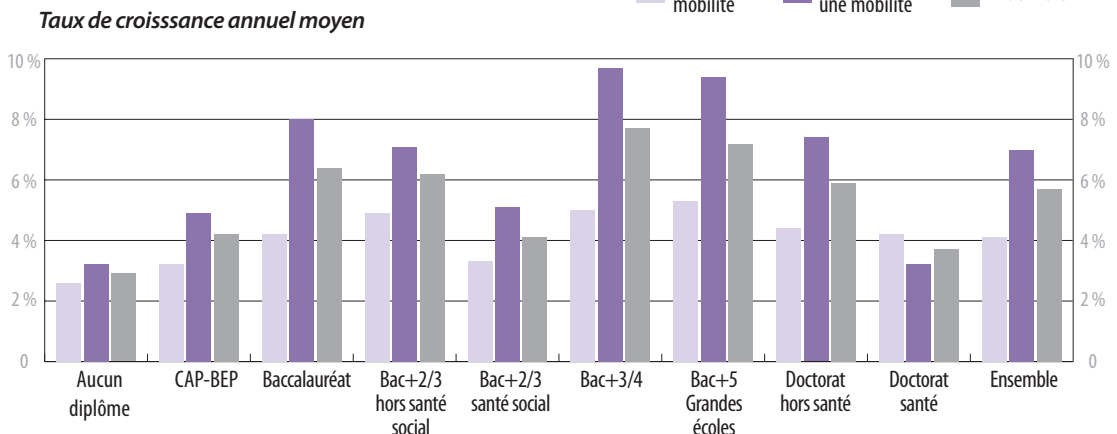
* Le taux de croissance annuel moyen se réfère uniquement aux périodes où l'individu est en situation d'emploi. Ce mode de calcul permet de neutraliser l'effet des différentes durées passées en emploi sur l'évolution des revenus.

Évolution du revenu et temps passé en emploi



Champ : ensemble des jeunes ayant occupé un emploi (641 000 individus).

Évolution du revenu et mobilité professionnelle



Champ : ensemble des jeunes ayant occupé un emploi (641 000 individus).

Entre leur premier emploi et l'emploi occupé au printemps 2013, 16 % des jeunes ont connu une promotion et 7 % un déclassement. Environ 20 % de la génération en emploi accède au statut cadre.

L'analyse concerne uniquement les jeunes ayant occupé au moins un emploi entre leur sortie du système éducatif et le printemps 2013.

À la sortie du système éducatif, de nombreux jeunes acceptent un emploi d'attente n'ayant que peu de rapport avec leur formation et/ou leurs aspirations. Les premières années d'activité sont ensuite le théâtre de nombreuses mobilités professionnelles au sein ou hors de la première entreprise d'accueil. Celles-ci permettent une meilleure reconnaissance des qualifications. En effet, entre le premier emploi et celui occupé en fin de troisième année de vie active la part des jeunes occupant un emploi non qualifié d'ouvrier ou d'employé diminue de 6 points. À l'inverse, la proportion de jeunes cadres progresse de 2 points, celle des professions intermédiaires de 3 points. Il s'agit là d'un solde entre des promotions, fréquentes, et des déclassements dont le nombre n'est pas négligeable. Ainsi, 16 % des jeunes ont bénéficié d'une promotion entre leur premier emploi et celui qu'ils occupent après trois ans de vie active. Ces promotions ont même concerné près d'un quart des titulaires d'un bac+2 (hors santé social). *A contrario*, 7 % des jeunes de la génération ont subi un déclassement, c'est-à-dire qu'ils occupent, en fin de période, un niveau d'emploi en deçà de celui correspondant à leur premier poste. C'est notamment le cas de 8 % de ceux qui ont débuté comme cadres et de 10 % de ceux qui ont débuté comme professions intermédiaires.

En fin de troisième année de vie active, la position sociale des jeunes de la génération 2010 sur le marché du travail reste largement déterminée par leur niveau de formation. Lorsqu'ils travaillent, les non-diplômés et les titulaires d'un CAP ou d'un BEP ont plus de quatre chances sur cinq d'être ouvrier ou employé. À l'inverse, les titulaires d'un diplôme de grande école d'ingénieurs ou de commerce, ou d'un master 2 ont près de sept chances sur dix d'occuper une position de cadre. C'est aussi le cas de 96 % des docteurs. Entre ces deux extrêmes, les professions intermédiaires constituent l'horizon le plus probable des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 à bac+4.

La catégorie socioprofessionnelle des indépendants, agriculteurs compris, ne représente que 2 % des jeunes. 4 % des bacheliers déclarent un emploi de cette catégorie, ainsi qu'un peu plus de 3 % des diplômés de CAP ou BEP.

Au sein de la génération 2010 la répartition sexuée des emplois demeure marquée : 32 % des hommes qui occupent un emploi au printemps 2013 sont ouvriers contre 6 % des femmes. Ces dernières occupent pour près des trois quarts des fonctions d'employées ou de professions intermédiaires. Globalement plus diplômées, les femmes n'accèdent pour autant pas plus souvent au statut de cadre que les hommes (20 % contre 21 %).

Afin d'étudier les promotions et déclassements au regard des catégories socioprofessionnelles, ces dernières sont regroupées dans les quatre niveaux d'emploi suivants, rangés par ordre décroissant : les cadres, les professions intermédiaires, les ouvriers et employés qualifiés, et les ouvriers et employés non qualifiés. Les agriculteurs et indépendants sont exclus de cette classification.

Une promotion correspond au passage d'un niveau d'emploi à un autre plus élevé.

Un déclassement correspond au passage d'un niveau d'emploi à un autre inférieur.

Ici, la répartition de Burnod Chenu (2001) a été utilisée et actualisée (dans la PCS de 2003) pour distinguer les employés qualifiés et non qualifiés.

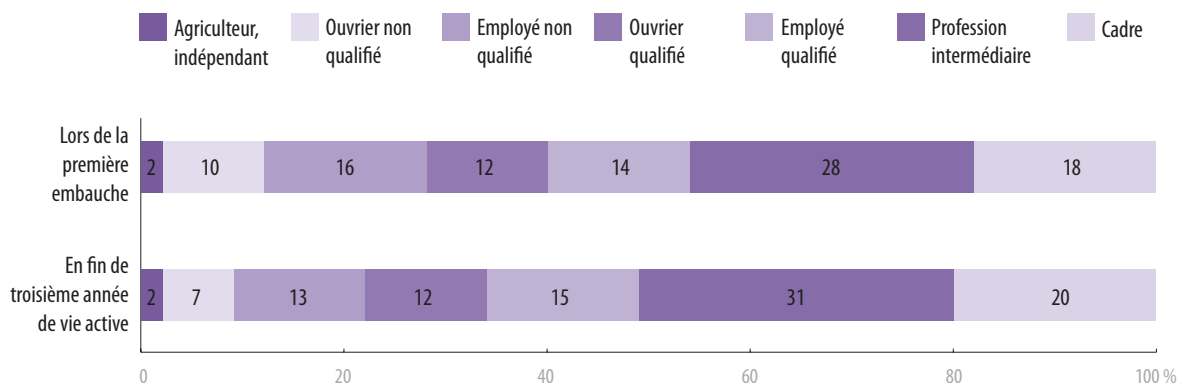
4 • Évolutions professionnelles

► Niveau de diplôme et catégorie socioprofessionnelle au printemps 2013

(en %)	Agriculteur ou travailleur indépendant	Ouvrier	Employé	Profession Intermédiaire	Cadre
Aucun diplôme	2	44	40	13	1
CAP-BEP	3	45	41	10	1
Baccalauréat	4	24	43	26	3
Bac+2 hors santé social	3	12	27	47	11
Bac+2/3 santé social	<1	<1	2	97	1
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	2	4	21	52	21
Bac+5 (M2)	1	1	6	23	69
Doctorat (D)	<1	<1	1	3	96
Ensemble	2	19	28	31	20

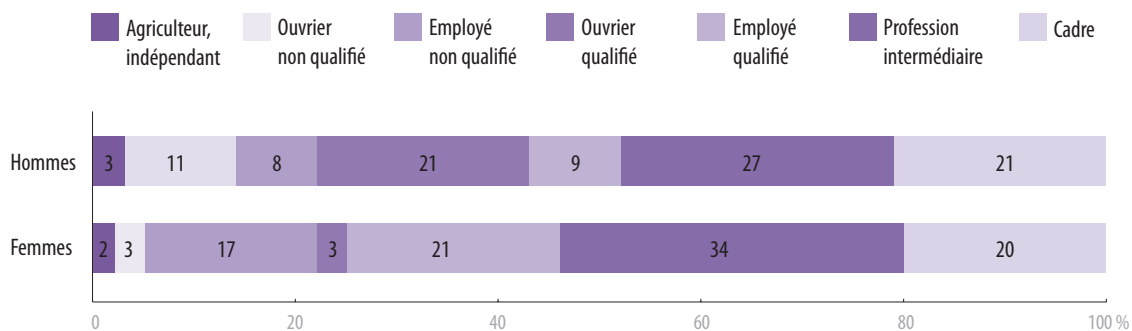
Champ : ensemble des jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus).

► Évolution du statut professionnel



Champ : ensemble des jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus).

► Catégorie socioprofessionnelle en fin de troisième année de vie active selon le sexe



Champ : ensemble des jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus).



Trois ans après...



Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, 67 % des jeunes sont en emploi, 20 % au chômage, 9 % ont repris des études ou sont en formation et 4 % sont inactifs.

Les jeunes sortis du système éducatif en 2010, arrivant sur un marché du travail marqué par les effets persistants de la crise de 2008, ont connu une insertion moins favorable que celle de leurs homologues sortis en 2007. Trois ans après, ils sont moins souvent en emploi et plus fréquemment au chômage. Les non-diplômés et les sortants de l'enseignement secondaire titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont les plus touchés par cette dégradation de la conjoncture.

Les premiers peinent particulièrement pour occuper durablement un emploi. Ils sont plus souvent au chômage (+20 points) et moins souvent en emploi (-27 points) que l'ensemble de la génération. De plus, lorsqu'ils sont au chômage au printemps 2013, ils le sont depuis plus longtemps que les diplômés, et s'ils sont en emploi, c'est depuis moins longtemps. Dans une moindre mesure, les diplômés de l'enseignement secondaire rencontrent eux aussi des obstacles pour se stabiliser en emploi. Les diplômés des filières industrielles ne sont pas épargnés, à l'exception des diplômés de baccalauréat professionnel.

Les diplômés de l'enseignement supérieur court n'évitent pas non plus les difficultés, les diplômés de master 2, de grandes écoles ainsi que les jeunes docteurs étant les seuls à ne pas voir leur situation se dégrader.

Par ailleurs, trois ans après la fin de leur formation initiale, 9 % des jeunes ont repris leurs études ou suivent une formation. Il s'agit principalement des jeunes ayant terminé leur scolarité sur un échec : non-diplômés, titulaires d'un baccalauréat général ou technologique s'étant engagés dans le supérieur sans obtenir de diplôme. Les titulaires de licences générales sont également plus nombreux que la moyenne à avoir repris des études. Ainsi, 14 % des licenciés en lettres et sciences humaines sont en formation ou en reprise d'études trois années après leur sortie de l'enseignement supérieur.

4 % des jeunes sont inactifs : ils ne sont ni en emploi, ni en recherche d'emploi, ni en reprise d'études ou formation. Cette situation de retrait du marché du travail caractérise plus souvent des jeunes femmes et est plus fréquente lorsque la qualification détenue est inférieure au baccalauréat : plus des trois quarts de ces jeunes sont au mieux diplômés de l'enseignement secondaire.

Le **taux de chômage** correspond à la part des chômeurs parmi les actifs (jeunes en emploi ou au chômage).

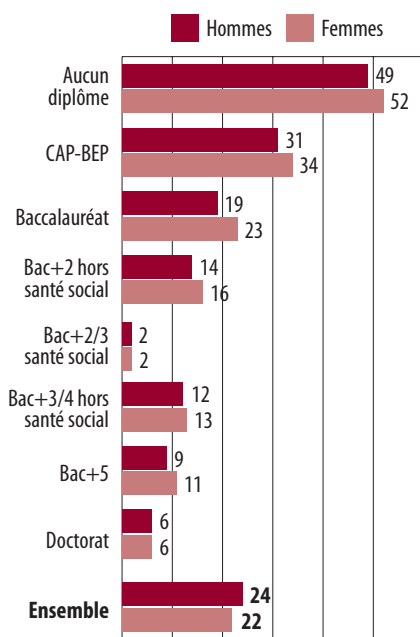
En dehors des formations de la santé et du social, le taux de chômage des femmes est toujours supérieur à celui des hommes, quel que soit le niveau de diplôme. Cependant, sur l'ensemble des sortants, la donnée s'inverse : le taux de chômage des hommes est de deux points supérieur à celui des femmes. Ce constat s'explique par le fait que les femmes atteignent en moyenne un niveau d'études plus élevé que les hommes. Or, la qualité de l'insertion est étroitement liée au niveau de fin d'études : 45 % des femmes de la génération 2010 détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur à la fin de leurs études, contre seulement 35 % des hommes.

► Situation professionnelle trois ans après la fin des études

(en %)	Actifs		Inactivité	Reprise d'études ou formation	Total	Taux de chômage*
	Emploi	Chômage				
Aucun diplôme	40	40	9	11	100	50
CAP-BEP	61	29	5	5	100	32
Baccalauréat	65	17	4	14	100	21
Bac professionnel tertiaire	70	21	3	6	100	23
Bac professionnel industriel	78	16	2	4	100	17
Bac technologique tertiaire	59	19	5	17	100	24
Bac technologique industriel	66	18	2	14	100	21
Bac général	54	15	5	26	100	22
Bac+2 hors santé social	78	14	2	6	100	15
Bac+2/3 santé social	96	2	2	0	100	2
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	77	11	2	10	100	13
Licence professionnelle	85	9	1	5	100	10
Autre bac+3/4 LSH, gestion, droit	70	13	3	14	100	15
Autre bac+3/4 Maths, sc. et tech., STAPS	79	9	2	10	100	10
Bac+5 (M2)	87	10	1	2	100	10
Bac+5 LSH, gestion, droit	84	12	1	3	100	13
Bac+5 maths, science et tech., STAPS	86	9	2	3	100	10
École de commerce	90	9	<1	1	100	9
École d'ingénieurs	95	3	1	1	100	3
Doctorat (D)	92	6	2	<1	100	6
Doctorat santé	95	2	3	<1	100	2
Doctorat hors santé	89	8	2	1	100	9
Ensemble	67	20	4	9	100	23

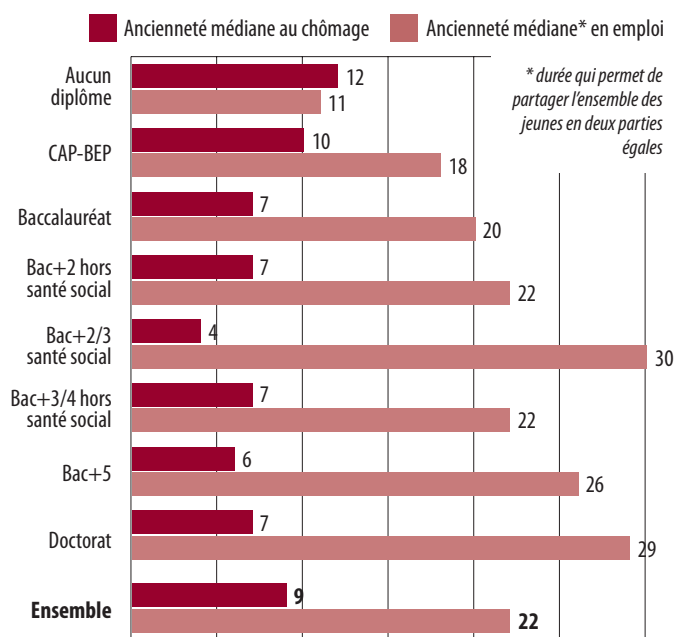
Champs : ensemble de la génération (708 000 individus) ; *jeunes actifs trois ans après leur sortie du système éducatif (619 000 individus).

► Taux de chômage (%)



Champ : jeunes actifs trois ans après leur sortie du système éducatif (320 000 hommes, 299 000 femmes).

► Ancienneté en emploi et au chômage (en mois)



Champ : jeunes en emploi (478 000 individus) ou au chômage (141 000 individus) au terme de leur troisième année de vie active.

Au bout de trois années de vie active, 34 % des emplois occupés par les jeunes de la génération 2010 sont à durée déterminée. 16 % des emplois salariés sont à temps partiel, celui-ci est subi dans plus de 60 % des cas.

Seuls les jeunes en emploi au printemps 2013 sont concernés par cette analyse.

Les emplois à durée indéterminée (EDI) regroupent les emplois non salariés (personnes à leur compte ou aides familiaux), les contrats à durée indéterminée (CDI) du secteur privé ou public et les emplois de fonctionnaire.

Au printemps 2013, 59 % des emplois occupés par les sortants de la génération 2010 sont des emplois salariés à durée indéterminée (EDI salariés). Ce taux varie fortement selon le niveau de diplôme. Ainsi seul un non-diplômé sur trois est en EDI salarié. Parmi les diplômés du secondaire, moins de la moitié des emplois occupés par les bacheliers généraux et par les titulaires d'un CAP-BEP dans une spécialité tertiaire sont des EDI salariés. Plus on s'élève dans la hiérarchie des diplômes et plus le taux d'emplois salariés à durée indéterminée progresse, exception faite des docteurs en santé pour lesquels la faiblesse de ce taux (33 %) s'explique par la part importante des non-salariés (38 %).

Trois ans après la sortie du système éducatif, 34 % des emplois occupés sont à durée déterminée (EDD). La proportion la plus faible est observée pour les diplômés des grandes écoles (7 %). À l'exception des docteurs, nombreux à occuper un EDD (31 %), cette proportion décroît avec le niveau de diplôme. Le taux d'EDD est inférieur à 20 % pour les diplômés d'un bac+2/3 en santé social ou d'un master en sciences.

Le taux d'intérim à la date de l'enquête est de 6 %. Les moins diplômés et les hommes sont les plus concernés par ce type de contrat. Ainsi, plus de 10 % des non-diplômés, des titulaires d'un CAP-BEP et des jeunes hommes bacheliers sont intérimaires à la date de l'enquête. Dans les filières professionnelles, à un niveau donné, les diplômés des spécialités industrielles sont deux fois plus concernés que ceux des spécialités tertiaires. Dans l'ensemble, la proportion de contrats d'intérim reste néanmoins nettement inférieure à celle des autres types d'EDD (CDD, contrats aidés, etc.) qui représentent 28 % de l'ensemble des emplois.

Le temps partiel concerne 22 % des jeunes femmes en emploi salarié au printemps 2013 (10 % des hommes). Il est subi dans la majorité des cas, pour les femmes comme pour les hommes. Environ quatre emplois salariés sur dix occupés par une jeune femme non diplômée ou diplômée dans une spécialité tertiaire de CAP-BEP sont à temps partiel. Au final, les jeunes peu ou pas diplômés issus des spécialités tertiaires, et en particulier les femmes, cumulent de forts pourcentages de temps partiel subi et d'emplois à durée déterminée.

Les rémunérations perçues à la date de l'enquête augmentent avec le niveau de diplôme. En haut de la hiérarchie salariale, le revenu mensuel net médian des docteurs avoisine les 2 430 euros, soit plus du double de celui des non-diplômés (1 120 euros). Le type de diplôme et sa spécialité ont également leur importance. Ainsi, les diplômés de licence professionnelle perçoivent une rémunération mensuelle nette supérieure de 170 euros à celle de leurs homologues de la voie générale. Au niveau bac+5, le revenu mensuel net médian des diplômés des grandes écoles est supérieur de 530 euros à celui des diplômés en lettres et sciences humaines, gestion, droit et de 330 euros à celui des diplômés scientifiques.

Pour un même niveau de diplôme, les différences entre les hommes et les femmes persistent : le revenu médian des hommes possédant au plus un diplôme de l'enseignement secondaire est supérieur de 150 euros à celui des femmes de même niveau ; l'écart est de 290 euros pour les diplômés de bac+5.

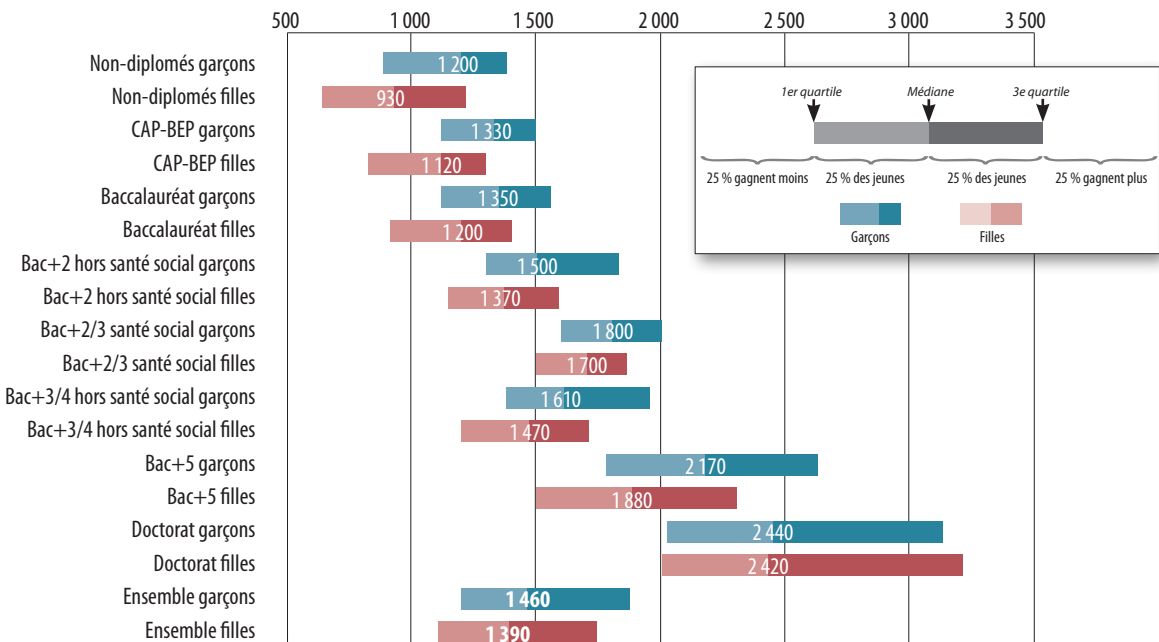
2 • Conditions d'emploi

► Conditions d'emploi trois ans après la fin de leurs études

	Statut de l'emploi					Total	Temps plein	Temps partiel choisi	Temps partiel subi	Total
	EDI		EDD							
	Non salarié	Autre EDI	Intérim	Contrat aidé	Autre EDD					
(en %)										
Aucun diplôme	6	33	13	22	26	100	72	9	19	100
CAP-BEP	5	51	10	11	23	100	79	6	15	100
CAP-BEP tertiaire	6	46	5	14	29	100	69	8	23	100
CAP-BEP industriel	5	55	13	10	17	100	87	4	9	100
Baccalauréat	6	52	8	12	22	100	80	7	13	100
Bac pro et techno tertiaire	5	52	7	13	23	100	76	7	17	100
Bac pro et techno industriel	9	60	11	5	15	100	91	3	6	100
Bac général	6	45	6	17	26	100	75	12	13	100
Bac+2 hors santé social	6	66	6	5	17	100	89	4	7	100
Bac+2 tertiaire	5	64	3	8	20	100	86	5	9	100
Bac+2 industriel	8	68	7	4	13	100	96	2	2	100
Bac+2/3 santé social	10	73	2	<1	15	100	89	6	5	100
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	6	67	3	3	21	100	88	6	6	100
Bac+3/4 LSH, gestion, droit	7	63	3	3	24	100	85	7	8	100
Bac+3/4 Maths, sc. et tech., STAPS	5	73	3	2	17	100	92	4	4	100
Bac+5 (M2)	6	76	1	1	16	100	93	3	4	100
Bac+5 LSH, gestion, droit	7	66	2	2	23	100	89	5	6	100
Bac+5 Maths, sc. et tech., STAPS	5	76	1	1	17	100	94	2	4	100
Écoles de commerce ou d'ingénieurs	4	89	1	1	5	100	99	<1	1	100
Doctorat (D)	20	49	1	<1	30	100	88	7	5	100
Doctorat santé	38	33	1	<1	28	100	80	11	9	100
Doctorat hors santé	5	63	<1	<1	32	100	92	4	4	100
Ensemble	7	59	6	8	20	100	84	6	10	100

Champs : jeunes occupant un emploi au terme de leur troisième année de vie active (478 000 individus) pour les contrats, jeunes salariés à cette date pour le temps partiel (446 000 individus).

► Revenus mensuels nets (en euros)



Champ : jeunes occupant un emploi au terme de leur troisième année de vie active (478 000 individus).

67 % des jeunes en emploi salarié peuvent être considérés comme satisfaits de leur situation professionnelle au printemps 2013. Ce sentiment varie surtout en fonction de la qualité de l'emploi et de la facilité à y accéder.

Seuls les jeunes occupant un emploi salarié au printemps 2013 sont concernés par la typologie des situations.

78 % des jeunes qui occupent un emploi au printemps 2013 déclarent que leur situation leur convient (35 % pour les jeunes n'occupant pas d'emploi). Parmi eux, près de 9 sur 10 ne souhaitent pas changer d'emploi : au total ce sont donc 67 % des jeunes en emploi qui peuvent être considérés comme « satisfaits ». D'autres, tout en déclarant que leur situation leur convient, recherchent pourtant un autre emploi ; ces jeunes « en quête de mobilité » représentent 11 % des jeunes en emploi. À l'inverse, 13 % de jeunes, les « insatisfaits », déclarent que leur situation ne leur convient pas et qu'ils recherchent un autre emploi. Enfin, 9 % sont « résignés », dans la mesure où ils déclarent à la fois que leur situation ne leur convient pas et qu'ils ne recherchent pas d'autre emploi.

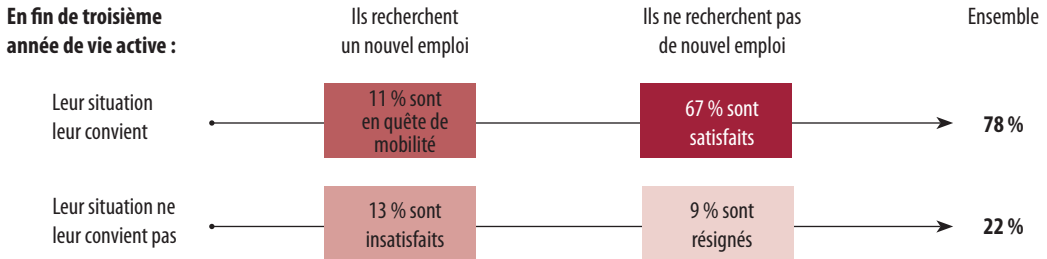
La satisfaction vis-à-vis de sa situation professionnelle n'est pas directement liée au niveau de diplôme : 64 % des non-diplômés sont « satisfaits » contre 67 % des diplômés de bac+3/4 hors santé social. Elle se rattache davantage aux perceptions des avantages de l'emploi : ainsi la satisfaction est maximale chez les jeunes qui se réalisent professionnellement, estiment être employés à leur niveau de compétences et bien rémunérés. À l'inverse, se sentir « déclassé » (i.e. ne pas être employé à son niveau de compétences et/ou s'estimer mal payé) génère de l'insatisfaction professionnelle.

La « qualité de l'emploi » influe également : avoir un emploi à durée indéterminée, à temps plein, augmente la satisfaction éprouvée. Le temps de travail peut expliquer l'écart de satisfaction entre hommes et femmes. Ainsi, ces dernières, plus souvent à temps partiel, se déclarent légèrement moins satisfaites. Enfin, de manière corollaire, les trajectoires d'entrée dans la vie active impriment leur marque sur la satisfaction au bout de trois ans de vie active : les plus satisfaits de leur situation professionnelle sont les jeunes qui ont connu une trajectoire d'accès durable à l'emploi, cette trajectoire concernant aussi plus souvent les emplois stables.

Être satisfait de sa situation professionnelle constitue donc un phénomène à la fois objectif, lié aux caractéristiques de l'emploi, et subjectif de par la perception relative des avantages qu'il procure.

3 • Satisfaction et conditions d'emploi

► Satisfaction des jeunes à l'égard de leur situation



Champ : jeunes occupant un emploi salarié à la date de l'enquête (446 000 individus).

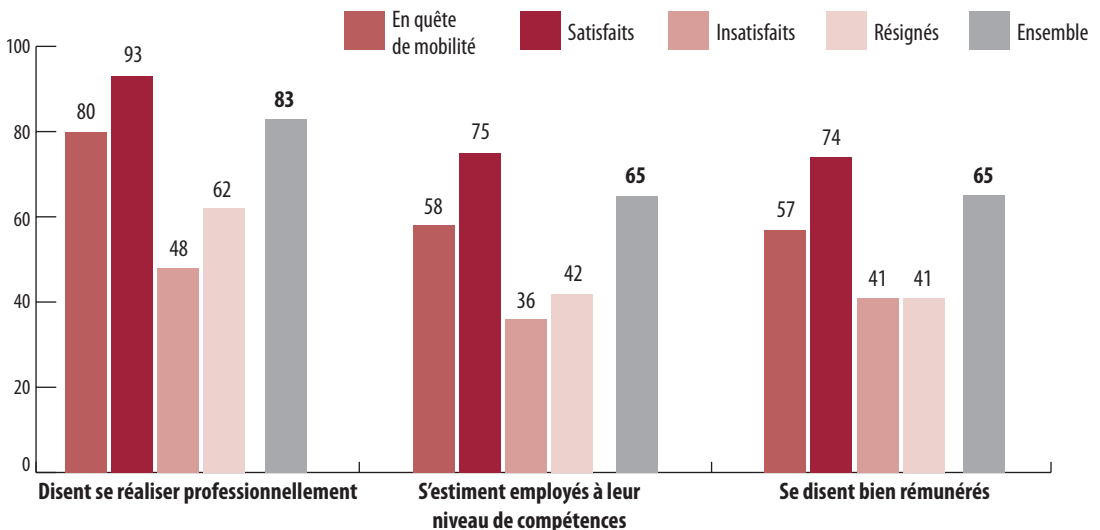
► Satisfaction, parcours et situation professionnelle

	En quête de mobilité	Satisfaits	Insatisfaits	Résignés
Statut de l'emploi (en %)				
Fonctionnaire	6	85	5	4
CDI	9	73	10	8
Intérim	16	45	27	12
Contrat aidé	16	64	11	9
Autre EDD	15	56	18	11
Temps de travail				
Temps plein	10	72	10	8
Temps partiel choisi	15	57	18	10
Temps partiel subi	17	39	31	13
Trajectoire de début de vie active				
Accès durable à l'emploi	11	70	11	8
Accès progressif à l'emploi	10	62	16	12
Autre trajectoire*	14	59	17	10

* regroupe les trajectoires de sortie d'emploi, celles de maintien aux marges de l'emploi et de retour à la formation.

Champ : jeunes occupant un emploi salarié à la date de l'enquête (446 000 individus).

► Satisfaction des jeunes à l'égard de leur insertion professionnelle



Champ : jeunes occupant un emploi salarié à la date de l'enquête (446 000 individus).

Trois ans après la fin de leurs études, 57% des jeunes ont quitté le domicile parental. Quelle que soit leur situation professionnelle, les filles sont plus nombreuses à accéder à l'autonomie résidentielle.

A l'issue de leurs trois premières années de vie active, plus de la moitié des jeunes ont acquis une autonomie résidentielle. Cette proportion croît avec le niveau de diplôme et, par voie de conséquence, avec l'âge.

On observe de fortes différences selon le sexe : un jeune homme sur deux habite chez ses parents au printemps 2013 contre un tiers des jeunes femmes. Celles-ci vivent plus souvent en couple (41 % contre 22 %) et ce, quels que soient leur âge et leur niveau de diplôme. Ce phénomène est particulièrement marqué parmi les jeunes non-diplômées, par ailleurs moins âgées que les autres : ces jeunes femmes vivent trois fois plus souvent en couple que leurs homologues masculins.

Les jeunes femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes à avoir un enfant (15 % contre 5 %). Par ailleurs, devenir mère en début de vie active s'accompagne plus souvent d'une période de retrait du marché du travail. Au terme de la troisième année de vie active, 16 % des femmes ayant au moins un enfant sont inactives.

La décohabitation parentale et la mise en couple sont fortement liées à la situation professionnelle : les jeunes, hommes comme femmes, quittent plus souvent le foyer parental lorsqu'ils occupent un emploi. Cependant, à situation professionnelle équivalente, les différences entre les sexes demeurent, les jeunes femmes étant plus nombreuses à accéder à l'autonomie résidentielle. En effet, parmi les jeunes hommes occupant un emploi, 42 % n'ont toujours pas de logement autonome (27 % pour les femmes) et 27 % sont installés en couple (47 % pour les femmes). De même, parmi les jeunes au chômage en 2013, 74 % des hommes (contre seulement 51 % des femmes) vivent au domicile parental.

Une insertion stabilisée favorise l'autonomie résidentielle. 72 % des jeunes qui occupent un emploi à durée indéterminée au printemps 2013 sont autonomes, 42 % sont en couple et 30 % vivent seuls. De même, l'ancienneté dans l'emploi occupé à la date de l'enquête est supérieure parmi les jeunes ayant acquis leur autonomie résidentielle : sa valeur médiane est de 25 mois pour les jeunes qui habitent en couple, contre seulement 16 mois pour ceux qui vivent toujours sous le toit parental. Dans les faits, quel que soit le niveau de diplôme, les jeunes qui résident toujours chez leurs parents perçoivent des rémunérations inférieures à celles des autres. Enfin, ils se déclarent moins souvent satisfaits de leur situation professionnelle, et sont plus nombreux que les autres à avoir comme priorité de trouver ou conserver un emploi stable (plutôt que d'améliorer leur situation professionnelle ou de ménager leur vie hors travail).

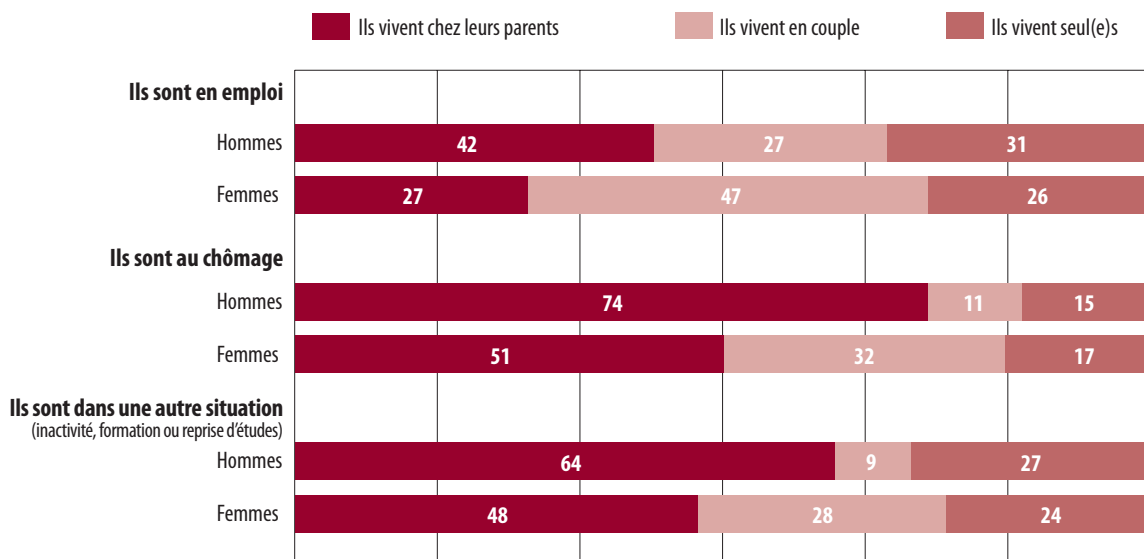
Une ancienneté médiane de 25 mois signifie que 50 % de la population a une ancienneté dans l'emploi supérieure à 25 mois, et 50 % inférieure.

► Situation trois ans après la fin des études

	Âge moyen au printemps 2013		Ils habitent chez leurs parents		Ils vivent en couple		Ils vivent seuls	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	(en années)		(en %)		(en %)		(en %)	
Aucun diplôme	21	21	80	66	6	21	14	13
CAP-BEP	22	22	68	49	14	34	18	17
Baccalauréat	24	24	53	43	20	34	27	23
Bac+2 hors santé social	25	25	43	33	25	43	32	24
Bac+2/3 santé social	27	27	14	9	45	63	41	28
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	26	26	23	19	35	50	42	31
Bac+5 (M2)	28	28	11	10	40	54	49	36
Doctorat (D)	32	32	3	1	70	76	27	23
Ensemble	24	24	51	34	22	41	27	25

Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

► Situation professionnelle et autonomie résidentielle (%)



Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

► Revenu mensuel net médian des jeunes trois ans après la fin des études

	ils habitent chez leurs parents		ils vivent en couple		ils vivent seuls	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
(en euros)						
Aucun diplôme	1 190	900	1 210	980	1 250	1 100
CAP-BEP	1 300	1 120	1 380	1 200	1 390	1 120
Baccalauréat	1 300	1 120	1 470	1 240	1 350	1 200
Bac+2 hors santé social	1 480	1 250	1 600	1 410	1 520	1 400
Bac+2/3 santé social	1 750	1 710	1 840	1 700	1 780	1 700
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	1 530	1 370	1 630	1 500	1 630	1 460
Bac+5 (M2)	2 060	1 650	2 250	1 860	2 140	1 950
Doctorat (D)	2 300	1 800	2 500	2 400	2 320	2 570
Ensemble	1 300	1 160	1 680	1 490	1 540	1 480

Champ : jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus).

La reproduction sociale ne connaît pas la crise : 9 % des enfants d'ouvriers sont cadres au bout de trois ans de vie active, contre 39 % des enfants eux-mêmes issus de cette catégorie.

Trois ans après leur sortie de formation initiale, la situation des jeunes sur le marché du travail reflète encore leur origine sociale. Ainsi, le taux de chômage des jeunes dont les deux parents sont cadres est de 11 % contre 27 % pour ceux dont les deux parents sont ouvriers.

De même, la position professionnelle des jeunes en emploi rappelle fortement celle de leur père. La grande majorité (58 %) des fils et filles d'ouvriers et d'employés sont ouvrier(e)s ou employé(e) à leur tour. De leur côté, plus d'un tiers des enfants de cadres ont accédé à cette catégorie dès leurs premières années sur le marché du travail. Si les jeunes indépendants en tout début de vie active sont relativement rares (seulement 2 % de l'ensemble de la génération sont dans cette situation en 2013), la probabilité d'être dans ce cas est deux fois plus élevée chez les enfants d'indépendants. De même, les enfants d'agriculteurs ont vingt fois plus de chances que l'ensemble d'être agriculteurs-trices.

Cette répartition des jeunes dans les différentes catégories professionnelles est bien sûr fortement liée au niveau de diplôme atteint, niveau lui-même étroitement dépendant de l'origine sociale. Ainsi, seulement 13 % des jeunes dont les deux parents sont ouvriers ou employés parviennent à sortir du système éducatif avec un diplôme de niveau bac+5 ou plus ; c'est le cas de 29 % de ceux dont un des deux parents est cadre et de 47 % de ceux dont les deux parents appartiennent à cette catégorie.

De surcroît, le diplôme n'est pas rentabilisé de la même manière selon l'origine sociale : un diplôme de niveau bac+5 ou supérieur permet à 60 % des jeunes dont les deux parents sont ouvriers ou employés d'atteindre le statut de cadre contre 72 % de leurs homologues dont les deux parents sont déjà cadres eux-mêmes.

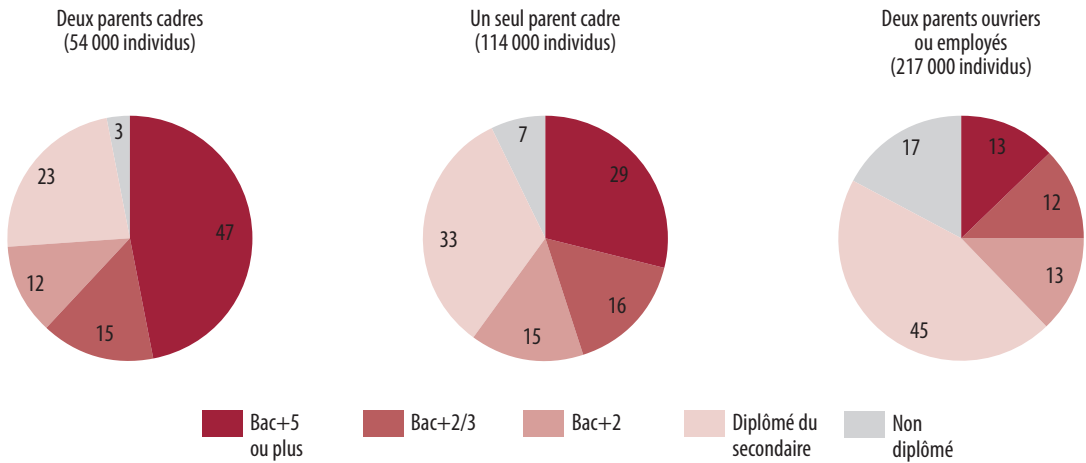
Aux effets de l'origine sociale viennent s'ajouter ceux de l'appartenance de genre. Globalement, si être enfant d'ouvriers ou d'employés restreint les chances d'accéder à l'enseignement supérieur, le désavantage est encore plus marqué pour les garçons. *A contrario*, lorsqu'ils possèdent un diplôme de bac+5 ou plus, les fils de cadres ont significativement plus de chances d'occuper un emploi de cette catégorie que leurs homologues féminines.

► Position sociale des jeunes et de leur père

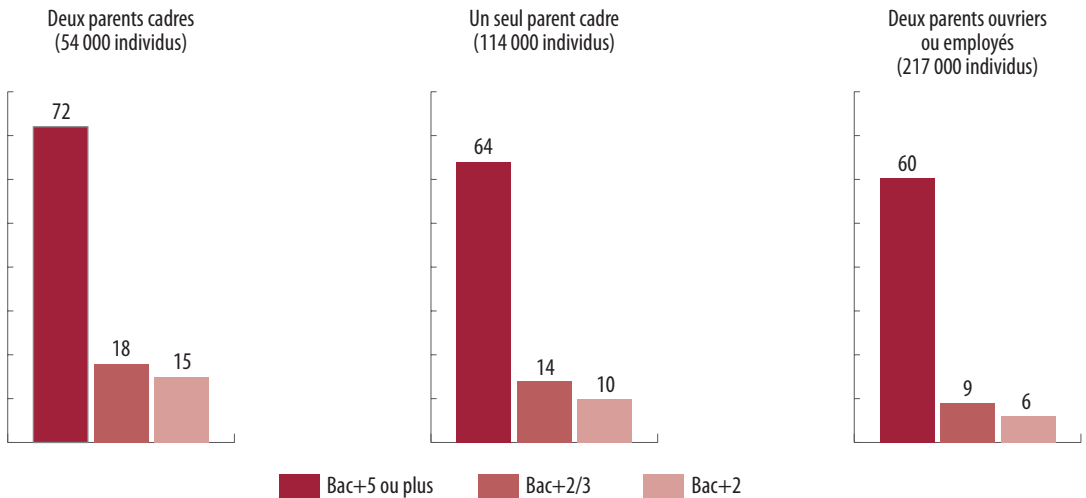
en %	Catégorie socioprofessionnelle du jeune trois ans après sa sortie de formation					
	Agriculteur	Indépendant	Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Catégorie socioprofessionnelle du père						
Agriculteur	8	3	19	29	15	26
Indépendant	<1	4	19	30	27	20
Cadre	<1	2	39	34	17	8
Profession intermédiaire	<1	1	22	38	23	16
Employé	<1	2	13	32	34	19
Ouvrier	<1	2	9	26	34	29
Ensemble	<1	2	21	31	27	19

Champ : jeunes en emploi à la date de l'enquête dont la catégorie sociale du père est connue (soit 413 000 individus).

► Taux de chômage en fonction de la position sociale des parents (%)



► Taux d'accès à la catégorie socioprofessionnelle cadre (%)



Champ : ensemble des jeunes dont la catégorie socioprofessionnelle des deux parents est connue (514 000 individus).

Au cours de leurs trois premières années de vie active, 15 % des jeunes dont un parent au moins est né à l'étranger estiment avoir été victimes de discrimination à l'embauche pour des motifs racistes.

12 % des jeunes affirment avoir été victimes de discrimination à l'embauche au cours des trois premières années de leur parcours d'insertion. Parmi eux, 41 % estiment avoir été confrontés à ce type de situation une seule fois, quand 13 % disent l'avoir éprouvée très souvent.

Les motifs de discrimination évoqués peuvent être multiples mais les deux principaux relèvent du racisme (discrimination en raison de la couleur de peau, du nom ou prénom, de l'accent, de l'origine étrangère ou, plus rarement, de la religion) et du sexisme (discrimination en raison du sexe, d'une grossesse, de charges familiales). Ils sont rarement évoqués en même temps. Les particularités physiques ou de look arrivent en troisième place. Suivent le lieu de résidence (très souvent cité en même temps que des motifs à connotations racistes), puis l'âge et le manque d'expérience. Le handicap ou les problèmes de santé sont peu évoqués.

Les jeunes femmes se sentent un peu plus souvent concernées que les jeunes hommes par des discriminations à l'embauche (13 % contre 10 %). De fait, les femmes sont bien plus nombreuses à être concernées par des sentiments de discriminations sexistes : 5 % d'entre elles l'évoquent contre 1 % des hommes. Les discriminations liées au lieu de résidence sont, quant à elles, un peu plus souvent évoquées par des jeunes hommes que par des jeunes femmes.

Les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger sont particulièrement touchés par ces sentiments de discrimination : 24 % d'entre eux sont concernés contre 9 % des jeunes dont les deux parents sont nés en France. Sans grande surprise, pour les premiers, c'est très souvent à un motif d'ordre raciste ou lié au lieu de résidence qu'est imputée la discrimination ressentie.

Les jeunes quittant la formation initiale avec peu ou pas de diplômes sont plus enclins à se dire victimes de discrimination à l'embauche que les autres. Inversement, les jeunes titulaires des diplômes les plus protecteurs en termes d'accès à l'emploi, notamment ceux issus des formations en santé-social de l'enseignement supérieur, font beaucoup plus rarement état de telles discriminations, et ce même lorsque l'un de leurs parents est né à l'étranger.

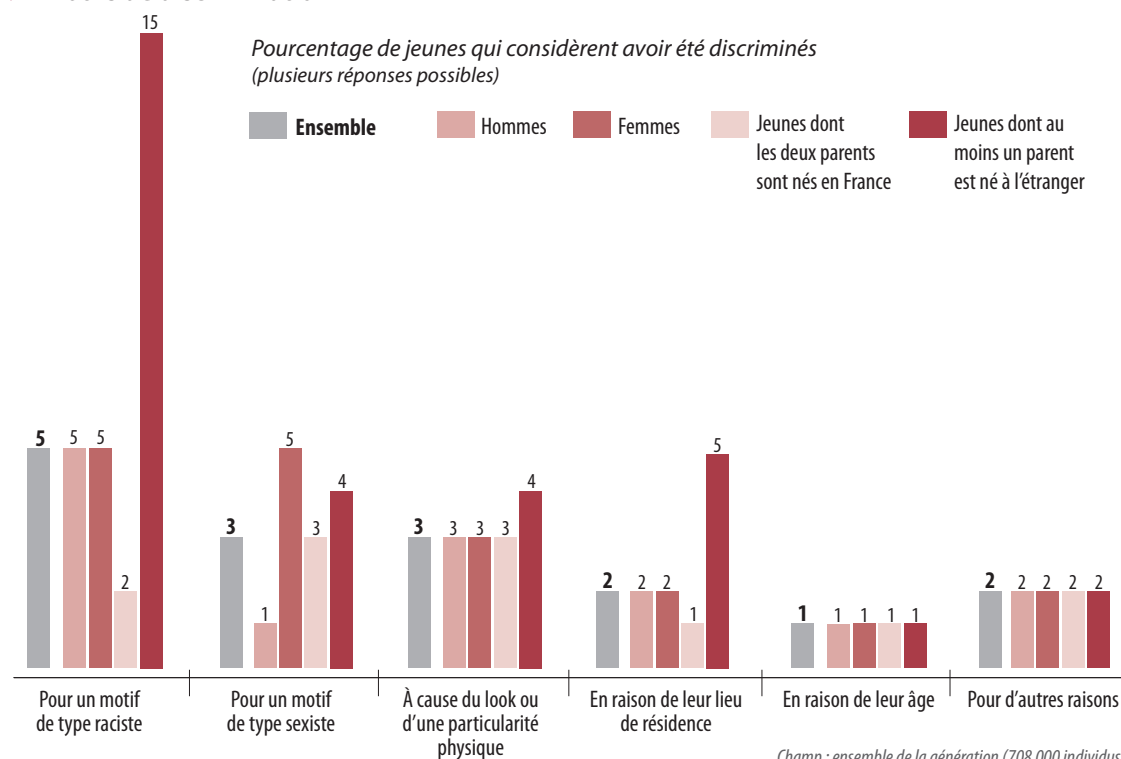
6 • Sentiment de discrimination

► Plus haut diplôme et sentiment de discrimination

(en %)	Ensemble	Hommes	Femmes	Leurs deux parents sont nés en France	Un seul de leurs parents est né en France	Leurs deux parents sont nés à l'étranger
Aucun diplôme	15	14	16	12	24	20
CAP-BEP	13	12	15	11	15	23
CAP-BEP tertiaire	14	14	14	12	17	23
CAP-BEP industriel	12	11	21	11	13	24
Baccalauréat	11	10	12	9	12	24
Bac professionnel et techno tertiaire	13	14	12	10	14	26
Bac professionnel et techno industriel	9	8	15	8	16	20
Bac général	10	8	11	8	10	21
Bac+2 hors santé social	12	9	15	9	12	30
Bac+2 tertiaire	13	11	15	11	14	28
Bac+2 industriel	9	8	13	7	6	35
Bac+2/3 santé social	5	6	5	5	4	11
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	11	9	13	7	15	30
Licence professionnelle	7	6	8	5	11	22
Autre bac+3/4	13	11	14	9	17	33
Bac+5 (M2)	10	8	12	7	8	30
Université	11	9	12	7	10	29
École de commerce	11	7	14	9	8	27
École d'ingénieurs	7	6	10	5	1	33
Doctorat (D)	9	8	10	7	10	19
Ensemble	12	10	13	9	14	24

Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

► Motifs de discrimination



Champ : ensemble de la génération (708 000 individus).

Les jeunes résidant en zone urbaine sensible à la fin de leurs études sont désavantagés dans l'accès à l'emploi. Ces difficultés touchent particulièrement les hommes.

Les jeunes qui résidaient dans une zone urbaine sensible (Zus) à la fin de leurs études en 2010 présentent un profil sociodémographique spécifique. Ils sont plus souvent d'origine sociale modeste (32 % déclarent avoir un père ouvrier contre 23 % des autres jeunes) et enfants de deux parents nés à l'étranger (39 % contre 11 %). Ils sont aussi nombreux à quitter le système éducatif sans aucun diplôme que diplômés de l'enseignement supérieur (respectivement 29 % et 28 %) ; parmi les jeunes « non-Zus », les diplômés du supérieur sont presque trois fois plus nombreux que les non-diplômés (respectivement 41 % et 16 %).

Les jeunes de Zus s'estiment plus souvent victimes de discrimination (19 %) que les autres (11 %), et ce quel que soit leur profil sociodémographique ou leur parcours scolaire. Trois ans après la fin de leurs études, leur taux de chômage est de 34 %, soit supérieur de douze points à celui des jeunes qui n'ont pas résidé dans ces territoires (22 %). Avec un taux de chômage de 37 %, les jeunes hommes sont particulièrement exposés. Le différentiel est moins élevé pour les femmes.

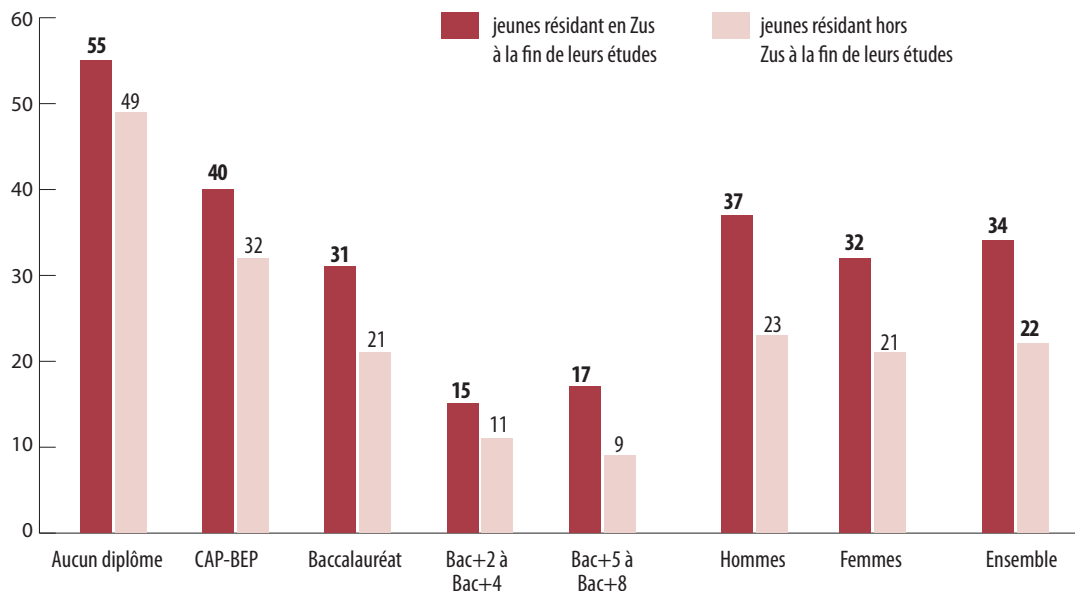
Ces difficultés accrues dans l'accès à l'emploi traduisent aussi et pour partie les origines plus populaires et les parcours scolaires en moyenne plus courts des jeunes ayant grandi en Zus. Mais les différences sont également sensibles pour un même niveau de diplôme, les jeunes de Zus étant systématiquement plus exposés au chômage. Le désavantage varie selon le diplôme possédé : de quatre points pour les diplômés de bac+2 à bac+4 (15 % contre 11 %) à dix points pour les bacheliers (31 % contre 21 %).

De plus, ces difficultés se doublent, une fois dans l'emploi, d'une plus grande précarité. Sur l'ensemble des jeunes issus de Zus en emploi trois ans après leur sortie du système scolaire, 57 % occupent un emploi à durée indéterminée et 14 % travaillent à temps partiel subi (contre 66 % et 9 % des jeunes « non-Zus »). Cependant, les études semblent réduire significativement les écarts : les conditions d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur résidant en Zus sont très voisines de celles des autres jeunes.

Le temps partiel est subi quand les salariés concernés déclarent qu'ils préfèrent travailler à temps plein.

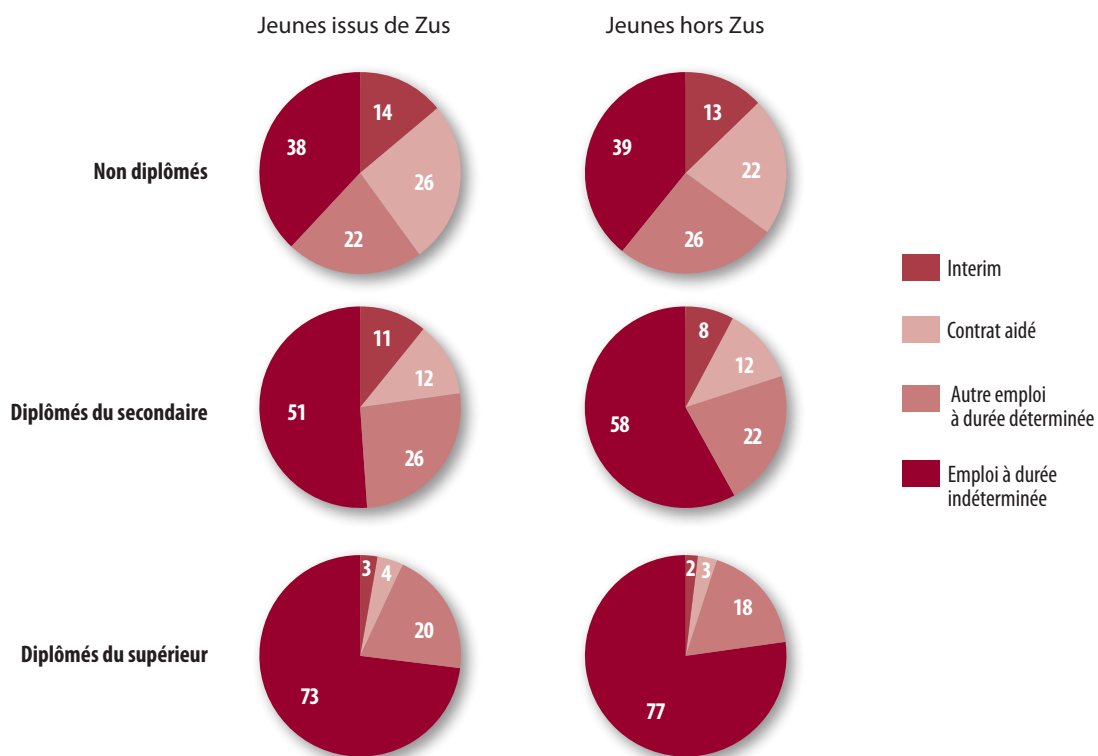
7 • Lieu de résidence et situation professionnelle

► Taux de chômage des jeunes en fonction du lieu de résidence par diplôme et par sexe



Champ : jeunes en emploi ou au chômage au printemps 2013 (619 000 individus).

► Type de contrat de travail des jeunes en fonction du lieu de résidence (%)



Champ : jeunes en emploi au printemps 2013 (478 000 individus).

Nomenclature des formations

Le plus haut diplôme obtenu en formation initiale par les jeunes de la génération 2010 est déterminé à partir de la classe suivie en 2010 sur la base d'informations transmises par les établissements de formation et à partir de données complémentaires sur les diplômes acquis antérieurement par chaque jeune.

Aucun diplôme

- Sortants de classe de quatrième ou troisième,
- sortants de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), de CPA (classe préparatoire à l'apprentissage), de CLIPPA (cycle d'insertion professionnelle par alternance),
- sortants d'une année non terminale de CAP ou BEP,
- sortants de seconde générale, de première générale ou technologique,
- sortants non diplômés de classe terminale de CAP ou BEP,
- jeunes ayant échoué au baccalauréat général, technologique ou professionnel,
- jeunes ayant échoué au brevet professionnel ou technologique, et n'ayant obtenu aucun diplôme hormis éventuellement le diplôme national du brevet.

CAP ou BEP tertiaire

- Titulaires d'un CAP ou d'un BEP tertiaire,
- d'un diplôme ou d'une mention complémentaire de niveau CAP ou BEP,
- d'un diplôme post-CAP ou post-BEP,
- aides-soignantes, auxiliaires de puériculture.

CAP ou BEP industriel

- Titulaires d'un CAP ou d'un BEP industriel,
- d'un diplôme ou d'une mention complémentaire de niveau CAP ou BEP,
- d'un post-CAP ou d'un post-BEP.

Bac professionnel tertiaire

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel tertiaire,
- d'un brevet professionnel,
 - d'un BMA (brevet des métiers d'art),
 - d'un diplôme de niveau baccalauréat de la santé ou du social,
 - ou de divers diplômes professionnels de niveau baccalauréat.

Bac professionnel industriel

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel industriel,
- d'un brevet professionnel,
- d'un BMA (brevet des métiers d'art),
- ou de divers diplômes professionnels de niveau baccalauréat.

Bac technologique tertiaire

Bac technologique industriel

Bac général

Bac+2 tertiaire

- Titulaires d'un BTS, d'un DUT, d'un post-BTS ou d'un post-DUT tertiaire,
- d'un DPECF (diplôme préparatoire aux études comptables et financières),
- d'un DMA (diplôme des métiers d'art),
- de divers diplômes de niveau bac+2 (école artistique, d'architecture, de services...),
- d'un DEUG (diplôme d'études universitaires générales) ou d'un DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques),
- d'un diplôme de niveau bac+2 d'une université privée, et de divers diplômes de niveau bac+2 (dont ceux des écoles artistiques quand la spécialité du diplôme est disciplinaire).

Bac+2 industriel

- Titulaires d'un BTS, d'un DUT, d'un post-BTS ou d'un post-DUT industriel,
- d'un DMA,
- de divers diplômes de niveau bac+2,
- d'un DEUG ou d'un DEUST,
- d'un diplôme de niveau bac+2 d'une université privée, et de divers diplômes de niveau bac+2.

Bac+2/3 santé social

- Infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, manipulateurs en électroradiologie, ergothérapeutes, psychomotriciens, sages-femmes, puéricultrices
- Conseillers en économie sociale et familiale, assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés.

Licence professionnelle tertiaire

Licence professionnelle industrielle

Autre bac+3 LSH, gestion, droit (L)

- Titulaires d'une licence en lettres, sciences humaines, gestion,
- diplômés de bac+3 dans une spécialité tertiaire,
- titulaires d'un DNTS (diplôme national de technologie spécialisé) de spécialité tertiaire.

Autre bac+3 Maths, Sciences et techniques (L)

- Titulaires d'une licence en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, santé ou STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives),
- diplômés de niveau bac+3 dans une spécialité industrielle,
- titulaires d'un diplôme national de technologie spécialisé (DNTS) de spécialité industrielle.

Autre bac+4 LSH, gestion, droit (M1)

- Diplômés de niveau bac+4 (master 1) en lettres, sciences humaines, gestion ou dans une spécialité tertiaire.

Autre bac+4 Maths, Sciences et techniques (M1)

- Diplômés de niveau bac+4 (master 1) en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, santé ou STAPS ou dans une spécialité industrielle.

Bac+5 LSH, gestion, droit (M2)

- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 universitaire en lettres, sciences humaines, gestion, droit,
- ou de divers diplômes non universitaires de niveau bac+5 de spécialité tertiaire.

Bac+5 Maths, Sciences et techniques (M2)

- Titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 universitaire en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, santé ou STAPS,
- ou de divers diplômes non universitaires de niveau bac+5 de spécialité scientifique ou technique.

École de commerce

- Titulaires d'un diplôme d'une école de commerce de niveau bac+5.

École d'ingénieurs

- Titulaires d'un diplôme d'une école d'ingénieur.

Doctorat santé

- Médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, vétérinaires.

Doctorat LSH, gestion, droit (D)

Doctorat Maths, Sciences et Techniques (D)

Glossaire

Bac ES	Baccalauréat économique et social
Bac L	Baccalauréat littéraire
Bac ES	Baccalauréat économique et social
Bac L	Baccalauréat littéraire
Bac pro	Baccalauréat professionnel
Bac S	Baccalauréat scientifique
Bac	Baccalauréat
BEP	Brevet d'études professionnelles
BP	Brevet professionnel
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEC	Contrat emploi consolidé
CIE	Contrat initiative emploi
CIO	Centre d'information et d'orientation
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CUI	Contrat unique d'insertion
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DOM	Département d'outre-mer
DMA	Diplôme des métiers d'art
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisé
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EDD	Emploi à durée déterminée
EDI	Emploi à durée indéterminée
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
LMD	Licence, Master, Doctorat
LSH	Lettres, Sciences humaines
MC	Mention complémentaire
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
PME	Petite et moyenne entreprise
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
STS	Section de technicien supérieur
Zus	Zone urbaine sensible

Ouvrage édité par le Céreq

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION	Alberto LOPEZ
DIRECTEUR SCIENTIFIQUE	Philippe TROUVÉ
COORDINATION	Olivier JOSEPH et Pascale ROUAUD
RESPONSABLE D'ÉDITION	Elsa PERSONNAZ
AUTEURS	Christophe BARRET Julien CALMAND Thomas COUPPIÉ Arnaud DUPRAY Christophe DZIKOWSKI Dominique ÉPIPHANE Céline GOFFETTE Valérie ILARDI Olivier JOSEPH Zora MAZARI Boris MÉNARD Virginie MORA Isabelle RECOTILLET Pascale ROUAUD Florence RYK Emmanuel SULZER Noémie VOLLE
SECRÉTAIRES DE RÉDACTION	Elsa PERSONNAZ et Christian CAMPO
RELECTURE SCIENTIFIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	Dominique ÉPIPHANE Pierre HALLIER Dominique MAILLARD
MAQUETTE/PAO	Pauline TRIBOUT
PHOTOS DE COUVERTURE	Jean-Pierre VALLORANI
IMPRIMÉ PAR	Espace Imprimerie 9, boulevard Ricoux - 13014 Marseille
DIFFUSION	Marie-christine ANTONUCCI

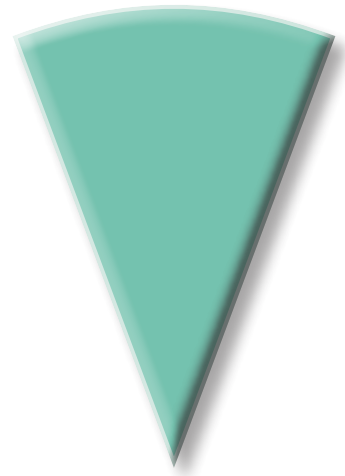
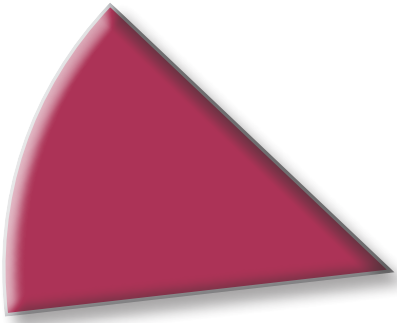
Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications



10, Place de la Joliette - BP 31321
13567 Marseille Cedex 02

www.cereq.fr

© Céreq • 2014



Bien que nécessaire, le diplôme est-il aujourd'hui, pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail, une garantie suffisante contre le chômage ?

Comment les origines sociales et géographiques jouent-elles sur les conditions d'insertion ?

Les jeunes femmes connaissent-elles des situations professionnelles particulières ?

Cette cinquième édition de *Quand l'école est finie* apporte un éclairage original sur les premiers pas dans la vie active des jeunes sortis du système scolaire en 2010 et interrogés en 2013.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans une série d'ouvrages initiée en 2002 à partir des résultats des enquêtes dites Génération. Réalisées par le Céreq, celles-ci observent régulièrement l'entrée dans la vie active de l'ensemble d'une génération ayant quitté le système scolaire une même année. Emploi, formation, inactivité, chômage, reprise d'études... elles apportent un éclairage sur la diversité des parcours et les effets du contexte économique et social sur l'insertion professionnelle des jeunes.

Le Céreq est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Expert de la formation et de l'emploi, il produit des statistiques, des études, et collabore à de nombreux travaux aux côtés des acteurs de l'éducation et de l'emploi tant au niveau national qu'international afin d'éclairer les politiques dans ces domaines. Les précédentes éditions de Quand l'école est finie sont consultables sur le site internet à l'adresse suivante : www.cereq.fr

Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications — **Céreq**
10, place de la Joliette BP 21321 www.cereq.fr
13567 Marseille Cedex 02